

GROUPE RENAULT

COMPTES CONSOLIDES 2019

Document non audité - Le rapport d'audit relatif à la certification des comptes consolidés est en cours d'émission

4.2 Comptes consolidés

4.2.1	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	3
4.2.2	RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	4
4.2.3	SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	5
4.2.4	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	7
4.2.5	FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	8
4.2.6	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES.....	10
4.2.6.1	<i>Informations sur les secteurs opérationnels et les régions</i>	<i>10</i>
	A – Informations par secteur opérationnel.....	11
	A1 – Compte de résultat consolidé par secteur opérationnel.....	11
	A2 – Situation financière consolidée par secteur opérationnel	13
	A3 – Flux de trésorerie par secteur opérationnel	17
	A4 – Autres informations relatives aux secteurs automobiles : position nette de liquidité ou endettement financier net et <i>free cash flow</i> opérationnel.....	21
	B – Informations par Régions	23
4.2.6.2	<i>Règles, méthodes et périmètre.....</i>	<i>24</i>
	Note 1 – Approbation des comptes	24
	Note 2 – Règles et méthodes comptables.....	24
	Note 3 – Évolution du périmètre de consolidation	38
4.2.6.3	<i>Compte de résultat et résultat global</i>	<i>41</i>
	Note 4 – Chiffre d'affaires	41
	Note 5 – Marge opérationnelle : analyse des produits et charges par nature.....	42
	Note 6 – Autres produits et charges d'exploitation	43
	Note 7 – Résultat financier	44
	Note 8 – Impôts courants et différés.....	45
	Note 9 – Résultat net de base et résultat net dilué par action.....	49
4.2.6.4	<i>Actifs et passifs d'exploitation, capitaux propres</i>	<i>50</i>
	Note 10 – Immobilisations incorporelles et corporelles	50
	Note 11 – Tests de dépréciation des actifs immobilisés (hors actifs donnés en location).....	54
	Note 12 – Participation dans Nissan	56
	Note 13 – Participations dans les autres entreprises associées et coentreprises	61
	Note 14 – Stocks	64
	Note 15 – Créances de Financement des ventes	65
	Note 16 – Créances clients de l'Automobile	67
	Note 17 – Autres actifs courants et non courants.....	68
	Note 18 – Capitaux propres.....	69
	Note 19 – Provisions pour engagements de retraite et assimilés	74
	Note 20 – Evolution des provisions pour risques et charges	79
	Note 21 – Autres passifs courants et non courants.....	80
4.2.6.5	<i>Actifs et passifs financiers, juste valeur et gestion des risques financiers</i>	<i>81</i>
	Note 22 – Actifs financiers - Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	81
	Note 23 – Passifs financiers et dettes de Financement des ventes.....	82
	Note 24 – Instruments financiers par catégorie, Juste valeur et effets en résultat	88
	Note 25 – Dérivés et gestion des risques financiers	92
4.2.6.6	<i>Flux de trésorerie et autres informations.....</i>	<i>101</i>
	Note 26 – Flux de trésorerie	101
	Note 27 – Parties liées.....	102
	Note 28 – Engagements hors bilan, actifs et passifs éventuels	104
	Note 29 – Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau	106
	Note 30 – Événements postérieurs à la clôture.....	107
	Note 31 – Sociétés consolidées	108

4.2.1 Compte de résultat consolidé

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	2019 ⁽¹⁾	2018
Chiffre d'affaires	4	55 537	57 419
Coûts des biens et services vendus		(44 665)	(45 417)
Frais de recherche et développement	10-A	(2 658)	(2 598)
Frais généraux et commerciaux		(5 552)	(5 792)
Marge opérationnelle	5	2 662	3 612
Autres produits et charges d'exploitation	6	(557)	(625)
<i>Autres produits d'exploitation</i>	6	80	149
<i>Autres charges d'exploitation</i>	6	(637)	(774)
Résultat d'exploitation		2 105	2 987
Coût de l'endettement financier net	7	(311)	(308)
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	7	(386)	(373)
<i>Produits relatifs à la trésorerie et aux placements</i>	7	75	65
Autres produits et charges financiers	7	(131)	(45)
Résultat financier	7	(442)	(353)
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises		(190)	1 540
<i>Nissan</i>	12	242	1 509
<i>Autres entreprises associées et coentreprises</i>	13	(432)	31
Résultat avant impôts		1 473	4 174
Impôts courants et différés	8	(1 454)	(723)
Résultat net		19	3 451
Résultat net – part des actionnaires de la société mère		(141)	3 302
Résultat net – part des participations ne donnant pas le contrôle		160	149
Résultat net de base par action ⁽²⁾ (en euros)		(0,52)	12,24
Résultat net dilué par action ⁽²⁾ (en euros)		(0,52)	12,13
Nombre d'actions retenu (en milliers)			
<i>Pour le résultat net de base par action</i>	9	271 639	269 850
<i>Pour le résultat net dilué par action</i>	9	273 569	272 222

(1) Les données 2019 tiennent compte de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Les effets de l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019 sont présentés dans la note 2-A2. Les données 2018 n'ont pas été retraitées.

(2) Résultat net – part des actionnaires de la société mère rapporté au nombre d'actions indiqué.

4.2.2 Résultat global consolidé

(En millions d'euros)	2019			2018		
	Brut	Effet impôts	Net	Brut	Effet impôts	Net
RESULTAT NET	1 473	(1 454)	19	4 174	(723)	3 451
Autres éléments du résultat global provenant de la société mère et ses Filiales						
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(137)	49	(88)	(356)	(3)	(359)
<i>Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies</i>	(194)	50	(144)	53	(16)	37
<i>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres</i>	57	(1)	56	(409)	13	(396)
Éléments qui sont, ou qui seront ultérieurement, reclassés en résultat	(67)	(81)	(148)	(483)	29	(454)
<i>Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger</i>	119	-	119	(213)	-	(213)
<i>Écarts de change résultant de la conversion des activités dans les économies hyperinflationnistes</i>	(99)	-	(99)	(175)	-	(175)
<i>Couverture partielle de l'investissement dans Nissan</i>	(70)	(87)	(157)	(102)	32	(70)
<i>Couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾</i>	(17)	6	(11)	7	(4)	3
<i>Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾</i>	-	-	-	-	1	1
Total des autres éléments du résultat global provenant de la société mère et ses filiales (a)	(204)	(32)	(236)	(839)	26	(813)
Part des entreprises associées et des coentreprises dans les autres éléments du résultat global						
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	24	-	24	(206)	-	(206)
<i>Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies</i>	23	-	23	(68)	-	(68)
<i>Autres éléments</i>	1	-	1	(138)	-	(138)
Éléments qui sont, ou qui seront ultérieurement, reclassés en résultat ⁽³⁾	352	-	352	956	-	956
<i>Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger</i>	407	-	407	960	-	960
<i>Autres éléments</i>	(55)	-	(55)	(4)	-	(4)
Total de la part des entreprises associées et des coentreprises dans les autres éléments du résultat global (b)	376	-	376	750	-	750
Autres éléments du résultat global (a) + (b)	172	(32)	140	(89)	26	(63)
RESULTAT GLOBAL	1 645	(1 486)	159	4 085	(697)	3 388
Dont part des actionnaires de la société mère			1			3 221
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle			158			167

(1) Dont 10 millions d'euros reclassés en résultat net en 2019 (6 millions d'euros en 2018).

(2) Dont (1) millions d'euros reclassés en résultat net en 2019 (2 millions d'euros en 2018).

(3) Dont 3 millions d'euros reclassés en résultat net en 2019 suite à la consolidation par intégration globale de ZAO GM-AVTOVAZ au 31 décembre 2019.

4.2.3 Situation financière consolidée

ACTIFS (<i>En millions d'euros</i>)	Notes	31 décembre 2019 ⁽¹⁾	31 décembre 2018
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles et <i>goodwill</i>	10-A	6 949	5 913
Immobilisations corporelles ⁽²⁾	10-B	16 900	14 304
Participations dans les entreprises associées et coentreprises		21 232	21 439
<i>Nissan</i>	12	20 622	20 583
<i>Autres entreprises associées et coentreprises</i>	13	610	856
Actifs financiers non courants	22	1 072	928
Impôts différés actifs	8	1 016	952
Autres actifs non courants	17	1 224	1 485
Total actifs non courants		48 393	45 021
ACTIFS COURANTS			
Stocks	14	5 780	5 879
Créances de Financement des ventes	15	45 374	42 067
Créances clients de l'Automobile	16	1 258	1 399
Actifs financiers courants	22	2 216	1 963
Créances d'impôts courants	17	86	111
Autres actifs courants	17	4 082	3 779
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	14 982	14 777
Total actifs courants		73 778	69 975
TOTAL ACTIFS		122 171	114 996

(1) Les effets de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 sont présentés dans la note 2-A2. Les données 2018 n'ont pas été retraitées.

(2) Dont droits d'utilisation relatifs à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » pour 669 millions d'euros à la date de première application.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (En millions d'euros)	Notes	31 décembre 2019 ⁽¹⁾	31 décembre 2018 ⁽²⁾
CAPITAUX PROPRES			
Capital		1 127	1 127
Primes d'émission		3 785	3 785
Titres d'autocontrôle		(344)	(400)
Réévaluation des instruments financiers		232	236
Écart de conversion		(2 584)	(2 826)
Réserves		32 489	30 265
Résultat net – part des actionnaires de la société mère		(141)	3 302
Capitaux propres – part des actionnaires de la société mère		34 564	35 489
Capitaux propres – part des participations ne donnant pas le contrôle		767	599
Total capitaux propres	18	35 331	36 088
PASSIFS NON COURANTS			
Impôts différés passifs	8	1 044	135
Provisions pour engagements de retraite et assimilés – part à plus d'un an	19	1 636	1 531
Provisions pour risques et charges – part à plus d'un an	20	1 458	1 463
Passifs financiers non courants	23	8 794	6 209
Provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines – part à plus d'un an	8-C	187	140
Autres passifs non courants	21	1 734	1 572
Total passifs non courants		14 853	11 050
PASSIFS COURANTS			
Provisions pour engagements de retraite et assimilés – part à moins d'un an	19	64	56
Provisions pour risques et charges – part à moins d'un an	20	1 064	1 100
Passifs financiers courants	23	2 780	2 463
Dettes de Financement des ventes	23	47 465	44 495
Fournisseurs		9 582	9 505
Dettes d'impôts courants	8-C	223	289
Provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines – part à moins d'un an	8-C	8	22
Autres passifs courants	21	10 801	9 928
Total passifs courants		71 987	67 858
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		122 171	114 996

(1) Les effets de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 sont présentés dans la note 2-A2. Les données 2018 n'ont pas été retraitées.

(2) Les données au 31 décembre 2018 tiennent compte du reclassement des provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines sur des lignes spécifiques et non plus en provisions pour risques et charges en application d'une clarification de l'IFRIC en date de septembre 2019 (note 2-A3). Elles ont aussi été modifiées pour tenir compte d'un ajustement de (57) millions d'euros dans les capitaux propres au titre d'une correction d'erreur sur nos opérations dans la Région Amériques dont la contrepartie est en provisions pour risques et charges.

4.2.4 Variation des capitaux propres consolidés

(En millions d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Capital	Primes d'émission	Titres d'auto-contrôle	Réévaluation des instruments financiers	Écart de conversion	Réserves	Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2017 ⁽¹⁾	295 722	1 127	3 785	(494)	809	(3 376)	26 265	5 212	33 328	294	33 622
Transition à IFRS 9 – Ajustements à l'ouverture					(21)		(73)		(94)	(2)	(96)
Transition à IFRS 15 – Ajustements à l'ouverture							(229)		(229)	(9)	(238)
Application de la norme IAS 29 – Ajustements à l'ouverture						14	65		79		79
Solde ajusté au 1^{er} janvier 2018	295 722	1 127	3 785	(494)	788	(3 362)	26 028	5 212	33 084	283	33 367
Résultat net 2018								3 302	3 302	149	3 451
Autres éléments du résultat global ^{(2) (3)}					(538)	487	(30)		(81)	18	(63)
Résultat global 2018					(538)	487	(30)	3 302	3 221	167	3 388
Affectation du résultat net 2017							5 212	(5 212)			
Distribution (Acquisitions) cessions de titres d'autocontrôle et effets des augmentations de capital				94			(958)		(958)	(94)	(1 052)
Variations des parts d'intérêts ⁽⁴⁾						33	39		72	241	313
Indexation des éléments de capitaux propres en économie hyperinflationniste						3	86		89	1	90
Coûts des paiements fondés sur des actions et autres					(14)	13	(112)		(113)	1	(112)
Solde au 31 décembre 2018 ⁽⁵⁾	295 722	1 127	3 785	(400)	236	(2 826)	30 265	3 302	35 489	599	36 088
Résultat net 2019								(141)	(141)	160	19
Autres éléments du résultat global ⁽³⁾					(4)	267	(121)		142	(2)	140
Résultat global 2019					(4)	267	(121)	(141)	1	158	159
Affectation du résultat net 2018							3 302	(3 302)			
Distribution (Acquisitions) cessions de titres d'autocontrôle et effets des augmentations de capital				56			(966)		(966)	(96)	(1 062)
Variations des parts d'intérêts							(5)		(5)	106	101
Indexation des éléments de capitaux propres en économie hyperinflationniste						(25)	59		34		34
Coûts des paiements fondés sur des actions et autres							(45)		(45)		(45)
Solde au 31 décembre 2019	295 722	1 127	3 785	(344)	232	(2 584)	32 489	(141)	34 564	767	35 331

(1) Dont droits d'utilisation relatifs à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » pour 669 millions d'euros à la date de première application.

(2) Les capitaux propres ont été ajustés pour un montant de (57) millions d'euros au titre d'une correction d'erreur sur nos opérations dans la Région Amériques dont la contrepartie est en provisions pour risques et charges.

(3) La variation des réserves correspond aux écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies constatés sur la période.

(4) Les variations des parts d'intérêt comprenaient en 2018 les effets des augmentations de capital d'Alliance Rostec Auto b.v. et d'AVTOVAZ et des acquisitions de titres AVTOVAZ par Alliance Rostec Auto b.v. en raison d'une offre publique d'achat et d'une offre de retrait obligatoires (note 3-B).

(5) L'application des normes IFRS 16 « Contrats de location » et IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » n'a pas donné lieu à ajustement des capitaux propres d'ouverture.

Les éléments contribuant à la variation des capitaux propres consolidés de 2019 sont commentés en note 18.

4.2.5 Flux de trésorerie consolidés

(En millions d'euros)	Notes	2019 ⁽¹⁾	2018
RESULTAT NET		19	3 451
Annulation des dividendes reçus des participations cotées non consolidées		(46)	(44)
Annulation des produits et charges sans incidence sur la trésorerie			
Dotations nettes aux amortissements et aux pertes de valeurs		3 809	3 245
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises		190	(1 540)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts	26-A	1 937	1 396
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées		4	2
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts ⁽²⁾		5 913	6 510
Dividendes reçus des sociétés cotées ⁽³⁾		625	828
Variation nette des crédits consentis à la clientèle		(2 612)	(3 596)
Variation nette des crédits renouvelables au réseau de distribution		(659)	(160)
Diminution (augmentation) des créances de Financement des ventes		(3 271)	(3 756)
Émission d'emprunts obligataires du Financement des ventes	23-C	3 869	4 245
Remboursement d'emprunts obligataires du Financement des ventes	23-C	(4 034)	(3 148)
Variation nette des autres dettes du Financement des ventes		3 696	2 435
Variation nette des autres valeurs mobilières et des prêts du Financement des ventes		(428)	61
Variation nette des actifs financiers et des dettes du Financement des ventes		3 103	3 593
Variation des actifs immobilisés donnés en location		(1 059)	(519)
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	26-B	1 214	551
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION AVANT INTERETS ET IMPOTS		6 525	7 207
Intérêts reçus		78	67
Intérêts payés		(368)	(332)
Impôts courants (payés) / reçus	8-C	(636)	(657)
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		5 599	6 285
Investissements incorporels et corporels	26-C	(5 022)	(4 407)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels		31	131
Acquisitions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise		5	(29)
Acquisitions d'autres participations		(157)	(215)
Cessions de participations avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée		2	-
Cessions d'autres participations		36	8
Diminution (augmentation) des autres valeurs mobilières et des prêts de l'Automobile		(2)	(150)
FLUX DE TRESORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		(5 107)	(4 662)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	18-D	(1 035)	(1 027)
Transaction avec les participations ne donnant pas le contrôle		(10)	11
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	18-H	(96)	(94)
(Achats) ventes de titres d'autocontrôle		(36)	(41)
Flux de trésorerie avec les actionnaires		(1 177)	(1 151)
Émission d'emprunts obligataires de l'Automobile	23-C	1 557	1 895
Remboursement d'emprunts obligataires de l'Automobile	23-C	(574)	(1 455)
Augmentation (diminution) nette des autres passifs financiers de l'Automobile		(59)	(242)
Variation nette des passifs financiers de l'Automobile	23-B	924	198
FLUX DE TRESORERIE LIÉS AU FINANCEMENT		(253)	(953)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		239	670

(1) Les effets de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 sont présentés dans la note 2-A2. Les données 2018 n'ont pas été retraitées.

(2) La capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts est présentée hors dividendes reçus des sociétés cotées.

(3) Correspond aux dividendes Daimler (46 millions d'euros en 2019 et 44 millions d'euros en 2018) et Nissan (579 millions d'euros en 2019 et 784 millions d'euros en 2018).

<i>(En millions d'euros)</i>	2019	2018
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	14 777	14 057
Augmentation (diminution) de la trésorerie	239	670
Effets des variations de change et autres sur la trésorerie	(34)	50
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	14 982	14 777

(1) La trésorerie faisant l'objet de restrictions d'utilisation est décrite en note 22-C.

4.2.6 Notes annexes aux comptes consolidés

4.2.6.1 Informations sur les secteurs opérationnels et les régions

Les secteurs opérationnels retenus par Renault sont les suivants :

- Le secteur « Automobile hors AVTOVAZ » regroupe le périmètre des activités automobiles du Groupe tel qu'il était avant la prise de contrôle au sens d'IFRS 10 du groupe AVTOVAZ. Il comprend les filiales de production, de commercialisation, de distribution de véhicules particuliers et utilitaires légers, les filiales de service automobile pour les marques Renault, Dacia et Samsung ainsi que les filiales assurant la gestion de la trésorerie du secteur. Il comprend aussi les participations dans les entreprises associées et coentreprises du domaine automobile, la principale étant Nissan.
- Le secteur « AVTOVAZ », constitué fin 2016, qui comprend le groupe AVTOVAZ, constructeur automobile russe, et sa société mère Alliance Rostec Auto b.v. depuis leur prise de contrôle au sens d'IFRS 10 en décembre 2016.
- Le secteur « Financement des ventes », considéré par le Groupe comme une activité réalisant des opérations d'exploitation à part entière, exercée par RCI Banque, ses filiales et participations dans des entreprises associées et coentreprises auprès du réseau de distribution et de la clientèle finale.

A – Informations par secteur opérationnel

A1 – COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PAR SECTEUR OPERATIONNEL

<i>(En millions d'euros)</i>	Automobile hors AVTOVAZ ⁽¹⁾	AVTOVAZ ⁽¹⁾	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2019 ⁽²⁾							
Chiffre d'affaires externe au Groupe	49 002	3 130	-	52 132	3 405	-	55 537
Chiffre d'affaires intersecteurs	105	774	(774)	105	18	(123)	-
Chiffre d'affaires du secteur	49 107	3 904	(774)	52 237	3 423	(123)	55 537
Marge opérationnelle ⁽³⁾	1 289	156	(1)	1 444	1 223	(5)	2 662
Résultat d'exploitation	762	130	(1)	891	1 294	(80)	2 105
Résultat financier ⁽⁴⁾	179	(111)	-	68	(10)	(500)	(442)
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	(213)	2	-	(211)	21	-	(190)
Résultat avant impôts	728	21	(1)	748	1 305	(580)	1 473
Impôts courants et différés	(1 122)	51	-	(1 071)	(383)	-	(1 454)
Résultat net	(394)	72	(1)	(323)	922	(580)	19

(1) Le chiffre d'affaires externe du Groupe du secteur Automobile hors AVTOVAZ comporte en 2019 le chiffre d'affaires réalisé par ce secteur avec le groupe AVTOVAZ (246 millions d'euros pour l'année 2019). Ce dernier apparaît en conséquence dans les opérations intersecteurs du secteur AVTOVAZ.

(2) Les effets de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 sont présentés dans la note 2-A2. Les données 2018 n'ont pas été retraitées.

(3) Les informations sur les dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sont données dans le tableau des flux de trésorerie consolidés par secteur opérationnel.

(4) Les dividendes reçus du Financement des ventes sont comptabilisés dans le résultat financier de l'Automobile et sont éliminés dans les opérations intersecteurs. Au cours de l'année 2019, leur montant s'est élevé à 500 millions d'euros.

<i>(En millions d'euros)</i>	Automobile hors AVTOVAZ ⁽¹⁾	AVTOVAZ ⁽¹⁾	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2018							
Chiffre d'affaires externe au Groupe	51 171	3 040	-	54 211	3 208	-	57 419
Chiffre d'affaires intersecteurs	96	815	(815)	96	18	(114)	-
Chiffre d'affaires du secteur	51 267	3 855	(815)	54 307	3 226	(114)	57 419
Marge opérationnelle ⁽²⁾	2 202	204	-	2 406	1 204	2	3 612
Résultat d'exploitation	1 583	209	-	1 792	1 193	2	2 987
Résultat financier ⁽³⁾	(97)	(95)	-	(192)	(11)	(150)	(353)
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	1 527	(3)	-	1 524	16	-	1 540
Résultat avant impôts	3 013	111	-	3 124	1 198	(148)	4 174
Impôts courants et différés	(369)	(26)	-	(395)	(330)	2	(723)
Résultat net	2 644	85	-	2 729	868	(146)	3 451

(1) Le chiffre d'affaires externe du Groupe du secteur Automobile hors AVTOVAZ comporte en 2018 le chiffre d'affaires réalisé par ce secteur avec le groupe AVTOVAZ (311 millions d'euros pour l'année 2018). Ce dernier apparaît en conséquence dans les opérations intersecteurs du secteur AVTOVAZ.

(2) Les informations sur les dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sont données dans le tableau des flux de trésorerie consolidés par secteur opérationnel.

(3) Les dividendes reçus du Financement des ventes sont comptabilisés dans le résultat financier de l'Automobile et sont éliminés dans les opérations intersecteurs.

A2 – SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE PAR SECTEUR OPERATIONNEL

<i>(En millions d'euros)</i>	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
31 Décembre 2019⁽¹⁾							
ACTIFS							
ACTIFS NON COURANTS							
Immobilisations incorporelles et corporelles, et <i>goodwill</i>	21 701	1 740	-	23 441	408	-	23 849
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	21 087	3	-	21 090	142	-	21 232
Actifs financiers non courants – titres de sociétés	7 478	-	(1 025)	6 453	2	(5 577)	878
Actifs financiers non courants – autres valeurs mobilières, prêts et dérivés sur opérations de financement de l'Automobile	194	-	-	194	-	-	194
Impôts différés actifs et autres actifs non courants	1 446	469	(108)	1 807	433	-	2 240
Total actifs non courants	51 906	2 212	(1 133)	52 985	985	(5 577)	48 393
ACTIFS COURANTS							
Stocks	5 379	352	-	5 731	49	-	5 780
Créances sur la clientèle	1 175	183	(87)	1 271	46 252	(891)	46 632
Actifs financiers courants	1 197	5	(7)	1 195	1 948	(927)	2 216
Créances d'impôts courants et autres actifs courants	3 003	66	(3)	3 066	5 984	(4 882)	4 168
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 231	70	(3)	12 298	2 762	(78)	14 982
Total actifs courants	22 985	676	(100)	23 561	56 995	(6 778)	73 778
TOTAL ACTIFS	74 891	2 888	(1 233)	76 546	57 980	(12 355)	122 171
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS							
CAPITAUX PROPRES	35 214	1 108	(1 028)	35 294	5 632	(5 595)	35 331
PASSIFS NON COURANTS							
Provisions – part à plus d'un an	2 604	37	-	2 641	640	-	3 281
Passifs financiers non courants	7 106	821	-	7 927	867	-	8 794
Impôts différés passifs et autres passifs non courants	1 982	60	(108)	1 934	844	-	2 778
Total passifs non courants	11 692	918	(108)	12 502	2 351	-	14 853
PASSIFS COURANTS							
Provisions – part à moins d'un an	1 034	66	-	1 100	36	-	1 136
Passifs financiers courants	3 785	100	(10)	3 875	-	(1 095)	2 780
Fournisseurs et dettes de Financement des ventes	9 520	487	(84)	9 923	48 253	(1 129)	57 047
Dettes d'impôts courants et autres passifs courants	13 646	209	(3)	13 852	1 708	(4 536)	11 024
Total passifs courants	27 985	862	(97)	28 750	49 997	(6 760)	71 987
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	74 891	2 888	(1 233)	76 546	57 980	(12 355)	122 171

(1) Les effets de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 sont présentés dans la note 2-A2.

<i>(En millions d'euros)</i>	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
31 Décembre 2018							
ACTIFS							
ACTIFS NON COURANTS							
Immobilisations incorporelles et corporelles, et <i>goodwill</i>	18 448	1 422	-	19 870	347	-	20 217
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	21 314	11	-	21 325	114	-	21 439
Actifs financiers non courants – titres de sociétés	6 907	-	(855)	6 052	2	(5 201)	853
Actifs financiers non courants – autres valeurs mobilières, prêts et dérivés sur opérations de financement de l'Automobile	75	-	-	75	-	-	75
Impôts différés actifs et autres actifs non courants	1 738	342	(107)	1 973	464	-	2 437
Total actifs non courants	48 482	1 775	(962)	49 295	927	(5 201)	45 021
ACTIFS COURANTS							
Stocks	5 515	321	-	5 836	43	-	5 879
Créances sur la clientèle	1 295	205	(80)	1 420	42 854	(808)	43 466
Actifs financiers courants	1 415	-	(6)	1 409	1 369	(815)	1 963
Créances d'impôts courants et autres actifs courants	2 764	157	(4)	2 917	5 028	(4 055)	3 890
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 691	89	(3)	11 777	3 094	(94)	14 777
Total actifs courants	22 680	772	(93)	23 359	52 388	(5 772)	69 975
TOTAL ACTIFS	71 162	2 547	(1 055)	72 654	53 315	(10 973)	114 996
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS							
CAPITAUX PROPRES ⁽¹⁾	36 004	908	(859)	36 053	5 249	(5 214)	36 088
PASSIFS NON COURANTS							
Provisions – part à plus d'un an	2 529	27	-	2 556	578	-	3 134
Passifs financiers non courants	5 508	688	-	6 196	13	-	6 209
Impôts différés passifs et autres passifs non courants	1 070	34	(106)	998	709	-	1 707
Total passifs non courants	9 107	749	(106)	9 750	1 300	-	11 050
PASSIFS COURANTS							
Provisions – part à moins d'un an	1 103	44	-	1 147	31	-	1 178
Passifs financiers courants	3 258	94	(9)	3 343	-	(880)	2 463
Fournisseurs et dettes de Financement des ventes	9 279	495	(78)	9 696	45 311	(1 007)	54 000
Dettes d'impôts courants et autres passifs courants	12 411	257	(3)	12 665	1 424	(3 872)	10 217
Total passifs courants	26 051	890	(90)	26 851	46 766	(5 759)	67 858
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	71 162	2 547	(1 055)	72 654	53 315	(10 973)	114 996

(1) Les données au 31 décembre 2018 tiennent compte du reclassement des provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines sur des lignes spécifiques et non plus en provisions pour risques et charges en application d'une clarification de l'IFRIC en septembre 2019 (note 2-A3). Elles ont aussi été modifiées pour tenir compte d'un ajustement de (57) millions d'euros dans les capitaux propres au titre d'une correction d'erreur sur nos opérations dans la Région Amériques dont la contrepartie est en provisions pour risques et charges.

A3 – FLUX DE TRESORERIE PAR SECTEUR OPERATIONNEL

<i>(En millions d'euros)</i>	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2019 ⁽¹⁾							
Résultat net ⁽²⁾	(394)	72	(1)	(323)	922	(580)	19
Annulation des dividendes reçus des participations cotées non consolidées	(46)	-	-	(46)	-	-	(46)
Annulation des produits et charges sans incidence sur la trésorerie							
Dotations nettes aux amortissements et aux pertes de valeur	3 607	120	-	3 727	82	-	3 809
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	213	(2)	-	211	(21)	-	190
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts	1 355	50	-	1 405	475	57	1 937
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées	4	-	-	4	-	-	4
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts ⁽³⁾	4 739	240	(1)	4 978	1 458	(523)	5 913
Dividendes reçus des sociétés cotées ⁽⁴⁾	625	-	-	625	-	-	625
Diminution (augmentation) des créances de Financement des ventes	-	-	-	-	(3 353)	82	(3 271)
Variation nette des actifs financiers et des dettes du Financement des ventes	-	-	-	-	2 968	135	3 103
Variation des actifs immobilisés donnés en location	(1 002)	-	-	(1 002)	(57)	-	(1 059)
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	1 829	15	-	1 844	(635)	5	1 214
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION AVANT INTERETS ET IMPOTS	6 191	255	(1)	6 445	381	(301)	6 525
Intérêts reçus	73	5	-	78	-	-	78
Intérêts payés	(301)	(87)	1	(387)	-	19	(368)
Impôts courants (payés) / reçus	(367)	(11)	-	(378)	(258)	-	(636)
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 596	162	-	5 758	123	(282)	5 599

(1) Les effets de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 sont présentés dans la note 2-A2. Les données 2018 n'ont pas été retraitées.

(2) Les dividendes reçus du Financement des ventes sont inclus dans le résultat net du secteur Automobile hors AVTOVAZ. Leur montant s'est élevé à 500 millions d'euros.

(3) La capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts est présentée hors dividendes reçus des sociétés cotées.

(4) Correspond aux dividendes Daimler (46 millions d'euros) et Nissan (579 millions d'euros).

<i>(En millions d'euros)</i>	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2019							
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 596	162	-	5 758	123	(282)	5 599
Investissements incorporels	(2 016)	(67)	-	(2 083)	(3)	-	(2 086)
Investissements corporels	(2 846)	(95)	15	(2 926)	(10)	-	(2 936)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels	16	27	(14)	29	2	-	31
Acquisitions et cessions de participations avec prise ou perte de contrôle, nettes de la trésorerie acquise	(55)	(9)	-	(64)	71	-	7
Acquisitions et cessions d'autres participations, et autres	(120)	-	-	(120)	(1)	-	(121)
Diminution (augmentation) des autres valeurs mobilières et des prêts de l'Automobile	(3)	1	-	(2)	-	-	(2)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	(5 024)	(143)	1	(5 166)	59	-	(5 107)
Flux de trésorerie avec les actionnaires	(1 165)	(1)	-	(1 166)	(511)	500	(1 177)
Variation nette des passifs financiers de l'Automobile	1 180	(49)	-	1 131	-	(207)	924
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	15	(50)	-	(35)	(511)	293	(253)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	587	(31)	1	557	(329)	11	239

<i>(En millions d'euros)</i>	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2019							
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	11 691	89	(3)	11 777	3 094	(94)	14 777
Augmentation (diminution) de la trésorerie	587	(31)	1	557	(329)	11	239
Effets des variations de change et autres sur la trésorerie	(47)	12	(1)	(36)	(3)	5	(34)
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture	12 231	70	(3)	12 298	2 762	(78)	14 982

<i>(En millions d'euros)</i>	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2018							
Résultat net	2 644	85	-	2 729	868	(146)	3 451
Annulation des dividendes reçus des participations cotées non consolidées	(44)	-	-	(44)	-	-	(44)
Annulation des produits et charges sans incidence sur la trésorerie							
Dotations nettes aux amortissements et aux pertes de valeur	3 066	109	-	3 175	70	-	3 245
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	(1 527)	3	-	(1 524)	(16)	-	(1 540)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts	825	90	(1)	914	503	(21)	1 396
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées	2	-	-	2	-	-	2
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts ⁽¹⁾	4 966	287	(1)	5 252	1 425	(167)	6 510
Dividendes reçus des sociétés cotées ⁽²⁾	828	-	-	828	-	-	828
Diminution (augmentation) des créances de Financement des ventes	-	-	-	-	(3 586)	(170)	(3 756)
Variation nette des actifs financiers et des dettes du Financement des ventes	-	-	-	-	3 593	-	3 593
Variation des actifs immobilisés donnés en location	(509)	-	-	(509)	(10)	-	(519)
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	781	16	6	803	(331)	79	551
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION AVANT INTERETS ET IMPOTS	6 066	303	5	6 374	1 091	(258)	7 207
Intérêts reçus	71	5	(2)	74	-	(7)	67
Intérêts payés	(263)	(95)	2	(356)	-	24	(332)
Impôts courants (payés) / reçus	(388)	(14)	-	(402)	(255)	-	(657)
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 486	199	5	5 690	836	(241)	6 285

(1) La capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts est présentée hors dividendes reçus des sociétés cotées.

(2) Correspond aux dividendes Daimler (44 millions d'euros) et Nissan (784 millions d'euros).

<i>(En millions d'euros)</i>	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2018							
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 486	199	5	5 690	836	(241)	6 285
Investissements incorporels	(1 735)	(32)	-	(1 767)	(4)	-	(1 771)
Investissements corporels	(2 557)	(83)	19	(2 621)	(15)	-	(2 636)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels	126	31	(24)	133	-	(2)	131
Acquisitions et cessions de participations avec prise ou perte de contrôle, nettes de la trésorerie acquise	(15)	(2)	-	(17)	(12)	-	(29)
Acquisitions et cessions d'autres participations, et autres	(159)	-	-	(159)	(48)	-	(207)
Diminution (augmentation) des autres valeurs mobilières et des prêts de l'Automobile	(156)	-	6	(150)	-	-	(150)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	(4 496)	(86)	1	(4 581)	(79)	(2)	(4 662)
Flux de trésorerie avec les actionnaires	(1 149)	-	-	(1 149)	(153)	151	(1 151)
Variation nette des passifs financiers de l'Automobile	233	(139)	(7)	87	-	111	198
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	(916)	(139)	(7)	(1 062)	(153)	262	(953)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	74	(26)	(1)	47	604	19	670

<i>(En millions d'euros)</i>	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2018							
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	11 718	130	(3)	11 845	2 354	(142)	14 057
Augmentation (diminution) de la trésorerie	74	(26)	(1)	47	604	19	670
Effets des variations de change et autres sur la trésorerie	(101)	(15)	1	(115)	136	29	50
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture	11 691	89	(3)	11 777	3 094	(94)	14 777

A4 – AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX SECTEURS AUTOMOBILES : POSITION NETTE DE LIQUIDITE OU ENDETTEMENT FINANCIER NET ET *FREE CASH FLOW* OPERATIONNEL

La position nette de liquidité ou l'endettement financier net et le *free cash flow* opérationnel ne sont présentés que pour les secteurs automobiles car ces indicateurs ne sont pas appropriés pour le pilotage de l'activité de Financement des ventes.

Le Groupe inclut dans la position nette de liquidité ou l'endettement financier net, l'ensemble des dettes et engagements financiers, hors exploitation, porteurs d'intérêts, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des autres actifs financiers, hors exploitation, tels que les valeurs mobilières ou les prêts du secteur.

Position nette de liquidité ou endettement financier net

(En millions d'euros)	31 Décembre 2019			
	Automobile hors AVTOVAZ ⁽¹⁾	AVTOVAZ ⁽¹⁾	Opérations intra Automobile	Total Automobile
Passifs financiers non courants	(7 106)	(821)	-	(7 927)
Passifs financiers courants	(3 785)	(100)	10	(3 875)
Actifs financiers non courants – autres valeurs mobilières, prêts et dérivés sur opérations de financement	64	-	-	64
Actifs financiers courants	1 180	1	(7)	1 174
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 231	70	(3)	12 298
Position nette de liquidité (endettement financier net) du secteur de l'Automobile	2 584	(850)	-	1 734

(1) Les effets de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 sont présentés dans la note 2-A2. Les données 2018 n'ont pas été retraitées.

(En millions d'euros)	31 Décembre 2018			
	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	Total Automobile
Passifs financiers non courants	(5 508)	(688)	-	(6 196)
Passifs financiers courants	(3 258)	(94)	9	(3 343)
Actifs financiers non courants – autres valeurs mobilières, prêts et dérivés sur opérations de financement	55	-	-	55
Actifs financiers courants	1 415	-	(6)	1 409
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 691	89	(3)	11 777
Position nette de liquidité (endettement financier net) du Secteur de l'Automobile	4 395	(693)	-	3 702

Free cash flow opérationnel

(En millions d'euros)	Année 2019			
	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	Total Automobile
Capacité d'autofinancement (hors dividendes reçus des sociétés cotées) avant intérêts et impôts	4 739	240	(1)	4 978
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	1 829	15	-	1 844
Intérêts reçus par l'Automobile	73	5	-	78
Intérêts payés par l'Automobile	(301)	(87)	1	(387)
Impôts courants (payés) / reçus	(367)	(11)	-	(378)
Investissements corporels et incorporels nets des cessions	(4 846)	(135)	1	(4 980)
Véhicules et batteries donnés en location	(1 002)	-	-	(1 002)
Free cash flow opérationnel des secteurs automobiles ⁽¹⁾	125	27	1	153

(1) La définition du Free cash flow opérationnel en 2019 reste identique à celle de 2018. En 2018, le Free cash flow opérationnel était diminué des charges de loyer en flux d'exploitation, alors qu'à compter de 2019, du fait de l'application d'IFRS 16, seuls les flux relatifs aux intérêts payés sont en flux d'exploitation. Le solde résiduel au titre du paiement des loyers est présenté en flux de financement (variation nette des passifs financiers de l'Automobile) et est donc exclu du Free cash flow opérationnel. Sans application de la norme IFRS 16, le Free cash flow opérationnel en 2019 se serait élevé à 57 millions d'euros.

(En millions d'euros)	Année 2018			
	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	Total Automobile
Capacité d'autofinancement (hors dividendes reçus des sociétés cotées) avant intérêts et impôts	4 966	287	(1)	5 252
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	781	16	6	803
Intérêts reçus par l'Automobile	71	5	(2)	74
Intérêts payés par l'Automobile	(263)	(95)	2	(356)
Impôts courants (payés) / reçus	(388)	(14)	-	(402)
Investissements corporels et incorporels nets des cessions	(4 166)	(84)	(5)	(4 255)
Véhicules et batteries donnés en location	(509)	-	-	(509)
Free cash flow opérationnel des secteurs automobiles	492	115	-	607

B – Informations par Régions

La présentation par Région correspond au découpage géographique en vigueur dans l'organisation du Groupe. Les Régions sont définies en section 1.3.1.3 du Document d'enregistrement universel.

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté par zone d'implantation de la clientèle. En 2019, le Groupe a fait évoluer son organisation internationale. Les anciennes Régions Asie-Pacifique et Afrique Moyen-Orient Inde ont été scindées pour donner naissance à deux nouvelles Régions :

- la Région Chine est dédiée aux activités du Groupe dans ce pays ;
- la Région Afrique Moyen-Orient Inde Asie-Pacifique comporte les pays d'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Inde ainsi que les pays de l'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est), la Corée, le Japon et l'Australie.

Les données financières relatives à 2018 sont établies selon le même découpage que celui adopté en 2019.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont présentées par région d'implantation des filiales et des activités conjointes.

(En millions d'euros)						
	Europe ⁽¹⁾	Amériques	Chine	Afrique Moyen- Orient Inde Asie- Pacifique	Eurasie	Total consolidé
2019						
Chiffre d'affaires	36 516	4 435	127	7 038	7 421	55 537
Dont AVTOVAZ	42	3	-	14	3 317	3 376
Immobilisations corporelles et incorporelles	17 392	852	179	1 307	4 119	23 849
Dont AVTOVAZ	-	-	-	-	1 740	1 740
2018						
Chiffre d'affaires	36 704	4 684	275	8 194	7 562	57 419
Dont AVTOVAZ	39	2	-	18	3 292	3 351
Immobilisations corporelles et incorporelles	14 800	821	-	1 180	3 416	20 217
Dont AVTOVAZ	-	-	-	-	1 422	1 422

(1) Dont France :

(En millions d'euros)	2019	2018
Chiffre d'affaires	13 581	13 533
Immobilisations corporelles et incorporelles	13 773	11 735

4.2.6.2 Règles, méthodes et périmètre

NOTE 1 – APPROBATION DES COMPTES

Les comptes consolidés du Groupe Renault de l'année 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 13 février 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application de la réglementation européenne, les comptes consolidés du Groupe Renault de l'exercice 2019 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2019 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

2 – A. EVOLUTIONS DES REGLES ET METHODES COMPTABLES

A1 - Evolutions intervenues en 2019

Le Groupe Renault applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1 ^{er} janvier 2019	
IFRS 16	Contrats de location
IFRIC 23	Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat
Amendement IAS 28	Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises
Amendement IFRS 9	Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative
Amendement IAS 19	Modification, réduction ou liquidation d'un régime
Améliorations annuelles des IFRS – cycle 2015-2017	Diverses dispositions concernant : <ul style="list-style-type: none">- Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IFRS 11 « Partenariats » intitulés « Intérêts antérieurement détenus dans des entreprises communes » ;- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » intitulés « Conséquences fiscales des paiements sur instruments financiers classés en capitaux propres » ;- Amendements à IAS 23 « Coûts d'emprunts » intitulés « Coûts d'emprunt éligibles à la capitalisation »

Les changements liés à l'application de la norme IFRS 16 et de l'interprétation IFRIC 23 sont présentés ci-après.

Les autres normes, interprétations et amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 sont sans effet significatif sur les états financiers du Groupe.

Nouveaux textes publiés au journal officiel de l'Union Européenne appliqués par anticipation par le Groupe

Le Groupe Renault applique par anticipation au 31 décembre 2019 les amendements à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » portant sur la réforme des taux de référence, publiés dans le Journal Officiel de l'Union Européenne le 16 janvier 2020.

L'application anticipée de ces amendements dans les comptes consolidés du Groupe permet de maintenir inchangées les relations de couverture de taux d'intérêts (couverture de flux de trésorerie ou couverture de juste valeur) pendant la période d'incertitude générée par le remplacement d'un taux de référence.

Le mode et la date de remplacement des indices LIBOR dans le cadre de la réforme des taux de référence n'étant pas encore complètement définis, le Groupe Renault applique cet amendement aux relations de couverture incluant ces indices. Le Groupe considère ne pas avoir d'incertitude sur l'indice EURIBOR, car la nouvelle méthodologie de détermination de l'EURIBOR a été validée par l'ESMA (European Security and Market Authority).

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouveaux textes ci-après parus au Journal Officiel de l'Union Européenne et dont l'application sera obligatoire au 1^{er} janvier 2020 ou ultérieurement.

Nouveaux textes publiés au journal officiel de l'Union Européenne non appliqués par anticipation par le Groupe	
Amendements IAS 1 et IAS 8	Définition de la matérialité
Amendement IFRS 3	Définition d'un « business »

A2 – Changements dans les états financiers issus de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »

Le Groupe Renault applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette norme remplace la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations IFRIC et SIC associées. Elle supprime la distinction précédemment faite entre les contrats de location simple et les contrats de location financement côté preneur.

Selon IFRS 16, un preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une dette financière représentative de l'obligation locative. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti sur la durée de location. L'obligation locative, évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs fixes sur la durée de location, est désactualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou au taux d'emprunt marginal sinon. Au compte de résultat, une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif est enregistrée en marge opérationnelle et une charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers est présentée en résultat financier, se substituant ainsi à la charge de loyer précédemment enregistrée en diminution de la marge opérationnelle. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés. Dans le tableau de flux de trésorerie, les flux d'exploitation sont impactés par les charges d'intérêts payées et les flux de financement par la dette de loyers remboursée. Précédemment, les flux d'exploitation étaient impactés par les loyers payés pour leur montant total.

Le Groupe a choisi de retenir les exemptions prévues par IFRS 16 qui permettent de continuer à enregistrer les loyers des contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins et des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, de manière linéaire au compte de résultat sur la durée des contrats.

La définition des indicateurs de performance (voir note 4.2.6.1-A4) utilisés pour le calcul de la rémunération des dirigeants et des autres membres du personnel du Groupe reste identique. Ils sont donc concernés par la mise en œuvre de la norme IFRS 16 telle que décrite ci-dessus.

Les changements résultant de l'adoption d'IFRS 16 ont été appliqués de manière rétrospective simplifiée dans les comptes de 2019. Les comptes consolidés de l'exercice 2018 présentés en période comparative n'ont pas fait l'objet de retraitements au titre de l'application de la norme IFRS 16 et sont donc identiques aux états financiers publiés en 2018 selon les principes comptables en vigueur au titre de la norme IAS 17.

Le Groupe a appliqué IFRS 16 aux contrats de location qu'elle avait antérieurement identifiés comme étant des contrats de location en application d'IAS 17 « Contrats de location » et d'IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location » et a retenu d'appliquer les exemptions ainsi que les mesures de simplification suivantes pour la détermination des valeurs à la date de première application au 1^{er} janvier 2019 :

- comptabilisation des contrats avec une durée résiduelle de 12 mois ou moins à la date de première application comme des contrats de courte durée ;
- exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation lors de la première application ;
- comptabilisation des provisions pour contrats déficitaires reconnues au bilan avant la date de première application en diminution du droit d'utilisation.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien loué, à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer. Concernant les baux commerciaux français, cette durée est généralement de 9 ans.

La décision d'agenda d'IFRIC de novembre 2019 relative à la durée des contrats de location et l'incidence sur celle-ci de la durée d'amortissement des agencements relatifs à des constructions faisant l'objet de contrats de location n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe et ne change pas notre analyse de la durée des contrats de location.

Au bilan au 1^{er} janvier 2019, les passifs financiers liés aux contrats de location correspondent à la valeur actualisée des paiements de loyers restants à décaisser, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal au 31 décembre 2018 défini en fonction de la duration restante du contrat. En tant que preneur, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal, calculé par zone monétaire, correspond au taux sans risque en vigueur dans la zone augmenté de la prime de risque du Groupe applicable pour la devise locale. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux passifs de location au 1^{er} janvier 2019 était de 2,35 %.

Les actifs liés aux droits d'utilisation ont été évalués au 1^{er} janvier 2019 à un montant égal à la valeur des dettes locatives à cette date ajustée des loyers payés d'avance ou des avantages incitatifs qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière relativement à ces contrats au 31 décembre 2018.

L'explication de l'écart entre la dette locative comptabilisée à la date de la première application, et les engagements de loyers de location simple présentés dans l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2018 conformément à IAS 17, est la suivante :

(En millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2019
Engagements hors bilan des locations simples au 31 décembre 2018	661
Exclusions ou exemptions normatives	(71)
Effet d'actualisation des contrats de location	(78)
Effets liés à des décalages de la date de prise d'effet	(54)
Effets liés aux périodes optionnelles non prises en compte dans les engagements hors bilan	205
Autres effets	25
Contrats de location-financement existant au 31 décembre 2018	78
Dette locative au 1^{er} janvier 2019	766

Les impacts de la première application d'IFRS 16 sur les postes de la situation financière consolidée au 1^{er} janvier 2019 sont résumés dans le tableau ci-dessous.

(En millions d'euros)	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Financement des ventes	Total
Immobilisations corporelles – Droits d'utilisation	602	11	56	669
Terrains	-	8	-	8
Constructions	578	3	56	637
Autres ⁽¹⁾	24	-	-	24
Autres actifs et passifs courants	(1)	-	1	-
Passifs financiers et dettes de financement des ventes (courants et non courants) – Dettes locatives	696	15	55	766
Passifs financiers et dettes de financement des ventes (courants et non courants) – Autres dettes porteuses d'intérêts	(74)	(4)	-	(78)
Provisions pour risques et charges ⁽²⁾	(19)	-	-	(19)

(1) Contrats de location d'équipements informatiques ou opérationnels et de matériel de transport.

(2) Dont principalement une provision pour risques et charges relatives au coût d'innoculation des locaux en Corée évaluée jusqu'au terme des baux et reclassée en diminution du droit d'utilisation.

L'application d'IFRS 16 n'a pas d'impact significatif sur la marge opérationnelle et le résultat financier du Groupe.

Au 31 décembre 2019, les loyers liés aux contrats de location non retraités dans l'état de situation financière s'analysent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2019
Loyers liés aux contrats de location de courte durée	(33)
Loyers liés aux contrats de location d'actifs de faible valeur	(31)
Autres loyers incluant les loyers variables	(48)

Les données relatives aux dettes de location sont présentées en note 23.

Les variations de trésorerie relatives aux dettes locatives par secteurs opérationnels sont les suivantes :

2019 (En millions d'euros)	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Financement des ventes	Total
Variation nette des autres dettes du Financement des ventes	-	-	(5)	(5)
Intérêts payés	(22)	(2)	-	(24)
FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	(22)	(2)	(5)	(29)
Augmentation (diminution) nette des autres passifs financiers de l'Automobile ⁽¹⁾	(94)	(2)	-	(96)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS	(94)	(2)	-	(96)
Variation des flux de trésorerie	(116)	(4)	(5)	(125)

(1) Correspond au remboursement de la dette locative pour les secteurs Automobile

Dans le tableau de flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2019, l'application de la norme IFRS 16 a eu un impact à la hausse sur les décaissements des flux liés aux financements de 96 millions et à la baisse sur les décaissements des flux liés aux opérations d'exploitation pour ce même montant. Cet impact ne concerne que le secteur Automobile car le secteur Financement des ventes est entièrement classé parmi les flux liés aux opérations d'exploitation.

A3 – Application de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat »

L'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts » sur le résultat n'a pas conduit à identifier des situations remettant en cause les positions comptables prises dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Elle est donc sans effet sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2019. Pour évaluer les provisions pour positions fiscales incertaines, le Groupe utilise une méthode d'évaluation individuelle basée en général sur le montant le plus probable.

Une saisine de l'IFRIC a été faite au cours du 1^{er} semestre 2019 concernant le classement dans la situation financière consolidée des passifs relatifs aux positions fiscales incertaines. En septembre 2019, l'IFRIC a conclu qu'il convient de les présenter telles que des dettes d'impôts courants et/ou dans les impôts différés. Ce classement n'est pas celui qui était retenu par le Groupe, qui

classait les provisions d'impôts sur les résultats relatives aux positions fiscales incertaines dans les provisions pour risques et charges (note 20) afin de se conformer aux caractéristiques qualitatives qui déterminent l'utilité de l'information contenue dans les états financiers telles que définies dans le cadre conceptuel.

Ces provisions ont été reclassées sur des lignes dédiées dans la situation financière consolidée (4.2.3), ventilées entre la part à moins d'un an et la part à plus d'un an, dans les comptes au 31 décembre 2019 et sur toutes les périodes présentées. La présentation sur des lignes séparées est conforme aux prescriptions d'IAS 1 § 55.

2 – B. Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Renault doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Renault revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs comptes consolidés pourraient différer des estimations faites lors de l'arrêté des comptes.

D'une manière récurrente, les principaux postes des comptes consolidés du Groupe dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2019 sont les suivants :

- l'inscription à l'actif des dépenses de recherche et développement et leur durée d'amortissement (notes 2-K et 10-A),
- les durées d'amortissement des immobilisations autres que les frais de développement immobilisés (notes 2-K, 2-L et 10),
- les pertes de valeur éventuelles sur actifs immobilisés (notes 2-M et 11) et les créances d'exploitation (notes 16 et 17), et en particulier les pertes de valeur sur les actifs en Argentine, qui est en situation d'hyperinflation depuis 2018 (note 11-B) et les actifs en Chine (notes 6-B et 13),
- la valeur recouvrable des véhicules donnés en location classés en immobilisations corporelles ou en stocks (notes 2-G, 10-B et 14),
- les participations dans les entreprises associées, notamment Nissan (notes 2-M, 12 et 13),
- les créances de Financement des ventes (notes 2-G et 15),
- la reconnaissance des actifs d'impôts différés sur déficits reportables (notes 2-I et 8),
- la détermination des programmes d'incitation à la vente comptabilisés dans les dettes diverses (notes 2-G et 21),
- les provisions, notamment la provision pour garantie des véhicules et des batteries (note 2-G), les provisions pour engagements de retraite et assimilés (notes 2-S et 19), les provisions pour mesures d'adaptation des effectifs (notes 2-T et 6-A), les provisions pour risques juridiques et risques fiscaux autres que ceux relatifs aux impôts sur les résultats (note 20) et les provisions d'impôts sur les résultats relatives aux positions fiscales incertaines (note 21),
- la valorisation des dettes des contrats de location, notamment le calcul des taux d'emprunt marginal et l'exercice des options de renouvellement qui ont un caractère raisonnablement certain (note 23),
- la valeur des avoirs en Iran, constituée principalement de titres, d'un prêt d'actionnaire et de créances commerciales (note 6-D) et de manière plus générale, la valeur des actifs du Groupe localisés dans des territoires présentant des risques pays.

2 – C. Principes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive par le Groupe (filiales), directement ou indirectement. Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les comptes des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont mis en équivalence.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les titres des sociétés non significatives contrôlées de manière exclusives et exclues du périmètre de consolidation, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, sont inscrits en autres actifs non courants.

La consolidation de l'ensemble de ces sociétés aurait un impact négligeable sur les comptes consolidés s'agissant de structures dont les pertes éventuelles sont prises en compte par voie de provision. De plus, celles-ci sont financées par le Groupe, et réalisent auprès de lui :

- soit la quasi-totalité de leurs achats ;
- soit la quasi-totalité de leurs ventes.

Les *puts* sur participations ne donnant pas le contrôle sont évalués à leur juste valeur et classés pour les secteurs Automobiles en autres dettes financières et pour le secteur Financement des ventes en autres dettes non courantes au passif de la situation financière consolidée. La contrepartie de la dette est enregistrée en capitaux propres.

2 – D. Présentation des comptes consolidés

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Ces catégories sont précisées dans les notes ci-après.

Résultat d'exploitation et marge opérationnelle

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

La marge opérationnelle correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des autres produits et charges d'exploitation qui revêtent par nature ou par exception un caractère significatif et inhabituel et peuvent nuire à la comparabilité de la marge. Les autres produits et charges d'exploitation comprennent principalement :

- les coûts de restructuration liés à des arrêts d'activité et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs,
- le résultat des cessions d'activités ou de participations opérationnelles (totales ou partielles), le résultat des cessions de participations dans des entreprises associées et coentreprises (totales ou partielles), les autres résultats liés aux variations de périmètre comme les prises de contrôle au sens d'IFRS 10 d'entités précédemment consolidées par mise en équivalence et les coûts directs d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale ou suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat,
- le résultat de cession des immobilisations incorporelles et corporelles (hors cessions d'actifs donnés en location),
- les pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles et des *goodwill* (hors *goodwill* des entreprises associées et des coentreprises),
- les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant relatifs à des litiges ou à des pertes de valeurs sur créances d'exploitation significatifs.

Consolidation par mise en équivalence des entreprises associées et des coentreprises

La part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises présentée dans le compte de résultat consolidé du Groupe comprend la part dans le résultat de ces entreprises ainsi que les pertes de valeurs et les réductions de pertes de valeur afférentes à ces entreprises (note 2-M). Les pertes de valeur enregistrées sont limitées à la valeur nette comptable de l'investissement sauf en cas d'engagement complémentaire.

Le résultat de cession ou de perte d'influence notable ou de contrôle conjoint d'entreprises associées et coentreprises mises en équivalence et le résultat lié à la prise de contrôle au sens d'IFRS 10 d'entreprises déjà consolidées mais non contrôlées sont présentés parmi les autres produits et charges d'exploitation dans le compte de résultat consolidé du Groupe. Il comprend le recyclage des écarts de conversion accumulés pendant la période de consolidation par mise en équivalence.

Les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif de distribution pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres (note 2-I). Cet impôt figure dans les impôts courants et différés au compte de résultat du Groupe.

Les *goodwill* relatifs à des entreprises associées et coentreprises sont inclus dans la valeur de ces participations à l'actif de la situation financière consolidée. En cas de perte de valeur, celle-ci est comptabilisée et intégrée au compte de résultat du Groupe via la part de résultat des entreprises associées et coentreprises (note 2-J).

Les frais d'acquisition des participations dans les entreprises associées et coentreprises sont incorporés dans le coût initial d'acquisition de ces participations.

La participation croisée entre une entité intégrée et une entité associée est neutralisée pour l'évaluation de la participation dans l'entreprise associée présentée à l'actif de la situation financière. Ainsi, la participation de 15 % de Nissan dans Renault est neutralisée pour l'évaluation de la participation dans Nissan figurant à l'actif de la situation financière consolidée (note 12).

Les dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées sont inclus dans le free cash flow opérationnel des secteurs automobiles, alors que ceux reçus d'entreprises associées et coentreprises cotées, en l'occurrence Nissan, sont exclus du free cash flow opérationnel de l'Automobile hors AVTOVAZ.

Information par secteur opérationnel

Les informations par secteur opérationnel sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel ». Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés. L'ensemble des données financières du Groupe est alloué aux secteurs opérationnels. Les colonnes « Opérations intersecteurs » et « Opérations intra Automobile » ne comprennent que les transactions entre les secteurs, effectuées à des conditions proches de celles du marché. Les dividendes versés par le Financement des ventes à l'Automobile hors AVTOVAZ sont intégrés dans le résultat financier de cette dernière.

L'indicateur de mesure du résultat sectoriel est la marge opérationnelle.

À l'exception de la charge d'impôt et de la part dans le résultat des entreprises associées, les produits et charges résultant de l'activité de Financement des ventes sont comptabilisés en produits et charges d'exploitation. Par ailleurs, les effets de l'intégration fiscale en France sont présentés au niveau de la charge d'impôt de l'Automobile hors AVTOVAZ.

Les actifs et les dettes sont propres à chaque activité. Les créances cédées par l'Automobile hors AVTOVAZ aux sociétés de Financement des ventes sont comptabilisées dans les actifs d'exploitation de ces dernières qui en assurent alors le financement, lorsque l'essentiel des risques et avantages leur est transféré. Ces créances sont constituées pour l'essentiel de créances sur le réseau de distribution.

Les véhicules et les batteries faisant l'objet d'engagements de reprise par l'Automobile hors AVTOVAZ font partie des actifs de cette dernière. Lorsque ces actifs sont financés par le Financement des ventes, ce dernier détient alors une créance sur l'Automobile hors AVTOVAZ.

Actifs / passifs courants et non courants

Les créances de Financement des ventes, les autres valeurs mobilières, les dérivés, les prêts et les passifs financiers du Financement des ventes (hors titres participatifs et emprunts subordonnés) sont considérés comme des actifs et passifs courants car ils sont utilisés dans le cycle normal d'exploitation de ce secteur.

En ce qui concerne l'Automobile, outre les éléments directement liés au cycle d'exploitation, sont considérés comme courants les actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à un an.

2 – E. Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette première qui est retenue.

Les comptes des sociétés étrangères du Groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du Groupe de la manière suivante :

- les postes de la situation financière, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ;
- l'écart de conversion fait partie des autres éléments du résultat global et n'affecte donc pas le résultat net.

Les *goodwill* dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de cette entité et convertis en euros au taux de clôture.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion accumulées sur ses actifs et passifs sont transférées en résultat net parmi les autres produits et charges d'exploitation.

Par exception aux principes ci-dessus, les comptes des entités dont l'économie est en hyperinflation sont convertis en appliquant les dispositions de la norme IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes ». Les éléments non monétaires du bilan, les postes du compte de résultat et du résultat global ainsi que les flux de trésorerie font l'objet d'une réévaluation dans la devise locale. L'ensemble des comptes est ensuite converti au taux de clôture de la période. Le traitement de l'hyperinflation conduit à constater un résultat sur l'exposition à l'hyperinflation classé parmi les autres produits et charges financiers et donc en réserves l'année suivante.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le Groupe se réfère à la liste publiée par l'*International Practices Task Force* (IPTF) du « Center for Audit Quality ». Les comptes des filiales du Groupe en Argentine ont été intégrés conformément aux principes d'IAS 29 appliqués dès le 1^{er} janvier 2018.

Il convient de noter que des saisines IFRIC sur l'application d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » et IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes aux comptes des entités dont l'économie est en hyperinflation » sont en cours concernant notamment le classement des écarts de conversion accumulés avant la période d'hyperinflation et le classement des effets de l'indexation et de la conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste dans les réserves ou l'écart de conversion dans les capitaux propres. La répartition des effets de l'indexation liée à l'hyperinflation et de la conversion entre les réserves et l'écart de conversion est donc susceptible d'être remise en cause suivant les conclusions de l'IFRIC à venir.

2 – F. Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat, à l'exception des différences de conversion relatives aux instruments financiers désignés comme couverture et relatifs à un investissement net dans une société étrangère (note 2-X). Les impacts constatés en résultat sont comptabilisés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières de l'Automobile ;
- en marge opérationnelle pour les autres différences de conversion.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note 2-X.

2 – G. Chiffre d'affaires et marge

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits automobiles du Groupe, des prestations de services associées à ces ventes et des différents produits de Financement des ventes proposés par les sociétés du Groupe à leurs clients.

Ventes de biens et services et constatation de la marge opérationnelle

- Ventes et constatation de la marge

Les ventes de produits automobiles sont comptabilisées à la date de transfert du contrôle. Le transfert du contrôle des produits automobiles intervient au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution (entrée ou sortie de parc selon les dispositions contractuelles) s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes.

Le transfert du contrôle n'intervient pas lorsque le bien fait l'objet d'un contrat de location opérationnelle par une société financière du Groupe ou lorsqu'il est consenti un engagement de reprise du véhicule avec une probabilité de retour élevée. Dans ces transactions, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement pendant la période de location puis au moment du transfert du contrôle du véhicule d'occasion. La différence entre le prix payé par le client et le prix de rachat, assimilable à un produit de location, est étalée sur la durée de la période de mise à disposition du bien. Le coût de production du bien neuf, objet de cette mise à disposition, est enregistré en stock pour les contrats d'une durée inférieure à un an et en immobilisations données en location pour les contrats d'une durée supérieure à un an. La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des biens d'occasion, mais aussi ses perspectives d'évolution sur la durée d'écoulement des biens, qui peuvent être influencées par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, évolution de la stratégie tarifaire du constructeur). Dès lors qu'une perte est anticipée sur la vente du bien d'occasion, cette perte est prise en compte par la constatation d'une dépréciation (dans le cas d'un bien stocké) ou d'un amortissement complémentaire (dans le cas d'un bien immobilisé).

- Programmes d'incitation à la vente

Les programmes d'incitation à la vente dépendant des volumes ou du prix des produits vendus sont déduits du chiffre d'affaires lors de l'enregistrement des ventes correspondantes. Leur provisionnement fait l'objet d'estimations selon le montant le plus probable.

Le Groupe réalise certaines opérations promotionnelles sous forme de réduction d'intérêts sur les crédits accordés à la clientèle ou de réduction du prix de vente des services. Le coût de ces opérations est constaté en réduction du chiffre d'affaires du secteur Automobile au moment de la vente du véhicule, s'agissant d'opérations d'incitation à la vente des véhicules, et non de façon étalée sur la durée du financement ou des services.

- Garantie

Le Groupe fait une distinction entre les garanties de type assurance et les garanties de type service, les premières donnant lieu à constitution d'une provision tandis que les secondes se traduisent comptablement par un chiffre d'affaires étalé sur la durée de l'extension de garantie.

Les coûts supportés ou prévus relatifs à la garantie constructeur, qualifiée de garantie type assurance, des véhicules et pièces vendus sont constatés en charge lorsque les ventes sont enregistrées. Les provisions relatives aux coûts restant à supporter sont évaluées sur la base de données observées par modèle et motorisation : niveau des coûts et leur répartition sur les périodes couvertes par la garantie constructeur. Dans le cas de campagnes de rappel liées à des incidents découverts après le début de la commercialisation du véhicule, les coûts correspondants font l'objet de provisions dès lors que la décision d'engager la campagne est prise. Les recours engagés auprès des fournisseurs sont comptabilisés en réduction de la charge de garantie lorsque leur récupération est jugée quasi certaine.

- Prestations de services associées à la vente de produits automobiles

Les contrats de service vendus par le Groupe donnent lieu à la constatation d'un chiffre d'affaires à l'avancement sur la durée contractuelle. Il peut s'agir de contrats d'extension de garantie, de maintenance ou d'assurance.

Ces contrats peuvent être vendus séparément au client final ou être offerts dans le cadre d'une offre commerciale globale incluant un véhicule et des services associés. Dans tous les cas, le Groupe considère les contrats de service comme étant une obligation de prestation distincte de celle de la livraison du véhicule et alloue un chiffre d'affaires au contrat de service.

Lorsque le contrat est payé par le client de manière périodique, le chiffre d'affaires est reconnu de manière linéaire. Lorsque le contrat est payé d'avance (au moment de l'achat du véhicule par exemple), les sommes perçues sont conservées dans un compte de produit constaté d'avance ; l'avancement se concrétise par un étalement linéaire des sommes versées d'avance pour les contrats d'extension de garantie et selon une courbe d'expérience pour les contrats de maintenance.

- Dépréciation des créances commerciales

Les créances commerciales du secteur Automobile font l'objet d'une dépréciation basée sur une appréciation prospective du risque de crédit à l'initiation de la créance et sur son aggravation au cours du temps. En cas de risque de perte avéré, une dépréciation individuelle de la créance est constatée.

Produits de Financement des ventes et constatation de la marge opérationnelle

- Produits de Financement des ventes

Les produits de Financement des ventes sont la résultante des opérations de Financement des ventes d'automobiles aux concessionnaires ou aux utilisateurs finaux. Ces financements, réalisés par les sociétés du Financement des ventes, constituent des crédits et, en conséquence, sont comptabilisés au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations éventuellement comptabilisées. Les produits sur ces contrats sont calculés de manière à générer un taux d'intérêt constant sur la période. Ils figurent dans le chiffre d'affaires.

- Coûts de Financement des ventes

Les coûts de Financement des ventes sont considérés comme des charges d'exploitation comprises dans la marge opérationnelle. Ils incluent essentiellement les intérêts encourus par les sociétés du Financement des ventes pour refinancer leurs opérations de prêts à la clientèle, les autres coûts et produits directement liés à la gestion de ce refinancement (placements temporaires, couverture et gestion du risque de taux ou de change) et le coût du risque des créances. Les sources de refinancement sont diversifiées : émissions obligataires publiques et privées, titrisations publiques et privées adossées à des crédits automobiles, titres de créances négociables, dépôts de la clientèle particulière et financements auprès d'établissements de crédit et assimilés.

- Commissions versées aux apporteurs d'affaires

Elles constituent des coûts externes de distribution et sont par conséquent incluses dans les encours de financement, en tant que coûts d'acquisition des contrats, et étalées de manière à produire un taux d'intérêt constant sur la durée de ces financements.

- Classification et dépréciation des créances

Le mode de provisionnement des encours financiers est déterminé par la catégorie à laquelle ils appartiennent. Les actifs sains (catégorie 1), pour lesquels la dépréciation est calculée sur la base des pertes attendues à un an, les actifs ayant subi une dégradation significative de leur risque de crédit depuis l'initiation (catégorie 2), pour lesquels la dépréciation est calculée sur la base des pertes attendues à maturité ou les actifs défaillants (catégorie 3), pour lesquels la dépréciation est calculée sur la base des pertes avérées.

Le secteur Financement des Ventes utilise un système de notation interne ou des ratings externes pour évaluer une détérioration significative du risque de crédit. En plus de ces notations, le Secteur Financement des Ventes a décidé de ne pas réfuter les hypothèses induites dans la norme et de déclasser en catégorie 2 toute créance à plus de 30 jours d'impayés et en catégorie 3 les créances à plus de 90 jours.

Le secteur Financement des ventes s'appuie sur le dispositif bâlois existant pour générer les paramètres nécessaires aux calculs des probabilités de défaut et des taux de perte en cas de défaut sur les crédits, les créances de location financière, les engagements de financements irrévocables et garanties financières accordés à la clientèle et au réseau dans les principaux pays où il est implanté (Allemagne, Brésil, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni pour les activités de financement de la clientèle et du réseau, Corée pour l'activité clientèle uniquement). Ces actifs représentent plus de 85 % des actifs financiers. Pour les autres actifs, une approche standard basée sur une méthodologie simplifiée est appliquée.

Ces hypothèses étant essentiellement liées à des données observées, le calcul de la dépréciation pour pertes attendues dans le secteur Financement des ventes inclut également des données prospectives (forward looking) de type macroéconomique (PIB, taux long terme, ...) afin de tenir compte de l'évolution des indicateurs et éléments sectoriels.

- Règles de passage en pertes

La valeur brute comptable d'un actif financier est réduite lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. L'actif est sorti du bilan par la contrepartie d'un compte de perte et la dépréciation associée est reprise lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et au plus tard lorsque les droits du secteur Financement des ventes en tant que créancier sont éteints. En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et sont sorties du bilan dans le cas d'abandons de créances négociés avec le client (notamment dans le cadre d'un plan de redressement), de créances prescrites, de créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux) ou de créances envers un client disparu.

2 – H. Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut minoré des produits relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de l'Automobile. Le coût de l'endettement financier brut est constitué des charges et des produits générés par l'endettement financier de l'Automobile pendant la période, y compris les effets de la part efficace des couvertures de taux d'intérêt associées.

Les autres produits et charges financiers intègrent notamment le résultat de change sur les éléments financiers et couvertures associées, le résultat sur exposition à l'hyperinflation (note 2-E), l'intérêt net sur les provisions pour engagements de retraite ainsi que les dividendes et pertes de valeur de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable.

2 – I. Impôt sur les résultats

Le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement de ces différences. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs nets d'impôts différés sont reconnus en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif de distribution pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les crédits d'impôt dont l'utilisation est conditionnée par la réalisation d'un bénéfice fiscal sont comptabilisés en réduction de la charge d'impôt sur les résultats. Les crédits d'impôt dont la récupération n'est pas subordonnée à la réalisation d'un bénéfice fiscal figurent en réduction de la nature de charge à laquelle ils se rapportent.

Pour évaluer les provisions pour positions fiscales incertaines, le Groupe utilise une méthode d'évaluation individuelle basée en général sur le montant le plus probable. Ces provisions sont classées sur des lignes dédiées dans la situation financière consolidée, afin de se conformer à leurs caractéristiques qualitatives.

2 – J. Goodwill

Les participations ne donnant pas le contrôle (anciennement dénommées « intérêts minoritaires ») sont évaluées soit à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* complet), soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs repris (méthode dite du *goodwill* partiel). À ce jour Renault n'a enregistré que des *goodwill* évalués selon la méthode dite du *goodwill* partiel. L'option entre ces deux méthodes d'évaluation est exercée par le Groupe au cas par cas.

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Après leur comptabilisation initiale, les *goodwill* sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Les *goodwill* relatifs à des entreprises associées et coentreprises sont inclus dans la valeur de ces participations à l'actif de la situation financière consolidée. En cas de perte de valeur, celle-ci est comptabilisée et intégrée au compte de résultat du Groupe via la part de résultat des entreprises associées et coentreprises.

Les acquisitions d'intérêts complémentaires ne donnant pas le contrôle dans des sociétés contrôlées sont traitées comme des transactions de capitaux propres. L'écart, positif ou négatif, entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable des participations acquises ne donnant pas le contrôle est comptabilisé en capitaux propres.

2 – K. Frais de recherche et de développement et autres immobilisations incorporelles

- Frais de recherche et de développement

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et l'industrialisation d'un véhicule nouveau ou d'un organe nouveau (moteurs, boîtes de vitesses, etc.) et l'accord de fabrication en série de ce véhicule ou de cet organe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ces frais sont amortis linéairement à partir de l'accord de fabrication sur la durée de commercialisation prévue de ce véhicule ou de cet organe, cette durée initiale n'excédant pas sept ans. Les durées de vie sont revues régulièrement et ajustées postérieurement en cas de modification significative par rapport à l'estimation initiale. Ils comprennent principalement les coûts des prototypes, les coûts des études externes facturées, les coûts de personnel affecté au projet, la part des coûts de structure dédiés de manière exclusive à l'activité de développement.

Les coûts d'emprunt directement attribuables au développement d'un projet nécessitant au moins 12 mois de préparation avant sa mise en service sont intégrés à la valeur brute de ces actifs dits qualifiés. Le taux de capitalisation des coûts d'emprunts est limité de façon à ce que les coûts d'emprunts capitalisés n'excèdent pas le montant total des coûts d'emprunts supportés sur l'exercice. Lorsque le financement est réalisé à l'aide d'un emprunt affecté, le taux de capitalisation est égal au taux d'intérêt de l'emprunt.

Les frais encourus avant la décision formelle d'entrer dans le développement du produit, de même que les frais de recherche, sont enregistrés dans les charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les frais encourus postérieurement au démarrage de la production en série sont traités comme des coûts de production.

- Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent des brevets, droits au bail, fonds de commerce, licences, logiciels, marques et droits similaires acquis. S'ils ont une durée de vie définie, les brevets, droits au bail, licences, marques et droits similaires acquis sont amortis linéairement sur la durée de protection légale ou contractuelle ou sur la durée d'utilité si celle-ci est inférieure. Les fonds de commerce et les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité sont en général comprises entre 3 et 5 ans. S'ils sont sans durée de vie définie, comme par exemple la marque LADA (note 11-C), ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

2 – L. Immobilisations corporelles et droits d'utilisation

La valeur brute des immobilisations corporelles est égale au coût historique d'acquisition ou de production.

Les frais de conception et de mise au point sont incorporés au coût de production des immobilisations.

Les coûts relatifs au financement des immobilisations corporelles supportés pendant la période de construction sont également incorporés au coût des immobilisations selon une méthode identique à celle appliquée aux immobilisations incorporelles. Lorsque le financement est réalisé à l'aide d'un emprunt affecté, le taux de capitalisation est égal au taux d'intérêt de l'emprunt.

Les subventions d'investissement reçues sont, le cas échéant, comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour augmenter la productivité ou pour prolonger la durée de vie d'un bien.

Les actifs immobilisés donnés en location comprennent les véhicules faisant l'objet d'un contrat de location consenti par une société financière du Groupe d'une durée supérieure à un an avec un engagement de reprise du véhicule par le Groupe ou d'une vente assortie d'une clause de rachat du véhicule par le Groupe après une période d'utilisation d'un an minimum. Ils comprennent aussi les batteries louées par les sociétés financières du Groupe aux utilisateurs de véhicules électriques (note 2-G).

Droits d'utilisation

Les dispositions décrites ci-après s'appliquent aux comptes de l'exercice 2019 établis conformément aux principes des normes en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Les comptes de l'exercice 2018 ont été arrêtés selon l'ancien référentiel ; les biens dont le Groupe disposait par contrat de crédit-bail étaient, le cas échéant, traités comme des immobilisations financées à crédit avec constatation d'une dette financière (note 23-A).

Un contrat contient une location s'il confère au preneur le droit d'utiliser un actif spécifié pendant une période de temps spécifiée en retour d'un paiement.

A l'initiation du contrat, un preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une dette financière représentative de l'obligation locative. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti sur la durée de location et l'obligation locative, évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs fixes sur la durée de location, est désactualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou au taux d'emprunt marginal sinon. En tant que preneur, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal, calculé par zone monétaire, correspondant au taux sans risque en vigueur dans la zone, augmenté de la prime de risque du Groupe applicable pour la devise locale. Au compte de résultat, une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif est enregistrée en marge opérationnelle et une charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers est présentée en résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés. Dans le tableau de flux de trésorerie, les flux d'exploitation sont impactés par les charges d'intérêts payés et les flux de financement par la dette de loyers remboursée.

Les loyers liés aux contrats de location de courte durée (de 12 mois ou moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire en charges opérationnelles.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien loué, à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer.

Les agencements relatifs à des constructions prises en location sont amortis sur une durée inférieure ou égale à la durée de location retenue pour l'évaluation de la dette locative.

Lorsqu'un contrat de location comporte une option d'achat que le Groupe a la quasi-certitude d'exercer, il constitue un achat en substance et non une location. La dette correspondante est considérée comme une dette financière, au sens de la norme IFRS 9 et l'actif, comme une immobilisation corporelle, conformément à la norme IAS 16.

Les provisions pour remises en état exigées contractuellement par les bailleurs sont comptabilisées à l'initiation du contrat en contrepartie d'une immobilisation corporelle.

Le Groupe est engagé dans des contrats de location immobilière (terrains, concessions, entrepôts, bureaux, etc) et mobilière (matériel informatique ou opérationnel, matériel de transport).

Amortissements

Les amortissements des secteurs Automobile hors AVTOVAZ et Financement des ventes sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Constructions ⁽¹⁾	15 à 30 ans
Outillages spécifiques	2 à 7 ans
Matériels et autres outillages (hors lignes de presses)	5 à 15 ans
Lignes de presses et installations d'emboutissage	20 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles ⁽²⁾	4 à 6 ans

(1) Les constructions dont la mise en service est antérieure à 1987 sont amorties sur une durée pouvant aller jusqu'à 40 ans.

(2) À l'exception des batteries louées amorties sur une durée de 8 à 10 ans selon les modèles.

Les durées d'utilisation sont révisées périodiquement. Dans ce cadre, les actifs font l'objet d'un amortissement accéléré lorsque la durée d'utilisation devient inférieure à la durée d'utilisation initialement anticipée, en particulier dans le cas de décisions d'arrêt de commercialisation d'un véhicule ou d'un organe.

Les amortissements du secteur AVTOVAZ sont calculés linéairement sur des durées d'utilisation qui peuvent être plus longues que celles utilisées par les autres sociétés du Groupe Renault.

2 – M. Pertes de valeur

Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé (hors actifs donnés en location)

Des tests de dépréciation sont effectués sur les actifs immobilisés dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels l'entreprise opère, ou relatifs aux conditions d'utilisation des actifs, constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Pour l'Automobile hors AVTOVAZ, les tests de dépréciation sont conduits à deux niveaux :

- Au niveau des actifs spécifiques aux véhicules (y compris organes)

Les actifs spécifiques à un véhicule (y compris organes) sont constitués des frais de développement capitalisés et des outillages. Les tests de dépréciation sont conduits par comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable calculée à partir des flux de trésorerie actualisés liés au véhicule (y compris organes). Ces actifs peuvent être spécifiques au modèle et/ou au pays de destination.

- Au niveau des unités génératrices de trésorerie

Une unité génératrice de trésorerie est définie comme étant un sous-ensemble cohérent générant des flux de trésorerie largement indépendants. À ce titre, les autres unités génératrices de trésorerie peuvent représenter une entité économique (usine ou filiale) ou le secteur Automobile hors AVTOVAZ dans son ensemble. Les actifs nets relatifs aux unités génératrices de trésorerie englobent notamment les *goodwill*, les actifs spécifiques et capacitaires, ainsi que les éléments du besoin en fonds de roulement.

Pour chacun des deux niveaux, les tests de dépréciation sont conduits par comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme correspondant au montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur nette des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires, établi et validé par la Direction, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini. Ils intègrent également les dividendes versés par le Financement des ventes à l'Automobile hors AVTOVAZ. Ces dividendes traduisent, sous forme de trésorerie, la contribution du Financement des ventes prise en compte dans les analyses internes de rentabilité des projets. Les hypothèses qui sous-tendent le plan d'affaires intègrent notamment l'estimation de l'évolution des marchés des pays dans lesquels le Groupe opère et de sa pénétration sur ces marchés, de l'évolution des prix de vente des produits et des prix des composants achetés et des matières premières. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, cette perte de valeur est comptabilisée en diminution des actifs concernés.

Pour le Financement des ventes, un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur, diminuée du coût de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent. L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est d'un an.

Pour AVTOVAZ, les tests sont également conduits à deux niveaux (actifs spécifiques et ensemble du Groupe). Le groupe AVTOVAZ dans son ensemble est considéré comme une unité génératrice de trésorerie et aucun test n'est effectué au niveau d'une usine ou d'une entité économique.

Perte de valeur des participations dans les entreprises associées et coentreprises

Des tests de dépréciation sur la valeur des participations dans les entreprises associées et coentreprises sont conduits dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels l'entreprise associée opère ou une baisse importante ou prolongée de la valeur boursière du titre constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Les tests de dépréciation sont conduits conformément aux dispositions des normes IAS 28 et IAS 36, par comparaison entre la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée ou coentreprise et la valeur recouvrable, qui est la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est égale à la quote-part de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus par l'entreprise associée ou coentreprise. Si l'entreprise associée ou coentreprise est cotée, la juste valeur correspond à sa valeur boursière.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur qui en résulte est comptabilisée en diminution de la valeur de la participation dans l'entreprise associée ou coentreprise à laquelle elle se rattache et intégrée au compte de résultat du Groupe via la part de résultat des entreprises associées et coentreprises.

2 – N. Actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente

Sont considérés comme détenus en vue de la vente les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente en l'état et dont la vente est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs considérés comme détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Par ailleurs, les actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente (ou inclus au sein d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente) cessent d'être amortis. Ils sont classés sur une ligne spécifique de la situation financière consolidée.

2 – O. Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges

directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des frais de structure liés à la fabrication et le résultat des couvertures afférentes le cas échéant. Afin de déterminer la part de frais fixes à exclure en cas de sous-activité, le niveau d'activité normal est apprécié site par site.

Les stocks de l'Automobile hors AVTOVAZ et du Financement des ventes sont valorisés selon la méthode du « premier entré – premier sorti ». Les stocks d'AVTOVAZ sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Lorsque la valeur nette réalisable est inférieure à la valeur au bilan, une dépréciation est constatée pour la différence.

2 – P. Cessions de créances

Les créances cédées à des tiers (titrisation, escompte, affacturage) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est également transféré à ces tiers.

La même règle s'applique entre l'Automobile hors AVTOVAZ et le Financement des ventes.

2 – Q. Titres d'autocontrôle

Les actions d'autocontrôle correspondent aux actions affectées aux plans d'options d'achat d'actions, ainsi qu'aux plans d'attribution d'actions de performance et autres accords de paiement fondés sur des actions, consentis aux cadres et dirigeants du Groupe.

Elles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu'à la date de leur cession.

Le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

2 – R. Plans d'achat et de souscription d'actions / plans d'attribution d'actions de performance et autres accords de paiement fondés sur des actions

Des plans d'options d'achat et d'attribution d'actions de performance ainsi que d'autres paiements fondés sur des actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions Renault. La date d'attribution correspond à la date à laquelle les bénéficiaires sont informés de la décision et des modalités d'octroi de plan d'options ou d'actions de performance. Pour les plans soumis à des conditions de performance, une estimation de leur atteinte est prise en compte pour déterminer le nombre d'options ou d'actions attribuées. Cette estimation est révisée chaque année en fonction des évolutions de la probabilité de réalisation des conditions de performance. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options ou actions est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options ou actions à la date de leur attribution. Pour valoriser les options, le Groupe utilise un modèle mathématique de type binomial adapté ; il prend notamment pour hypothèse un exercice des options réparti linéairement sur la période d'exercice. Les droits d'attribution d'actions de performance sont évalués sur la base de la valeur de l'action à la date d'attribution diminuée des dividendes attendus pendant la période d'acquisition et, le cas échéant, d'une décote d'incessibilité relative à la période de conservation obligatoire des actions. La volatilité du prix des actions est une volatilité implicite à la date d'attribution. Les dividendes attendus sont déterminés sur la base du plan de versement de dividendes annoncé au moment de la valorisation de chaque plan.

La juste valeur totale ainsi déterminée est reconnue de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits. Cette dépense est constatée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées. Lors de l'exercice des options ou droits d'attribution, le montant de trésorerie perçu par le Groupe au titre du prix d'exercice est comptabilisé en trésorerie en contrepartie des réserves consolidées.

2 – S. Engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, la valeur actuelle de l'obligation est estimée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime et ceci principalement de manière linéaire sur les années de service.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité et de présence. Ils sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs privés de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés est constatée en diminution de la marge opérationnelle. La charge d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des régimes à prestations définies est constatée en résultat financier.

2 – T. Mesures de restructuration des effectifs

Le coût estimé des mesures de restructuration des effectifs, traitées comptablement comme un avantage au personnel, est provisionné sur la durée estimée d'activité résiduelle des salariés concernés.

Le coût estimé des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge dès l'annonce ou le début d'exécution d'un plan détaillé.

2 – U. Actifs financiers

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers comprennent les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable, les valeurs mobilières, les titres de créances négociables, les prêts et les instruments dérivés actifs relatifs à des opérations financières (note 2-X).

Ces instruments sont présentés en actifs non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants.

Titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable

Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable sont qualifiés d'instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat. La juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché.

Par exception et sur option irrévocable, les titres Daimler sont présentés en juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global.

Valeurs mobilières et titres de créances négociables

Les placements sous forme de valeurs mobilières et de titres de créances négociables sont réalisés dans le cadre de la gestion des excédents de trésorerie, mais ne respectent pas les critères de qualification en équivalents de trésorerie. Ce sont des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global à l'exception des placements de type OPCVM et FCP qui sont évalués à la juste valeur par résultat.

Des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat sur la base du modèle des pertes attendues dès la comptabilisation initiale de l'actif financier pour les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global.

Prêts

Ce poste comprend essentiellement les prêts réalisés dans le cadre de placements de trésorerie et les prêts consentis aux entreprises associées.

Les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti. Des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat sur la base du modèle des pertes attendues dès la comptabilisation initiale de l'actif financier et lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

2 – V. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les comptes courants bancaires et les autres dépôts à vue, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Ces instruments sont évalués au coût amorti sauf pour les placements dans les fonds monétaires (FCP et OPCVM) qui sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un instrument soit considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions liées à des réglementations propres à certains secteurs d'activité (secteurs bancaire ou assurance) ou au rehaussement de crédit des créances titrisées sont inclus dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

2 – W. Passifs financiers de l'Automobile et dettes de Financement des ventes

Le Groupe enregistre un passif financier (pour l'Automobile) ou une dette de Financement des ventes lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les passifs financiers et les dettes de Financement des ventes comprennent les titres participatifs, les emprunts obligataires, les autres dettes représentées par un titre, les emprunts auprès des établissements de crédit, les dettes locatives en application d'IFRS 16 (notes 2-A2 et 2-L), les autres dettes porteuses d'intérêts et les instruments dérivés passifs relatifs à des opérations financières (note 2-X).

Les titres participatifs sont des titres de dettes subordonnées cotés et rémunérés selon une clause de rémunération variable indexée sur le chiffre d'affaires. Ils sont évalués au coût amorti, lequel est obtenu en actualisant les coupons d'intérêts prévisionnels des titres participatifs au taux d'intérêt effectif des emprunts.

En dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (note 2-X), les autres passifs financiers sont généralement évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement ainsi que l'effet des renégociations de dettes si les conditions de la nouvelle dette ne sont pas substantiellement différentes.

2 – X. Dérivés et comptabilité de couverture

Évaluation et présentation

Les dérivés sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture.
- La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des conditions de taux d'intérêts de marché et de la qualité de la contrepartie de chaque contrat à la date de clôture. La juste valeur de ces dérivés de taux inclut les intérêts courus.
- La juste valeur des dérivés de matières premières est estimée à partir des conditions du marché.

Les dérivés de l'Automobile sont présentés dans la situation financière en non-courant ou courant suivant que leur échéance se situe à plus ou moins de 12 mois. Les dérivés du Financement des ventes sont présentés dans la situation financière en courant.

Comptabilisation des opérations de couverture

Lorsque les dérivés remplissent les conditions d'une relation de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont qualifiés :

- de couverture de juste valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,
- de couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Le Groupe identifie l'instrument de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Le Financement des ventes documente des relations de micro-couverture, couverture d'un élément ou de plusieurs éléments homogènes, et des relations de macro-couverture, couverture de plusieurs éléments présentant des natures de risques similaires, pour couvrir ses risques. Par la suite, cette documentation est actualisée, permettant ainsi de démontrer l'efficacité de la couverture désignée.

La comptabilité de couverture se traduit par des méthodes spécifiques d'évaluation et de comptabilisation selon la catégorie de couverture concernée.

- Couverture de juste valeur : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Dans la mesure où les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément dans le compte de résultat, seule l'inefficacité de la couverture impacte ce dernier. Elle est comptabilisée dans la même rubrique du compte de résultat que les variations de juste valeur de l'instrument couvert et de l'instrument de couverture.
- Couverture de flux de trésorerie : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de la variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt en autres éléments du résultat global alors que la part inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier.
- Couverture d'investissement net réalisé à l'étranger : l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de la variation de juste valeur attribuable au risque de change couvert est comptabilisée nette d'impôt en autres éléments du résultat global alors que la part inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris au compte de résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement. La composante taux des emprunts en yens utilisée pour la couverture de l'investissement dans Nissan est assimilée à de la part inefficace et est par conséquent enregistrée directement en résultat financier.

Comptabilisation des dérivés non qualifiés de couverture

Lorsque les dérivés ne sont pas qualifiés de couverture, les variations de juste valeur sont portées immédiatement en résultat financier, à l'exception des dérivés initiés uniquement pour des raisons étroitement liées à l'exploitation. Dans ce dernier cas, les variations de juste valeur sont comptabilisées en marge opérationnelle.

NOTE 3 – ÉVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Financement des ventes	Total
Nombre de sociétés consolidées au 31 décembre 2018	118	54	40	212
Entrées de périmètre (acquisitions, créations...)	10	1	2	13
Sorties de périmètre (cessions, fusions, liquidations...)	-	2	-	2
Nombre de sociétés consolidées au 31 décembre 2019	128	53	42	223

Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre de consolidation en 2019.

3 – A. Automobile hors AVTOVAZ

- En mars et juin 2019, Renault s.a.s. a participé à hauteur de 15 % à la création des sociétés Tokay 1 et Tokay 2 dont le capital social s'élève respectivement à 3,5 et 1,3 millions d'euros. Ces sociétés évoluent dans le domaine du stockage d'électricité. Le groupe exerce sur chacune d'elle une influence notable et les consolide par mise en équivalence.
- En juin 2019, Renault s.a.s., en partenariat avec le groupe Nissan, a créé les coentreprises Alliance Mobility Company France et Alliance Mobility Company Japan, entités dédiées aux services de mobilité autonome. Le Groupe détient 50 % du capital de chacune de ces entités qui s'élève à 100 000 euros pour la première et 10 millions de yens pour la seconde au 30 juin 2019. Des augmentations de capital de ces entités ont été réalisées à parts égales par Renault et Nissan pour respectivement 51,6 millions d'euros et 4 901 millions de yens au cours du second semestre 2019. Ces entités sont consolidées par mise en équivalence.
- En juillet 2019, Renault s.a.s. a pris une participation au capital de la société chinoise JMEV Jiangxi Jiangling Group Electric Vehicle Co. Ltd en s'engageant sous condition à participer à une augmentation de capital pour un montant n'excédant pas un milliard de renminbis à l'issue de laquelle le Groupe détiendra 50 % de cette entité. Renault est majoritaire au Conseil d'administration de cette société avec 4 administrateurs sur 7 ; les décisions clés pour l'analyse du contrôle sont prises à la majorité simple. Cette prise de contrôle permet au Groupe de renforcer sa présence sur le marché chinois dans le secteur du véhicule électrique. Les modalités et le montant des augmentations de capital sont toujours en cours de négociation avec le partenaire chinois, étant précisé qu'une première augmentation interviendrait en 2020.

Du fait du contrôle effectif exercé par le Groupe, d'une analyse en substance de cette acquisition et afin de tenir compte des actifs acquis et des passifs repris dans les comptes consolidés du Groupe conformément aux prescriptions d'IFRS 10, cette entité et ses filiales sont consolidées par intégration globale avec un décalage de trois mois dans la prise en considération des données comptables. Les comptes intégrés sont ceux allant du 16 juillet au 30 septembre 2019. Les coûts liés à la prise de contrôle ne sont pas significatifs au 31 décembre 2019 et ont été comptabilisés en autres charges d'exploitation.

Les actifs et passifs acquis ont été comptabilisés pour leur valeur comptable dans les comptes arrêtés par JMEV et sa principale filiale JMEVS au 31 décembre 2019. Il n'a été reconnu ni passifs éventuels ni écarts d'évaluation à ce stade. Le goodwill déterminé dans les comptes au 31 décembre 2019 est donc provisoire. La détermination des justes valeurs des actifs et des passifs acquis sera effectuée dans un délai de 12 mois.

L'actif net acquis se décompose comme suit :

	Montants à la date de prise de contrôle	
	(En millions d'euros)	(En millions de renminbis)
Immobilisations corporelles et incorporelles	192	1 477
Stocks	28	215
Créances sur la clientèle	229	1 762
Autres actifs	490	3 769
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	131
Passifs financiers	(253)	(1 946)
Autres passifs	(443)	(3 407)
ACTIF net acquis	260	2 000

	Montants à la date de prise de contrôle	
	(En millions d'euros)	(En millions de renminbis)
Juste valeur de la contrepartie transférée (A)	130	1 000
Actifs nets acquis JMEV à 50 %	260	2 000
Quote-part acquise (B)	130	1 000
Goodwill provisoire (A) - (B)	-	-

- En décembre 2019, le Groupe a créé l'entité Renault M.A.I. (Mobility As an Industry) pour accélérer son développement dans les nouvelles mobilités et nouer des partenariats stratégiques. Le capital social de cette entité s'élève à 165 millions d'euros. Cette société détient à compter du 31 décembre 2019 les titres de participation des entités Flit Tech (centrale de réservation pour taxis), iCabbi (développement de software pour taxis) et Marcel (intermédiation VTC), auparavant détenus par RCI Banque.
- Le Groupe a finalisé la détermination des justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris de la société Les Éditions Croque Futur dont il a acquis 40,26 % en mars 2018. Cette société évolue dans le secteur de la presse écrite et détient notamment les titres de presse Challenges, Historia, Sciences et Avenir, Histoire et La Recherche. La société Les Éditions Croque Futur, sur laquelle le Groupe exerce une influence notable, est consolidée par mise en équivalence. Les principaux ajustements portent sur les titres de presse reconnus pour 9,7 millions d'euros à 100 % et les relations abonnés reconnues pour 8,1 millions d'euros à 100 %. Le goodwill définitif calculé à la date d'acquisition est de 8 millions d'euros. En juillet 2019, suite à une augmentation de capital à laquelle le Groupe n'a pas souscrit, sa participation a été réduite à 35,11 %.
- Le Groupe a finalisé la détermination des justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris de la société Carizy dont il a acquis 96,08 % en juin 2018. Cette société évolue dans le secteur de l'expertise et l'intermédiation du véhicule d'occasion et détient notamment le site Carizy.com. La société est consolidée par intégration globale. Le principal ajustement porte sur la marque reconnue pour 3 millions d'euros. Le goodwill définitif à la date d'acquisition est de 24 millions d'euros.

3 – B. AVTOVAZ

- Au cours de l'exercice 2019, le pourcentage de détention de Renault dans Alliance Rostec Auto b.v. n'a pas évolué. Au 31 décembre 2018, Renault détenait 61,09 % d'Alliance Rostec Auto b.v. qui détenait 100 % d'AVTOVAZ. Dans les comptes consolidés, le pourcentage de détention de Renault dans Alliance Rostec Auto b.v. retenu était de 67,61 % du fait de la prise en compte de l'augmentation de capital qui est intervenue début 2019 conformément aux résolutions des actionnaires du 28 novembre 2018 signées par Renault s.a.s.. L'impact de ces opérations et la variation de la participation de Renault s.a.s. dans Alliance Rostec Auto b.v. et d'Alliance Rostec Auto b.v. dans AVTOVAZ avaient été comptabilisés directement en capitaux propres part des actionnaires de la société mère et part des participations ne donnant pas le contrôle pour des montants respectifs de 72 millions d'euros et 245 millions d'euros. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle s'élève à 83 millions d'euros au 31 décembre 2019 (52 millions d'euros au 31 décembre 2018).
- En juillet 2019, AVTOVAZ a cédé les entités AO Smolensk-LADA et AO Dal-Lada pour un résultat de cession représentant 0,5 millions d'euros.
- En décembre 2019, PAO AVTOVAZ a acquis une participation de 50 %, en complément de sa participation initiale de 50 %, dans le capital de la société ZAO GM-AVTOVAZ, pour un montant de 5,9 millions d'euros. Cette entité et sa filiale JVS étaient précédemment mises en équivalence dans les comptes du Groupe. Cette prise de contrôle procure notamment la détention du droit d'usage de la marque NIVA. La prise de contrôle est intervenue le 16 décembre 2019. L'impact de ces entités sur le résultat et sur les variations de trésorerie entre le 16 et le 31 décembre 2019 étant non significatifs, la consolidation par intégration globale a été effectuée à compter du 31 décembre 2019.

La juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée se décompose de la façon suivante :

- 5,9 millions d'euros (411 millions de roubles russes) au titre de la participation antérieurement détenue. Cette valorisation a eu pour conséquence de reconnaître un résultat de cession des titres détenus préalablement à la prise de contrôle de (7,3) millions d'euros en autres charges d'exploitation.
- 5,9 millions d'euros en numéraire (411 millions de roubles russes).

Les coûts liés à la prise de contrôle comptabilisés en autres charges d'exploitation ne sont pas significatifs.

La détermination des justes valeurs des actifs acquis et des passifs acquis sera effectuée dans un délai de 12 mois. Les actifs et passifs acquis ont été comptabilisés pour leur valeur comptable dans les comptes US GAAP arrêtés par ZAO GM-AVTOVAZ et retraités en IFRS au 31 décembre 2019.

L'actif net acquis se décompose comme suit :

	Montants au 31 décembre 2019	
	<i>(En millions d'euros)</i>	<i>(En millions de roubles)</i>
Immobilisations corporelles et incorporelles	17	1 213
Autres actifs	40	2 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	589
Provisions pour risques et charges	(33)	(2 290)
Passifs financier	(13)	(934)
Autres passifs	(27)	(1 872)
ACTIF net acquis	(7)	(476)

Au 31 décembre 2019, la décomposition du Goodwill est la suivante :

	Montants au 31 décembre 2019	
	<i>(En millions d'euros)</i>	<i>(En millions de roubles)</i>
Juste valeur de la contrepartie transférée (A)	12	822
Actifs nets acquis ZAO – GM AVTOVAZ à 100 %	(7)	(476)
Quote-part acquise (B)	(7)	(476)
Goodwill provisoire (A) - (B)	19	1 298

4.2.6.3 Compte de résultat et résultat global

NOTE 4 – CHIFFRE D’AFFAIRES

4 – A. Décomposition du chiffre d’affaires

<i>(En millions d’euros)</i>	2019	2018
Ventes de biens de l’Automobile yc AVTOVAZ	43 901	44 226
Ventes aux partenaires de l’Automobile yc AVTOVAZ ⁽¹⁾	6 203	8 046
Produits de location des actifs ⁽²⁾	630	578
Autres prestations de services	1 398	1 361
Prestations de services de l’Automobile yc AVTOVAZ	2 028	1 939
Ventes de biens du Financement des ventes	36	27
Produits de location des actifs ⁽²⁾	116	119
Produits d’intérêts sur opérations de Financement des ventes	2 210	2 100
Autres prestations de services ⁽³⁾	1 043	962
Prestations de services du Financement des ventes	3 369	3 181
TOTAL CHIFFRE D’AFFAIRES	55 537	57 419

(1) Les partenaires sont essentiellement des constructeurs automobiles. Les principaux partenaires des secteurs de l’Automobile sont Nissan et Daimler. Les ventes à partenaires incluent des ventes de pièces, organes, véhicules destinés à être commercialisés sous leurs propres marques et autres prestations de type développements d’ingénierie.

(2) Il s’agit des produits locatifs enregistrés par le Groupe dans le cadre des contrats de vente de véhicules avec engagement de reprise ou de location simple d’actifs immobilisés.

(3) Il s’agit principalement de produits de prestations d’assurance, d’entretien, de véhicules de remplacement associés ou non à un contrat de financement.

4 – B. Chiffre d’affaires 2018 aux périmètre et méthodes 2019

<i>(En millions d’euros)</i>	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Financement des ventes	Total
Chiffre d’affaires 2018	51 171	3 040	3 208	57 419
Changements de périmètre	5	(10)	-	(5)
Chiffre d’affaires 2018 aux périmètre et méthodes 2019	51 176	3 030	3 208	57 414
Chiffre d’affaires 2019	49 002	3 130	3 405	55 537

NOTE 5 – MARGE OPERATIONNELLE : ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES PAR NATURE

5 – A. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 6 706 millions d'euros en 2019 (6 703 millions d'euros en 2018).

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice dans les entreprises consolidées est présenté en section 2.4- Capital humain du Document d'enregistrement universel 2019.

Le détail des charges au titre des engagements de retraite et autres avantages long terme est présenté en note 19.

Les paiements fondés sur des actions concernent des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution d'actions de performance et des autres accords de paiement fondés sur des actions consentis au personnel. Ils représentent une charge de personnel de 89 millions d'euros en 2019 (97 millions d'euros en 2018).

Les éléments de valorisation des plans sont explicités en note 18-G.

5 – B. Gains et pertes de change

Les écarts de change enregistrés en marge opérationnelle représentent un produit de 42 millions d'euros en 2019, principalement liée à l'évolution de la livre turque (en 2018, une charge de 72 millions d'euros, principalement liée à l'évolution du peso argentin, du real brésilien et de la livre turque).

NOTE 6 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

<i>(En millions d'euros)</i>	2019	2018
Coûts des restructurations et des mesures d'adaptation des effectifs	(236)	(306)
Résultat de cession d'activités ou de participations opérationnelles, totales ou partielles et autres résultats liés aux variations de périmètre	(5)	3
Résultat de cession d'immobilisations incorporelles ou corporelles (hors cessions d'actifs donnés en location)	(10)	65
Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles et des goodwill (hors goodwill des entreprises associées et des coentreprises)	(229)	(276)
Pertes de valeur relatives aux opérations en Iran	-	(47)
Autres produits et charges d'exploitation inhabituels	(77)	(64)
TOTAL	(557)	(625)

6 – A. Coûts des restructurations et des mesures d'adaptation des effectifs

Les coûts de restructurations et des mesures d'adaptation des effectifs concernent principalement la Région Europe en 2019 et 2018.

Les coûts de 2019 comprennent en particulier 89 millions d'euros de charges complémentaires consécutives aux révisions d'hypothèses d'adhésion au dispositif de dispense d'activité en fin de carrière prévu par l'accord initial « Renault France CAP 2020 - Contrat d'Activité pour une Performance durable de Renault en France » signé le 13 janvier 2017 et amendé le 16 avril 2018, pour tenir compte d'adhésions plus élevées qu'anticipées.

6 – B. Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles et des goodwill (hors goodwill des entreprises associées et des coentreprises)

A fin décembre 2019, des pertes de valeur ont été enregistrées pour un montant net de (229) millions d'euros ((276) millions d'euros en 2018) qui se décompose en (239) millions d'euros de pertes de valeurs nouvelles et 10 millions d'euros de reprise de pertes de valeur. Elles concernent des actifs incorporels pour une dotation nette de (201) millions d'euros et des actifs corporels pour une dotation nette de (28) millions d'euros (notes 10 et 11). Pour ce qui est des nouvelles dépréciations, elles résultent principalement des tests de dépréciation relatifs à des véhicules thermiques destinés au marché chinois compte tenu de la baisse des volumes de vente et de la révision à la baisse de nos perspectives sur ce marché (notes 10 et 11). Les reprises de pertes de valeur se rapportent à des véhicules électriques.

6 – C. Pertes de valeur relatives aux opérations en Iran

L'exposition du Groupe aux risques sur l'Iran est totalement dépréciée depuis 2013. Elle est constituée de titres, d'un prêt d'actionnaire et de créances commerciales. Elle a peu évolué au cours de l'année 2019. Son montant brut à l'actif s'élève à 782 millions d'euros, dont 677 millions d'euros de créances clients au 31 décembre 2019 (respectivement 782 millions d'euros et 677 millions d'euros au 31 décembre 2018).

À la suite du retrait américain du JCPOA (« Joint Comprehensive Plan of Action ») et du rétablissement à compter du 6 août 2018 des sanctions relatives au secteur automobile concernant l'Iran, il n'y a pas eu de ventes de CKD en 2019. Les ventes de CKD représentaient 319 millions d'euros en 2018.

6 - D. Autres produits et charges d'exploitation inhabituels.

En 2018 et 2019, les tests de dépréciation relatifs à des véhicules ont conduit à passer en autres charges d'exploitations des paiements d'avance ou à réaliser à des partenaires ou à des fournisseurs au titre de ces véhicules pour (78) millions d'euros en 2019 ((71) millions d'euros en 2018).

NOTE 7 – RESULTAT FINANCIER

<i>(En millions d'euros)</i>	2019	2018
Coût de l'endettement financier brut ⁽¹⁾	(386)	(373)
Produits relatifs à la trésorerie et aux placements	75	65
Coût de l'endettement financier net	(311)	(308)
Dividendes reçus de sociétés ni contrôlées, ni sous influence notable	59	78
Ecarts de change afférents aux opérations financières	30	14
Résultat sur exposition hyperinflation	(34)	(31)
Charge nette d'intérêt sur les passifs et actifs au titre des engagements de retraite et autres avantages à long terme du personnel à prestations définies	(28)	(25)
Autres éléments ⁽²⁾	(158)	(81)
Autres produits et charges financiers	(131)	(45)
Résultat financier ⁽³⁾	(442)	(353)

(1) Le montant des intérêts financiers au titre de l'application de la norme IFRS 16 en 2019 est présenté en note 2-A2.

(2) Les autres éléments sont principalement composés de charges sur cessions de créances, de variations de juste-valeur (participations FAA et Partech Growth), de commissions bancaires, escomptes et intérêts de retard.

(3) Aucune dépréciation d'éléments financiers inclus ou exclus de l'endettement financier net n'a été enregistrée en 2019.

La position nette de liquidité ou l'endettement financier net des secteurs automobiles est présenté dans l'information sectorielle (voir section 4.2.6.1 – A4).

NOTE 8 – IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

Renault SA ayant opté pour le régime de l'intégration fiscale dès son origine, celui-ci constitue le régime fiscal de groupe sous lequel elle est imposée en France.

Par ailleurs, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Roumanie et en Grande-Bretagne.

8 – A. Charge d'impôts courants et différés

<i>(En millions d'euros)</i>	2019	2018
Charge d'impôts courants	(626)	(690)
Produit (charge) d'impôts différés	(828)	(33)
Impôts courants et différés	(1 454)	(723)

La charge d'impôts courants des entités de l'intégration fiscale France s'élève à 117 millions d'euros en 2019 (90 millions d'euros pour l'année 2018). La charge d'impôt courant de 2019 est en hausse par rapport à celle de 2018 en raison notamment de la hausse des provisions pour risques fiscaux.

La charge d'impôts courants provient des entités étrangères y compris AVTOVAZ pour 509 millions d'euros en 2019 (600 millions d'euros pour l'année 2018). Elle est en baisse en 2019 du fait notamment de la diminution des résultats taxables dans certaines filiales et de redressements fiscaux comptabilisés en 2018.

La charge d'impôts différés 2019 tient compte de l'arrêt de la reconnaissance d'impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables au titre de l'intégration fiscale Française pour un montant de (753) millions d'euros compte-tenu principalement de l'absence de perspective de résultat sur ce périmètre à l'horizon du plan *Drive the Future* dont les hypothèses sont en cours de révision pour refléter les conditions adverses de marché.

8 – B. Analyse de la charge d'impôt

<i>(En millions d'euros)</i>	2019	2018
Résultat avant impôt et part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	1 663	2 634
Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
Produit (charge) d'impôt théorique	(573)	(907)
Effet des différences entre les taux locaux et le taux en vigueur en France ⁽¹⁾	194	249
Crédits d'impôts	78	33
Impôts de distribution	(56)	(86)
Variation des impôts différés actifs non reconnus ⁽²⁾	(1 012)	73
Autres impacts ⁽³⁾	8	-
Produit (charge) d'impôts courants et différés, hors impôts assis sur un résultat intermédiaire net	(1 361)	(638)
Impôts calculés sur un résultat intermédiaire net ⁽⁴⁾	(93)	(85)
Produit (charge) d'impôts courants et différés	(1 454)	(723)

(1) Les principaux contributeurs au différentiel de taux d'imposition sont la Corée, l'Espagne, le Maroc, la Roumanie, la Suisse, la Turquie et le Royaume-Uni.

(2) La charge d'impôts de l'exercice 2019 intègre l'arrêt de la reconnaissance d'impôts différés actifs comptabilisés aux titres des déficits fiscaux reportables relatifs aux entités membres de l'intégration fiscale France (voir note 8-A).

(3) Les autres impacts intègrent principalement les effets des différences permanentes, des taxations à des taux réduits, des redressements fiscaux, des régimes fiscaux spécifiques, des ajustements sur exercices antérieurs et des changements de taux d'impôts pour les années futures votés avant la date de clôture.

(4) Les impôts du Groupe calculés sur un résultat intermédiaire net sont principalement la CVAE en France et l'IRAP en Italie.

Périmètre de l'intégration fiscale France

Sur le périmètre de l'intégration fiscale France la charge d'impôts courants s'élève à (117) millions d'euros correspondant principalement à la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la charge d'impôts différés s'élève à (950) millions d'euros du fait principalement de l'arrêt de la reconnaissance d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables (voir note 8-A).

Hors intégration fiscale France

Sur le périmètre des entités étrangères y compris AVTOVAZ, le taux effectif d'impôt s'établit à 19,4 % en 2019 (28,7 % pour l'année 2018).

8 – C. Variations des dettes d'impôt courants, des créances d'impôts courants et des provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	Impôts courants au compte de résultat	Impôts payés nets	Ecart de conversion et autres mouvements	31 décembre 2019
Impôt courant hors positions fiscales incertaines		(570)	570		
Provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines – part à moins d'un an	(22)	(5)	12	7	(8)
Provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines – part à plus d'un an	(140)	(51)	13	(9)	(187)
Créances d'impôts – part à moins d'un an	111		(28)	3	86
Créances d'impôts – part à plus d'un an	19		5	(3)	21
Dettes d'impôts courants – part à moins d'un an	(289)		64	-	(225)
Dettes d'impôts courants – part à plus d'un an	-		-	-	-
TOTAL	(321)	(626)	636	(2)	(313)

8 – D. Ventilation du solde net des impôts différés

D1 – Variation des impôts différés actifs et passifs

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	Compte de résultat (1)	Autres éléments du résultat global	Ecart de conversion	Autres	31 décembre 2019
Impôts différés actifs	952	86	(35)	32	(19)	1 016
Impôts différés passifs	(135)	(914)	3	(22)	24	(1 044)
Impôts différés nets	817	(828)	(32)	10	5	(28)
<i>Dont intégration fiscale France</i>	178	(952)	(46)	-	(20)	(840)
<i>Dont AVTOVAZ</i>	196	70	-	31	4	301
<i>Dont autres</i>	443	54	14	(21)	21	511

(1) La charge d'impôts de l'exercice 2019 intègre l'arrêt de la reconnaissance d'impôts différés actifs comptabilisés aux titres des déficits fiscaux reportables relatifs aux entités membres de l'intégration fiscale France (voir note 8-A).

D2 – Analyse des actifs nets d'impôts différés par nature

(En millions d'euros)	2019	2018
Impôts différés sur :		
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises hors AVTOVAZ ⁽¹⁾	(193)	(181)
Immobilisations hors AVTOVAZ	(2 350)	(2 044)
Provisions et autres charges ou dépréciations déductibles lors de leur paiement hors AVTOVAZ	815	750
Déficits reportables hors AVTOVAZ ⁽²⁾	4 871	4 434
Autres hors AVTOVAZ	783	764
Total des impôts différés actifs et (passifs) hors AVTOVAZ	3 926	3 723
Immobilisations AVTOVAZ	(23)	(16)
Provisions et autres charges ou dépréciations déductibles lors de leur paiement AVTOVAZ	56	54
Déficits reportables AVTOVAZ	327	294
Passifs financiers sans intérêt libellés en roubles AVTOVAZ	(43)	(42)
Autres AVTOVAZ	19	(12)
Total des impôts différés actifs et (passifs) AVTOVAZ	336	278
Actifs d'impôts différés non reconnus au titre des déficits fiscaux (note 8-D3)	(4 023)	(2 944)
Autres impôts différés actifs non reconnus	(267)	(240)
Solde net actif (passif) des impôts différés comptabilisés	(28)	817

(1) Y compris l'impôt sur les distributions futures de dividendes.

(2) Dont 4 286 millions d'euros relatifs aux entités membres de l'intégration fiscale France et 585 millions d'euros relatifs aux autres entités au 31 décembre 2019 (respectivement 3 864 millions d'euros et 570 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Sur le périmètre de l'intégration fiscale France, le solde des impôts différés actifs non reconnus s'élève à 3 442 millions d'euros (2 344 millions d'euros fin 2018). Ils correspondent à des pertes fiscales reportables indéfiniment qui peuvent être utilisées dans la limite de 50 % des profits taxables futurs. Ces actifs non reconnus ont été générés à hauteur de 393 millions d'euros par des éléments figurant en capitaux propres (effets de la couverture partielle de l'investissement dans Nissan), et à hauteur de 3 049 millions d'euros par des éléments ayant impactés le résultat (respectivement 265 millions d'euros et 2 079 millions d'euros fin 2018).

Hors intégration fiscale France, les impôts différés actifs non reconnus sont de 848 millions d'euros au 31 décembre 2019 (840 millions d'euros au 31 décembre 2018), dont 34 millions d'euros pour AVTOVAZ (82 millions d'euros au 31 décembre 2018) et 814 millions d'euros hors AVTOVAZ (758 millions d'euros au 31 décembre 2018) qui correspondent principalement à des déficits reportables générés par le Groupe au Brésil, en Inde et, dans une moindre mesure, en Argentine.

D3 – Analyse des impôts différés sur déficits fiscaux par date d'expiration

Les déficits fiscaux reportables non reconnus représentent une économie potentielle d'impôt de 4 023 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(En millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Reconnus	Non reconnus	Total	Reconnus	Non reconnus	Total
Impôts différés sur :						
Déficits fiscaux reportables indéfiniment ⁽¹⁾	879	3 848	4 727	1 565	2 760	4 325
Déficits fiscaux ayant une date d'expiration supérieure à 5 ans	-	29	29	5	53	58
Déficits fiscaux ayant une date d'expiration entre 1 et 5 ans	3	104	107	-	49	49
Déficits fiscaux ayant une date d'expiration à moins d'un an	-	8	8	2	-	2
Total des impôts différés sur déficits fiscaux hors AVTOVAZ	882	3 989	4 871	1 572	2 862	4 434
Total des impôts différés sur déficits fiscaux AVTOVAZ	293	34	327	212	82	294
Total des impôts différés sur déficits fiscaux	1 175	4 023	5 198	1 784	2 944	4 728

(1) Dont reconnaissance et non-reconnaissance des impôts différés sur déficits fiscaux reportables des entités membres de l'intégration fiscale France pour respectivement 842 millions d'euros et 3 442 millions d'euros au 31 décembre 2019 (1 520 millions d'euros et 2 344 millions d'euros au 31 décembre 2018 (note 8-D2)).

NOTE 9 – RESULTAT NET DE BASE ET RESULTAT NET DILUE PAR ACTION

<i>(En milliers d'actions)</i>	2019	2018
Actions en circulation	295 722	295 722
Actions d'autocontrôle	(4 700)	(6 490)
Actions détenues par Nissan x part de Renault dans Nissan	(19 383)	(19 382)
Nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action	271 639	269 850

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle ainsi que la quote-part des actions Renault détenues par Nissan.

<i>(En milliers d'actions)</i>	2019	2018
Nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action	271 639	269 850
Effet dilutif des options d'achat d'actions, des droits d'attribution d'actions de performance et des autres accords de paiements fondés sur des actions	1 930	2 372
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	273 569	272 222

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action est le nombre moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation au cours de la période. Il prend en compte le nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action, complété du nombre d'options d'achat d'actions et de droits d'attribution d'actions de performance au titre des plans ayant un effet dilutif potentiel et remplissant les critères de performance à la date d'arrêté des comptes lorsque l'émission est conditionnelle (note 18-G).

4.2.6.4 Actifs et passifs d'exploitation, capitaux propres

NOTE 10 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

10 – A. Immobilisations incorporelles et goodwill

A1 – Évolution des immobilisations incorporelles et goodwill

Au cours de l'exercice 2019, les variations sont les suivantes :

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	Acquisitions / (dotations et dépréciations)	(Cessions) / reprises sur cessions	Écart de conversion	Variation de périmètre et autres	31 décembre 2019
Frais de développement immobilisés	9 671	1 985	(69)	14	12	11 613
Goodwill	996	-	-	112	43	1 151
Autres immobilisations incorporelles	1 044	101	(14)	23	6	1 160
Valeurs brutes	11 711	2 086	(83)	149	61	13 924
Frais de développement immobilisés	(5 078)	(1 123)	69	(2)	-	(6 134)
Goodwill	-	(24)	-	-	-	(24)
Autres immobilisations incorporelles	(720)	(109)	14	(2)	-	(817)
Amortissements et dépréciations	(5 798)	(1 256)	83	(4)	-	(6 975)
Frais de développement immobilisés	4 593	862	-	12	12	5 479
Goodwill	996	(24)	-	112	43	1 127
Autres immobilisations incorporelles	324	(8)	-	21	6	343
Valeurs nettes	5 913	830	-	145	61	6 949

Les goodwill sont localisés principalement en Europe et en Eurasie.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles de 2019 se décomposent en 1 985 millions d'euros d'immobilisations produites et 101 millions d'euros d'immobilisations achetées (respectivement 1 717 et 55 millions d'euros en 2018).

Les amortissements et dépréciations d'immobilisations incorporelles de l'exercice 2019 comprennent une perte de valeur à hauteur de 206 millions d'euros, relative à des véhicules (y compris organes), contre 42 millions constatés en 2018 (note 6-B).

Les variations au cours de l'exercice 2018 sont les suivantes.

(En millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Valeur au 31 décembre 2017	10 721	(5 481)	5 240
Acquisitions / (dotations et dépréciations) ⁽¹⁾	1 772	(950)	822
(Cessions) / reprises sur cessions	(623)	623	-
Écart de conversion	(159)	10	(149)
Variation de périmètre et autres	-	-	-
Valeur au 31 décembre 2018	11 711	(5 798)	5 913

(1) Dont dotations nettes pour pertes de valeur des immobilisations incorporelles : (42) millions d'euros.

A2 – Frais de recherche et développement constatés en résultat

<i>(En millions d'euros)</i>	2019	2018
Frais de recherche et développement	(3 697)	(3 516)
Frais de développement immobilisés	1 985	1 717
Amortissement des frais de développement immobilisés	(946)	(799)
TOTAL CONSTATE EN RESULTAT	(2 658)	(2 598)

Les frais de recherche et développement sont présentés nets des crédits d'impôt recherche dont bénéficie l'activité de développement de véhicules.

La croissance des dépenses de recherche et développement s'explique par les efforts déployés pour répondre aux nouveaux enjeux sur le véhicule connecté, autonome et électrique ainsi qu'à la mise en conformité des organes mécaniques aux nouvelles réglementations applicables notamment en Europe. L'augmentation des frais de développement immobilisés s'explique, outre la croissance des frais de développement mentionnée ci-dessus, par le passage en phase de capitalisation des frais de développement relatifs à des programmes significatifs ainsi que par la reprise de la capitalisation des frais de développement relatifs au véhicule électrique.

10 – B. Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice 2019, les variations sont les suivantes :

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	Acquisitions / (dotations et dépréciations)	(Cessions) / reprises sur cessions	Écart de conversion	Variation de périmètre et autres ⁽¹⁾	31 décembre 2019
Terrains	571	12	(4)	2	73	654
Constructions	6 623	189	(50)	7	82	6 851
Outillages spécifiques	16 831	1 185	(227)	(52)	249	17 986
Matériels et autres outillages	12 793	821	(287)	(17)	318	13 628
Actifs immobilisés donnés en location	3 734	1 752	(973)	15	-	4 528
Autres immobilisations corporelles	914	70	(29)	(2)	25	978
Droits d'utilisation	-	117	(1)	5	749	870
- dont Terrains	-	3	-	1	10	14
- dont Constructions	-	103	(1)	3	704	809
- dont Autres actifs	-	11	-	1	35	47
Immobilisations en cours ⁽²⁾	2 116	758	(1)	21	(391)	2 503
Valeurs brutes	43 582	4 904	(1 572)	(21)	1 105	47 998
Terrains						
Constructions	(4 226)	(259)	41	3	(23)	(4 464)
Outillages spécifiques	(14 240)	(1 003)	225	27	(78)	(15 069)
Matériels et autres outillages	(9 069)	(701)	270	16	(63)	(9 547)
Actifs immobilisés donnés en location	(831)	(419)	282	(5)	5	(968)
Autres immobilisations corporelles	(912)	(53)	18	69	(36)	(914)
Droits d'utilisation	-	(114)	-	-	(22)	(136)
- dont Terrains	-	(1)	-	-	-	(1)
- dont Constructions	-	(103)	-	-	(15)	(118)
- dont Autres actifs	-	(10)	-	-	(7)	(17)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations ⁽³⁾	(29 278)	(2 549)	836	110	(217)	(31 098)
Terrains	571	12	(4)	2	73	654
Constructions	2 397	(70)	(9)	10	59	2 387
Outillages spécifiques	2 591	182	(2)	(25)	171	2 917
Matériels et autres outillages	3 724	120	(17)	(1)	255	4 081
Actifs immobilisés donnés en location	2 903	1 333	(691)	10	5	3 560
Autres immobilisations corporelles	2	17	(11)	67	(11)	64
Droits d'utilisation	-	3	(1)	5	727	734
- dont Terrains	-	2	-	1	10	13
- dont Constructions	-	-	(1)	3	689	691
- dont Autres actifs	-	1	-	1	28	30
Immobilisations en cours ⁽²⁾	2 116	758	(1)	21	(391)	2 503
Valeurs nettes	14 304	2 355	(736)	89	888	16 900

(1) Cette colonne inclut les droits d'utilisation suite à la première application de la norme IFRS 16 dont les effets sont décrits dans la note 2-A2.

(2) Les affectations des immobilisations en cours par catégorie d'immobilisations sont faites sur le flux d'acquisition.

(3) Les amortissements et dépréciations de l'exercice 2019 comprennent une perte de valeur de 33 millions d'euros relative, pour l'essentiel, à des véhicules (y compris organes) (note 6-B).

Les variations au titre de l'exercice 2018 s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Valeur au 31 décembre 2017	41 343	(27 761)	13 582
Acquisitions / (dotations nettes) ⁽¹⁾	4 029	(2 294)	1 735
(Cessions) / reprises sur cessions	(1 506)	697	(809)
Écart de conversion	(656)	312	(344)
Variation de périmètre et autres ⁽²⁾	372	(232)	140
Valeur au 31 décembre 2018	43 582	(29 278)	14 304

(1) Dont dotations nettes pour pertes de valeur des immobilisations corporelles : (234) millions d'euros.

(2) Ce montant inclut les droits d'utilisation suite à la première application de la norme IFRS 16 dont les effets sont décrits dans la note 2-A2.

NOTE 11 – TESTS DE DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES (HORS ACTIFS DONNES EN LOCATION)

Le Groupe a procédé à des tests de dépréciation de ses actifs immobilisés conformément à l'approche décrite dans les règles et méthodes comptables (note 2-M).

11 – A. Tests de dépréciation au niveau des actifs spécifiques aux véhicules (y compris organes)

La réalisation des tests de dépréciation sur les actifs spécifiques dédiés à des véhicules (y compris organes) a conduit à la comptabilisation de pertes de valeur d'actif pour 239 millions d'euros en 2019 (126 millions d'euros en 2018). En 2019, elles concernaient des actifs incorporels pour 206 millions d'euros (63 millions d'euros en 2018) et des actifs corporels pour 33 millions d'euros (63 millions d'euros en 2018). Elles ont été imputées en priorité sur les frais de développement activés. Ces dépréciations concernent principalement des véhicules à destination du marché chinois compte tenu de la baisse des volumes de ventes et de la révision à la baisse de nos perspectives sur ces actifs.

Par ailleurs des pertes de valeurs avaient été comptabilisées sur des actifs incorporels et corporels relatifs aux véhicules électriques en 2013. Du fait de la progression sensible du marché des véhicules électriques en 2018 et qui se confirme en 2019, des dépréciations résiduelles ont été reprises en 2019 pour un montant de 5 millions d'euros au titre d'actifs incorporels et 3 millions d'euros au titre d'actifs corporels (une reprise de 38 millions d'euros avait été comptabilisée en 2018 sur le premier semestre dont 21 millions d'euros au titre des immobilisations incorporelles et 17 millions d'euros au titre des immobilisations corporelles).

11 – B. Tests de dépréciation au niveau des actifs spécifiques à des pays ou unités génératrices de trésorerie de l'Automobile hors AVTOVAZ

Argentine, Chine et autres pays

En 2018, l'unité génératrice de trésorerie représentée par l'Argentine avait fait l'objet d'un test de dépréciation pour donner suite à l'application de la comptabilité d'hyperinflation d'une part et la récession enregistrée au cours du 2nd semestre sur le marché automobile local d'autre part.

Par ailleurs une analyse des actifs spécifiques dédiés aux marchés de la Chine (au 2^{ème} semestre 2019), de la Turquie (au 2^{ème} semestre 2018) et de l'Iran a également été effectuée par suite de la baisse significative des ventes automobiles en Chine et en Turquie et la mise en veille de nos activités en Iran (voir note 6-C).

Les tests réalisés pour l'Argentine en 2018 avaient conduit à la constatation de pertes de valeur des actifs rattachés à l'unité génératrice de trésorerie à hauteur de 188 millions d'euros au 31 décembre 2018 (soit la totalité des actifs industriels) et aucune perte de valeur au 1^{er} janvier 2018.

Le test effectué en 2019 sur les actifs spécifiques dédiés au marché Chinois a conduit à comptabiliser des pertes de valeur mentionnées dans la note 11-A ci-dessus ainsi que des pertes de valeurs sur les participations détenues dans des co-entreprises opérant sur le marché Chinois (voir note 13).

Les tests effectués en 2018 sur les actifs spécifiques dédiés aux marchés turc et iranien n'ont pas conduit à la constatation de pertes de valeur des actifs corporels et incorporels correspondants.

Secteur Automobile hors AVTOVAZ

La valeur recouvrable retenue pour les tests de dépréciation relative au secteur de l'Automobile hors AVTOVAZ correspond à la valeur d'utilité, déterminée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Le calcul de la valeur d'utilité est effectué sur la base des hypothèses suivantes :

	2019	2018
Taux de croissance à l'infini	1,7 %	1,9 %
Taux d'actualisation après impôts	8,5 %	8,7 %

Les hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation au 31 décembre 2019 sont issues du plan stratégique sur six ans *Drive the Future 2017–2022* communiqué en octobre 2017 mises à jour avec les données du budget 2020 et de notre meilleure estimation de l'évolution des résultats pour les années 2021 et 2022 impactés par une évolution adverse des marchés. La révision du plan stratégique est toujours en cours à la date d'arrêté des comptes et sera finalisée courant 2020.

En 2019, comme en 2018, le test réalisé n'a pas conduit à la constatation de pertes de valeur des actifs rattachés à l'Automobile hors AVTOVAZ.

Un changement raisonnablement possible des principales hypothèses utilisées ne devrait pas conduire à avoir une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

11 – C. Tests de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie AVTOVAZ et de la marque Lada

Test de dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie AVTOVAZ

Depuis mai 2019, AVTOVAZ est sorti de la cotation de la Bourse de Moscou. Il n'est donc plus fait référence à sa capitalisation boursière pour apprécier la valeur recouvrable de ses actifs nets, y compris le goodwill.

Conformément à l'approche décrite dans les règles et méthodes comptables (note 2-M de l'annexe aux comptes consolidés 2018), un test de dépréciation avait été réalisé au 30 juin 2019, qui n'avait pas conduit à la constatation de perte de valeur à cette

date. Un nouveau test a été effectué au 31 décembre 2019 du fait de la baisse du marché Russe. Le test de dépréciation annuel sera désormais effectué chaque année le 31 décembre.

Concernant le test sur l'unité génératrice de trésorerie AVTOVAZ, un taux d'actualisation après impôts de 14 % et un taux de croissance à l'infini (y compris effet de l'inflation) de 4 % ont été retenus pour calculer la valeur d'utilité.

Le test n'a pas conduit à la constatation de perte de valeur au 31 décembre 2019. Un changement raisonnablement possible des principales hypothèses utilisées ne devrait pas conduire à avoir une valeur recouvrable inférieure aux valeurs comptables.

Test de dépréciation de la marque Lada

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'AVTOVAZ, la marque Lada a été comptabilisée pour sa juste valeur à la date de prise de contrôle (fin 2016) soit 9 248 millions de roubles russes (132 millions d'euros au cours du 31 décembre 2019). Cette marque étant un actif incorporel sans durée de vie définie, un test de dépréciation a été effectué au 31 décembre 2019 en retenant un taux d'actualisation de 14 % et une croissance à l'infini de 4 %. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en 2019, la valeur recouvrable étant supérieure à la valeur comptable.

Un changement raisonnablement possible des principales hypothèses utilisées ne devrait pas conduire à avoir une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable.

Le test de dépréciation annuel sera désormais effectué chaque année le 31 décembre.

NOTE 12 – PARTICIPATION DANS NISSAN

Participation dans Nissan au compte de résultat et dans la situation financière :

<i>(En millions d'euros)</i>	2019	2018
Compte de résultat consolidé		
Part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence	242	1 509
Situation financière consolidée		
Entreprises associées mises en équivalence	20 622	20 583

12 – A. Méthode de consolidation de Nissan

Renault et le constructeur automobile japonais Nissan ont édifié ensemble une alliance composée de deux entreprises distinctes liées par une communauté d'intérêts et unies pour la performance. Les mécanismes de l'Alliance ont été conçus pour veiller au maintien des identités de marque et au respect de la culture de chacune des deux entreprises.

De cette volonté résultent notamment les dispositions de fonctionnement suivantes :

- Renault n'a pas l'assurance de disposer de la majorité des droits de vote à l'Assemblée générale des actionnaires de Nissan.
- Les termes des accords entre Renault et Nissan ne permettent à Renault, ni de nommer la majorité des membres du Conseil d'administration de Nissan, ni de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration de Nissan. Renault n'a pas le pouvoir de désigner unilatéralement le Président de Nissan.
- En mars 2019, Renault, Nissan et Mitsubishi ont annoncé la création du nouveau Conseil de l'Alliance, organe de supervision des opérations et de la gouvernance de l'Alliance entre Renault, Nissan et Mitsubishi. Ce Conseil est constitué de quatre membres: le Président de Renault, le Directeur général de Renault, le CEO de Nissan ainsi que le CEO de Mitsubishi Motors. Les décisions sont prises sur la base du consensus. En novembre 2019, le conseil s'est doté d'un Secrétaire Général de l'Alliance qui rendra compte au Conseil opérationnel de l'Alliance et aux directeurs généraux des trois entreprises.
- Au 31 décembre 2019, le Groupe Renault dispose de deux sièges au Conseil d'administration de Nissan et est représenté par Monsieur Jean-Dominique Sénard, Président du Conseil d'administration. La nomination de Monsieur Pierre Fleuriot, en remplacement de Monsieur Thierry Bolloré, sera soumise au vote de la prochaine assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 18 février 2020. Monsieur Pierre Fleuriot occupe les fonctions d'administrateur référent au sein de Groupe Renault.
- Renault ne peut ni utiliser ni orienter l'utilisation des actifs de Nissan comme il le fait pour ses propres actifs,
- Renault n'accorde aucune garantie sur la dette de Nissan.

Au regard de ces éléments, Renault dispose d'une influence notable sur Nissan et de ce fait, comptabilise sa participation dans Nissan selon la méthode de mise en équivalence.

12 – B. Comptes consolidés de Nissan retenus pour la mise en équivalence dans les comptes de Renault

Les comptes de Nissan retenus pour la mise en équivalence dans les comptes de Renault sont les comptes consolidés publiés en normes comptables japonaises – Nissan est cotée à la Bourse de Tokyo – après retraitements pour les besoins de la consolidation de Renault.

Nissan publie trimestriellement ses comptes et clôt son exercice annuel au 31 mars. Pour les besoins de la consolidation de Renault, les résultats de Nissan sont pris en compte sur une base calendaire (résultats de janvier à décembre consolidés dans les comptes annuels de Renault).

Au 31 décembre 2019, Nissan détient 0,7 % de ses propres titres (0,7 % au 31 décembre 2018). En conséquence, le pourcentage d'intérêt de Renault dans Nissan s'établit à 43,7 % (43,7 % au 31 décembre 2018). Les droits de vote de Renault dans Nissan représentent 43,7 % au 30 septembre 2019 (43,7% au 30 septembre 2018).

12 – C. Évolution de la valeur de la participation dans Nissan à l'actif de la situation financière de Renault

En millions d'euros)	Quote-part d'actif net			Goodwill	Total
	Avant neutralisation	Neutralisation à hauteur de la participation de Nissan dans Renault ⁽¹⁾	Net		
Au 31 décembre 2018	20 822	(974)	19 848	735	20 583
Résultat 2019	242		242		242
Dividende versé	(579)		(579)		(579)
Écart de conversion	353		353	24	377
Autres mouvements ⁽²⁾	(1)		(1)		(1)
Au 31 décembre 2019	20 837	(974)	19 863	759	20 622

(1) Nissan détient 44 358 milliers d'actions Renault depuis 2002, soit une participation d'environ 15 %. La neutralisation est faite sur la base de la détention de Renault dans Nissan.

(2) Les autres mouvements incluent l'effet des dividendes de Renault reçus par Nissan, la variation des écarts actuariels sur engagements de retraite, la variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers, l'évolution des titres d'autocontrôle de Nissan.

12 – D. Évolution des capitaux propres de Nissan retraités pour les besoins de la consolidation de Renault

	31 décembre 2018	Résultat 2019	Dividendes	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽¹⁾	31 décembre 2019
<i>(En milliards de yens)</i>						
Capitaux propres – part des actionnaires de la société mère en normes japonaises	5 338	42	(151)	(117)	(61)	5 051
Retraitements pour les besoins du passage en normes IFRS :						
Provision pour engagements de retraite et autres avantages à long terme du personnel	(65)	(14)		1	51	(27)
Immobilisation des frais de développement	712	41		(1)		752
Impôts différés et autres retraitements	(99)	4		(10)	(17)	(122)
Actif net retraité en normes IFRS	5 886	73	(151)	(127)	(27)	5 654
Retraitements pour les besoins de Renault ⁽²⁾	111	(6)	(10)	41	25	161
Actif net retraité pour les besoins de Renault	5 997	67	(161)	(86)	(2)	5 815
<i>(En millions d'euros)</i>						
Actif net retraité pour les besoins de Renault	47 650	554	(1 325)	808	-	47 687
Pourcentage d'intérêt de Renault	43,7 %					43,7 %
Part de Renault (avant neutralisation ci-dessous)	20 822	242	(579)	353	(1)	20 837
Neutralisation de la participation de Nissan dans Renault ⁽³⁾	(974)					(974)
Part de Renault dans l'actif net de Nissan	19 848	242	(579)	353	(1)	19 863

(1) Les autres mouvements incluent l'effet des dividendes de Renault reçus par Nissan, la variation des écarts actuariels sur engagements de retraite, la variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers, l'évolution des titres d'autocontrôle de Nissan. En 2019, ils comprennent également les effets de la première application de la norme IFRS 16 pour (16) millions d'euros et de l'interprétation IFRIC 23 pour (37) millions d'euros.

(2) Les retraitements opérés pour les besoins de Renault correspondent essentiellement à la réestimation de l'actif immobilisé pratiquée par Renault lors des acquisitions intervenues en 1999 et 2002 et l'élimination de la mise en équivalence de Renault par Nissan.

(3) Nissan détient 44 358 milliers d'actions Renault depuis 2002, soit une participation d'environ 15 %. La neutralisation est faite sur la base de la détention de Renault dans Nissan.

12 – E. Résultat net de Nissan en normes comptables japonaises

Nissan clôturant son exercice annuel au 31 mars, le résultat net de Nissan retenu en 2019 correspond à la somme du résultat net du dernier trimestre de l'exercice annuel 2018 et des trois premiers trimestres de l'exercice annuel 2019.

	De janvier à mars 2019		D'avril à juin 2019		De juillet à septembre 2019		D'octobre à décembre 2019		De janvier à décembre 2019	
	Dernier trimestre de l'exercice annuel 2018 de Nissan		1 ^{er} trimestre de l'exercice annuel 2019 de Nissan		2 ^{ème} trimestre de l'exercice annuel 2019 de Nissan		3 ^{ème} trimestre de l'exercice annuel 2019 de Nissan		Période retenue pour la consolidation de Renault	
	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾
Résultat net – part des actionnaires de la société mère	2	20	7	52	59	495	(26)	(217)	42	350

(1) Conversion au taux de change moyen de chaque trimestre.

12 – F. Éléments financiers de Nissan en normes IFRS

Les éléments financiers présentés ci-après correspondent aux données de Nissan retraitées aux normes IFRS pour les périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Les retraitements opérés n'intègrent ni les ajustements de juste valeur des actifs et passifs pratiqués par Renault lors des acquisitions intervenues en 1999 et 2002, ni l'élimination de la mise en équivalence de Renault par Nissan.

	2019		2018	
	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	10 316	84 520	11 764	90 201
Résultat net				
Part des actionnaires de la société mère	85	698	451	3 458
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(14)	(115)	20	151
Autres éléments du résultat global				
Part des actionnaires de la société mère	(154)	(1 264)	(220)	(1 688)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	23	185	31	237
Résultat global				
Part des actionnaires de la société mère	(69)	(566)	231	1 771
Part des participations ne donnant pas le contrôle	9	70	51	388
Dividendes reçus de Nissan	71	579	101	784
	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽²⁾
Actifs non courants	7 877	64 597	7 886	62 664
Actifs courants	11 186	91 734	11 797	93 736
TOTAL ACTIFS	19 063	156 331	19 683	156 400
Capitaux propres				
Part des actionnaires de la société mère	5 655	46 378	5 887	46 775
Part des participations ne donnant pas le contrôle	364	2 984	297	2 359
Passifs non courants	5 345	43 828	5 874	46 675
Passifs courants	7 699	63 142	7 625	60 591
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	19 063	156 331	19 683	156 400

(1) Conversion au taux de change moyen 2019, soit 122.06 yens pour 1 euro pour les données de résultat et au taux de change du 31 décembre 2019, soit 121.94 yens pour 1 euro pour les données de la situation financière.

(2) Conversion au taux de change moyen 2018, soit 130,4 yens pour 1 euro pour les données de résultat et au taux de change du 31 décembre 2018, soit 125,8 yens pour 1 euro pour les données de la situation financière.

12 – G. Couverture de l'investissement dans Nissan

Depuis 1999, le Groupe couvre partiellement le risque de change yen/euro lié à son investissement dans Nissan. Les modalités de cette couverture sont décrites en note 25-B2.

Au 31 décembre 2019, ces opérations de couverture s'élevaient à 84 milliards de yens (689 millions d'euros). Elles sont composées d'emprunts obligataires émis en yens sur le marché japonais du Samouraï.

Elles ont dégagé des écarts de change défavorables pour -70 millions d'euros en 2019 (-102 millions d'euros défavorables en 2018). Après prise en compte des impôts différés (incluant l'impact de la dé-reconnaissance tel que décrit en note 8), l'effet net défavorable, soit (157) millions d'euros, a été comptabilisé dans les réserves de conversion du Groupe (note 18-E).

12 – H. Valorisation de la participation de Renault dans Nissan sur la base du cours de Bourse

Sur la base du cours de Bourse de l'action Nissan au 31 décembre 2019, soit 636 yens par action, la participation de Renault dans Nissan est valorisée à 9 554 millions d'euros (12 809 millions d'euros au 31 décembre 2018 sur la base d'un cours à 880 yens par action).

12 – I. Test de perte de valeur de la participation dans Nissan

Au 31 décembre 2019, la valorisation boursière est inférieure de 53,7 % à la valeur de Nissan à l'actif de la situation financière de Renault (37,8 % au 31 décembre 2018).

Conformément à l'approche décrite dans les règles et méthodes comptables (note 2-M), un test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2019. Un taux d'actualisation après impôts de 6,95 % et un taux de croissance à l'infini (y compris effet de l'inflation) de 2,25 % ont été retenus pour calculer la valeur d'utilité. La valeur terminale a été calculée sur la base d'hypothèses de profitabilité en cohérence avec les données historiques de Nissan et avec des perspectives à moyen terme équilibrées.

Les tests réalisés n'ont pas conduit à la constatation de perte de valeur de la participation dans Nissan au 31 décembre 2019.

Un changement raisonnablement possible des principales hypothèses utilisées ne devrait pas conduire à avoir une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de la participation dans Nissan.

12 – J. Opérations entre le Groupe Renault et le groupe Nissan

J1 – Opérations entre le Groupe Renault hors AVTOVAZ et le groupe Nissan

Renault et Nissan conduisent des actions communes dans le domaine du développement des véhicules et organes, des achats, des moyens de production et de distribution. Depuis le 1^{er} avril 2014, Renault et Nissan ont également engagé un plan de convergence dans quatre fonctions clés : Ingénierie, Fabrication et Logistique, Achats et Ressources Humaines. Ces coopérations se traduisent par des synergies permettant des réductions de coûts notamment dans les fonctions support et du chiffre d'affaires vis-à-vis de Nissan.

Le secteur Automobile hors AVTOVAZ intervient à deux niveaux dans ses opérations avec Nissan :

- Sur le plan industriel, les partenaires réalisent ensemble des productions croisées de véhicules et organes dans les usines de l'Alliance :
 - Le Groupe Renault a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires d'environ 3 374 millions d'euros avec le groupe Nissan (4 162 millions d'euros en 2018) dont environ 2 272 millions d'euros de véhicules (2 871 millions d'euros 2018), 985 millions d'euros d'organes (1 169 millions d'euros en 2018) et 117 millions d'euros de prestations diverses (123 millions d'euros en 2018). Cette baisse concerne principalement les véhicules produits chez Renault Samsung Motors pour Nissan North America et à la Nissan Micra produite à Flins,
 - Le Groupe Renault a effectué des achats auprès de Nissan en 2019 à hauteur de 1 896 millions d'euros (2 184 millions d'euros en 2018) dont environ 1 046 millions d'euros de véhicules (1 068 millions d'euros en 2018), 655 millions d'euros d'organes (884 millions d'euros en 2018) et 195 millions d'euros de prestations diverses (223 millions d'euros en 2018),
 - Au bilan, le solde des créances du Groupe Renault sur le groupe Nissan s'élève à 521 millions d'euros au 31 décembre 2019 (859 millions d'euros au 31 décembre 2018) et le solde des dettes du Groupe Renault sur le groupe Nissan s'élève à 738 millions d'euros au 31 décembre 2019 (872 millions d'euros au 31 décembre 2018).
- Sur le plan financier, Renault Finance intervient, en complément de son activité pour Renault, comme contrepartie du groupe Nissan en ce qui concerne la négociation d'instruments financiers à des fins de couverture des risques de change et de taux. Sur le marché du change, Renault Finance a réalisé en 2019 pour environ 17 milliards d'euros d'opérations de change liées aux besoins de Nissan (18 milliards d'euros en 2018). Les opérations de dérivés de change et taux réalisées avec Nissan sont enregistrées au prix de marché et viennent s'inscrire dans les positions gérées par Renault Finance. Au bilan, les dérivés actifs sur le groupe Nissan s'élèvent à 26 millions d'euros au 31 décembre 2019 (30 millions d'euros au 31 décembre 2018) et les dérivés passifs à 4 millions d'euros au 31 décembre 2019 (69 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Le secteur Financement des ventes de Renault contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale, principalement en Europe. En 2019, RCI Banque a comptabilisé 148 millions d'euros de prestations de services au titre des produits de commissions et d'intérêts en provenance de Nissan (158 millions d'euros en 2018). Le solde des créances du Financement des ventes sur le groupe Nissan s'élève à 86 millions d'euros au 31 décembre 2019 (133 millions d'euros au 31 décembre 2018) et le solde des dettes s'élève à 184 millions d'euros au 31 décembre 2019 (148 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Par ailleurs, les partenaires de l'Alliance disposent de participations dans des entreprises associées et coentreprises pour gérer des coopérations. L'information concernant l'activité, la localisation et l'influence du Groupe Renault sur ces entités est présentée en note 13.

J2 – Opérations entre AVTOVAZ et le groupe Nissan

En 2019, les ventes réalisées par AVTOVAZ à Nissan et les achats effectués par AVTOVAZ auprès de Nissan sont estimés à respectivement, environ 118 et 23 millions d'euros (260 et 35 millions d'euros en 2018).

Dans la situation financière d'AVTOVAZ au 31 décembre 2019, les soldes des transactions entre AVTOVAZ et le groupe Nissan se traduisent principalement par :

- une créance non courante au titre d'immobilisations contrôlées conjointement pour un montant de 25 millions d'euros (27 millions d'euros au 31 décembre 2018),
- des créances et des dettes d'exploitation pour respectivement 0 millions d'euros et 18 millions d'euros (12 millions d'euros et 37 millions d'euros au 31 décembre 2018).

NOTE 13 – PARTICIPATIONS DANS LES AUTRES ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES

Les participations dans les autres entreprises associées et coentreprises s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	2019	2018
Compte de résultat consolidé		
Part dans le résultat des autres entreprises associées et des coentreprises	(432)	31
Entreprises associées mises en équivalence	43	27
Coentreprises mises en équivalence ⁽¹⁾	(475)	4
Situation financière consolidée		
Participations dans les autres entreprises associées et coentreprises	610	856
Entreprises associées mises en équivalence	479	420
Coentreprises mises en équivalence	131	436

(1) La perte enregistrée en 2019 correspond principalement aux pertes de valeurs relatives aux titres mis en équivalence des entités Dongfeng Renault Automotive Company et Renault Brilliance Jinbei Automotive Company (note 13-C).

13 – A. Informations relatives aux principales autres entreprises associées et coentreprises mises en équivalence

Nom de l'entité	Pays d'implantation	Principale activité	Pourcentages de capital et de droits de vote du Groupe		Participations dans les principales autres entreprises associées et coentreprises au 31 décembre 2019	Participations dans les principales autres entreprises associées et coentreprises au 31 décembre 2018
			31 décembre 2019	31 décembre 2018		
Entreprises associées						
Automobile hors AVTOVAZ						
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	Turquie	Distribution automobile	49 %	49 %	59	34
Renault Nissan Automotive India Private Limited (RNAIPL)	Inde	Production automobile	30 %	30 %	210	206
Financement des ventes						
RN Bank	Russie	Financement des ventes automobile	30 %	30 %	84	63
Coentreprises						
Automobile hors AVTOVAZ						
Renault Algérie Production	Algérie	Production automobile	49 %	49 %	22	8
Dongfeng Renault Automotive Company	Chine	Construction automobile	50 %	50 %	-	260
Renault Brilliance Jinbei Automotive Company	Chine	Fabrication et vente de véhicules utilitaires en Chine	49 %	49 %	-	74
Alliance Venture b.v.	Pays-Bas	Financement de start-ups dans les nouvelles technologies	40 %	40 %	61	51
Alliance Mobility Company Japan ⁽¹⁾	Japon	Véhicule autonome et mobilités	50 %		3	
Alliance Mobility Company France ⁽¹⁾	France	Véhicule autonome et mobilités	50 %		4	
Autres entreprises associées et coentreprises non significatives					167	160
TOTAL					610	856

(1) Entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2019.

Les tableaux ci-dessous présentent le montant total des ventes et achats réalisées entre le Groupe Renault et les principales autres entreprises associées et coentreprises mises en équivalence ainsi que les positions au bilan du Groupe Renault avec ces mêmes entités.

(En millions d'euros)	2019		2018	
Au compte de résultat consolidé	Ventes aux sociétés mises en équivalence	Achats	Ventes aux sociétés mises en équivalence	Achats
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	817	(2)	1 261	12
Renault Nissan Automotive India Private Limited (RNAIPL)	6	(406)	3	(357)
RN Bank	-	(11)	(3)	-
Renault Algérie Production	3	(125)	9	(102)
Dongfeng Renault Automotive Company	67	(30)	206	(7)

(En millions d'euros)	31 décembre 2019					
A la situation financière consolidée	Actifs financiers	Créances clients de l'Automobile	Autres actifs	Dettes de financement des ventes	Fournisseurs	Autres passifs
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	-	-	-	-	5	-
Renault Nissan Automotive India Private Limited (RNAIPL)	20	53	201	-	68	-
RN Bank	60	-	-	-	-	1
Renault Algérie Production	-	40	-	-	114	5
Dongfeng Renault Automotive Company	-	20	-	-	24	3

(En millions d'euros)	31 décembre 2018					
A la situation financière consolidée	Actifs financiers	Créances clients de l'Automobile	Autres actifs	Dettes de financement des ventes	Fournisseurs	Autres passifs
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	-	-	-	-	25	4
Renault Nissan Automotive India Private Limited (RNAIPL)	18	54	402	-	57	3
RN Bank	80	-	2	3	-	3
Renault Algérie Production	-	86	-	-	115	3
Dongfeng Renault Automotive Company	-	9	-	-	9	3

13 – B. Informations financières cumulées relatives aux autres entreprises associées mises en équivalence

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Participations dans les entreprises associées	479	420
Part dans le résultat des entreprises associées	43	27
Part des entreprises associées dans les autres éléments du résultat global	1	(29)
Part des entreprises associées dans le résultat global	44	(2)

13 – C. Informations financières cumulées relatives aux coentreprises mises en équivalence

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Participations dans les coentreprises	131	436
Part dans le résultat des coentreprises ⁽¹⁾	(475)	4
Part des coentreprises dans les autres éléments du résultat global	4	(7)
Part des coentreprises dans le résultat global	(471)	(3)

(1) Dont (466) millions d'euros au titre des résultats et de la dépréciation des titres mis en équivalence de Dongfeng Renault Automotive Company et Renault Brilliance Jinbei Automotive Company (y compris la prise en compte d'une dette financière de 63 millions d'euros (490 millions de renminbis) au titre de l'augmentation de capital de Renault Brilliance Jinbei Automotive Company réalisée début 2020 et pour laquelle le Groupe était engagé au 31 décembre 2019).

NOTE 14 – STOCKS

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et fournitures	1 724	(290)	1 434	1 748	(299)	1 449
Encours de production	330	(7)	323	395	(3)	392
Véhicules d'occasion	1 465	(141)	1 324	1 383	(126)	1 257
Produits finis et pièces de rechange	2 842	(143)	2 699	2 931	(150)	2 781
TOTAL	6 361	(581)	5 780	6 457	(578)	5 879

NOTE 15 – CREANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

15 – A. Créances de financement des ventes par nature

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances sur le réseau de distribution	10 901	10 233
Crédits à la clientèle finale	25 016	23 606
Opérations de crédit-bail et assimilées	10 305	9 008
Valeur brute	46 222	42 847
Dépréciation	(848)	(780)
Valeur nette	45 374	42 067

Les informations relatives à la juste valeur figurent en note 24-A.

15 – B. Opérations de transferts d'actifs et actifs donnés en garantie dans le cadre de la gestion de la réserve de liquidité

B1 – Opérations de transfert d'actifs de financement des ventes

(En millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Créances cédées maintenues au bilan	10 508	10 504	11 010	10 980
Passifs associés	3 243	3 264	2 781	2 645

Le Financement des ventes a procédé à plusieurs opérations de titrisation publiques et de financement par conduit (Allemagne, Brésil, France, Royaume-Uni et Italie) portant sur des crédits à la clientèle finale et des créances sur le réseau de distribution, par l'intermédiaire de véhicules *ad hoc*. Certaines opérations publiques ont été souscrites par RCI Banque et permettent ainsi d'obtenir des titres mobilisables auprès de la Banque centrale européenne.

Les créances cédées dans le cadre de ces opérations de transfert d'actifs sont maintenues au bilan, l'ensemble des risques étant conservé par le Groupe. Les passifs associés correspondent aux titres émis lors des opérations de titrisation. Ils sont comptabilisés en autres dettes représentées par un titre.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant des passifs associés correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations, ainsi qu'à la quote-part de titres conservée par RCI Banque constituant une réserve de liquidité.

Les actifs titrisés ne peuvent plus être cédés, ni nantis. Le recours des souscripteurs de titres de dettes est limité aux actifs cédés.

B2 – Actifs donnés en garantie dans le cadre de la gestion de la réserve de liquidité

Dans le cadre de la gestion de sa réserve de liquidité, le Financement des ventes a donné en garantie à la Banque de France (3G – Gestion Globale des Garanties) des actifs pour une valeur comptable de 5 882 millions d'euros au 31 décembre 2019 (7 454 millions d'euros au 31 décembre 2018). Ces actifs sont constitués de 5 325 millions d'euros de titres de véhicules de titrisation, 151 millions d'euros d'obligations et 406 millions d'euros de créances de financement des ventes (6 184 millions d'euros de titres de véhicules de titrisation, 159 millions d'euros d'obligations et 1 111 millions d'euros de créances de financement des ventes au 31 décembre 2018). Le financement reçu de la Banque de France et garanti par ces actifs s'élève à 2 700 millions d'euros au 31 décembre 2019 (2 500 millions d'euros au 31 décembre 2018). L'ensemble des actifs présentés à la Banque de France à titre de garantie est maintenu au bilan.

15 – C. Échéancier des créances de financement des ventes

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Moins d'un an	23 174	21 184
1 à 5 ans	21 675	20 403
Plus de 5 ans	525	480
Total des créances de financement des ventes – valeur nette	45 374	42 067

15 – D. Répartition des créances de financement des ventes par niveau de risque

<i>(En millions d'euros)</i>	Crédit à la clientèle finale	Crédit au réseau de distribution	31 décembre 2019
Valeurs brutes	35 321	10 901	46 222
Créances saines	31 690	10 527	42 217
Créances dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale	3 034	298	3 332
Créances en défaut	597	76	673
% des créances en défaut sur le total des créances	1,7 %	0,7 %	1,5 %
Dépréciations	(747)	(101)	(848)
Dépréciation des créances saines	(94)	(57)	(151)
Dépréciation des créances dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale	(167)	(10)	(177)
Dépréciation des créances en défaut	(486)	(34)	(520)
Valeurs nettes	34 574	10 800	45 374

<i>(En millions d'euros)</i>	Crédit à la clientèle finale	Crédit au réseau de distribution	31 décembre 2018
Valeurs brutes	32 614	10 233	42 847
Créances saines	28 754	9 705	38 454
Créances dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale	3 324	445	3 770
Créances en défaut	536	83	623
% des créances en défaut sur le total des créances	1,6 %	0,8 %	1,5 %
Dépréciations	(670)	(110)	(780)
Dépréciation des créances saines	(93)	(69)	(239)
Dépréciation des créances dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale	(154)	(10)	(163)
Dépréciation des créances en défaut	(423)	(31)	(378)
Valeurs nettes	31 944	10 123	42 067

15 – E. Exposition au risque de crédit de l'activité financement des ventes

L'exposition maximale au risque de crédit de l'activité de financement des ventes est représentée par la valeur nette comptable des créances de financement des ventes augmentée du montant des engagements de financement irrévocables en faveur de la clientèle qui figurent dans les engagements hors bilan donnés (note 28-A) et diminuée du montant des garanties sur la clientèle (note 28-B). Le montant de ces garanties détenues sur des créances douteuses est de 821 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 678 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de notation) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues non dépréciées et il n'existe pas de concentration significative de risques au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

NOTE 16 – CREANCES CLIENTS DE L'AUTOMOBILE

Valeur nette des créances clients de l'Automobile

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Valeur brute	2 073	2 178
Dépréciation pour pertes de crédit avérées ⁽¹⁾	(807)	(770)
Dépréciation pour pertes de crédit attendues	(8)	(9)
VALEUR NETTE	1 258	1 399

(1) Dont (674) millions d'euros relatifs à l'Iran au 31 décembre 2019.

Ce poste exclut les créances qui font l'objet d'une cession aux sociétés de financement des ventes du Groupe ou à un tiers externe au Groupe, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances leur est transférée. Le risque de dilution (essentiellement risque de non-paiement suite à un litige commercial) est conservé par le Groupe, mais ce risque est jugé négligeable. Les créances cédées dans ces conditions aux sociétés de financement des ventes du Groupe sont alors incluses dans les créances de financement des ventes, principalement parmi les créances sur le réseau de distribution.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration significative de risques au sein de la clientèle des secteurs Automobile hors AVTOVAZ et AVTOVAZ et le chiffre d'affaires réalisé avec un client externe donné n'excède pas 10 % du chiffre d'affaires total de ces secteurs.

La gestion de risque du crédit est décrite dans la note 25.

L'exposition maximale au risque de crédit des créances clients de l'Automobile hors AVTOVAZ est représentée par la valeur nette comptable des créances.

Le modèle de dépréciation des créances clients de l'Automobile est présenté en note 2-G.

Les informations relatives à la juste valeur figurent en note 24-A.

NOTE 17 – AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

(En millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Charges diverses constatées d'avance	179	456	635	245	368	613
Créances fiscales (hors impôts exigibles courants)	314	1 884	2 198	465	1 712	2 177
Créances d'impôts	21	86	107	19	111	130
Autres créances	605	1 555	2 160	603	1 566	2 169
Titres de sociétés contrôlées et non consolidées ⁽¹⁾	105	-	105	153	-	153
Dérivés sur opérations initiées à des fins d'exploitation de l'Automobile	-	10	10	-	10	10
Dérivés sur opérations de financement du Financement des ventes	-	177	177	-	123	123
TOTAL	1 224	4 168	5 392	1 485	3 890	5 375
dont valeur brute	1361	4 370	5 731	1 613	4 082	5 695
dont dépréciation	(137)	(202)	(339)	(128)	(192)	(320)

(1) Les titres de sociétés contrôlées et non consolidées dont la valeur nette est supérieure à 10 millions d'euros concernent la société iCabbi.

Titres de sociétés contrôlées et non consolidées

Les titres de sociétés contrôlées non consolidées incluent notamment les entités Flit Tech (centrale de réservation pour taxis), iCabbi (développement de software pour taxis) et Marcel (intermédiation VTC). Au 31 décembre 2019, les comptes de ces entités ne sont pas intégrés globalement car leur consolidation n'aurait pas d'impact significatif compte tenu des seuils appliqués par le Groupe. En revanche, il a été tenu compte de leur contribution aux résultats du groupe dans les coûts des biens et services vendus pour un montant de (56) millions d'euros en 2019 ((29) millions d'euros en 2018). Les entités les plus significatives seront consolidées par intégration globale en 2020. Du fait du transfert en décembre 2019 de ces sociétés à la nouvelle entité Renault M.A.I (voir note 3-A), elles ne feront plus partie du secteur Financement des ventes à compter du 1^{er} janvier 2020.

NOTE 18 – CAPITAUX PROPRES

18 – A. Capital social

Le nombre total d'actions ordinaires émises et intégralement libérées au 31 décembre 2019 est de 295 722 milliers d'actions avec une valeur nominale de 3,81 euros par action (inchangé par rapport au 31 décembre 2018).

Les actions d'autocontrôle ne donnent pas droit à dividende. Elles représentent 1,54 % du capital de Renault au 31 décembre 2019 (1,71 % au 31 décembre 2018).

Le Groupe Nissan, via sa filiale détenue à 100 % Nissan Finance Co. Ltd., détient environ 15 % du capital de Renault (actions sans droit de vote).

18 – B. Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital destinée à en optimiser le coût. Le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

Le suivi des objectifs du Groupe est réalisé différemment selon les secteurs opérationnels.

Le Financement des ventes est soumis au respect de ratios réglementaires propres à l'activité bancaire. Dans ce cadre, ce secteur respecte en permanence un ratio de solvabilité d'au moins 8 % (rapport entre les fonds propres y compris les emprunts subordonnés et le total des risques pondérés). Le ratio de solvabilité Core Tier 1 de RCI Banque se situe à 14,41 % au 31 décembre 2019 (15,46 % au 31 décembre 2018).

Enfin, le Groupe couvre partiellement son investissement dans Nissan (notes 12-G et 25-B2).

18 – C. Titres d'autocontrôle

En application des dispositions adoptées lors des Assemblées générales, le Conseil d'administration a décidé d'affecter les actions détenues par Renault intégralement aux plans d'options d'achat d'actions ainsi qu'aux plans d'actions de performance en cours et autres accords de paiement fondés sur des actions, consentis aux cadres et dirigeants du Groupe.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Montant des titres d'autocontrôle (en millions d'euros)	344	400
Nombre de titres d'autocontrôle	4 548 736	5 058 961

18 – D. Distributions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 12 juin 2019 a décidé une distribution de dividendes de 3,55 euros par action, soit 1 035 millions d'euros (3,55 euros par action en 2018 soit 1 027 millions d'euros). Le paiement est intervenu au cours du mois de juin 2019.

18 – E. Écart de conversion

La variation de l'écart de conversion constatée sur la période s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	2019	2018
Écart de conversion constaté sur la valeur de la participation dans Nissan	401	997
Effet net d'impôts des opérations de couverture partielle de l'investissement dans Nissan (note 12-G)	(157)	(70)
TOTAL DE L'ECART DE CONVERSION RELATIF A NISSAN	244	927
Variations relatives aux économies en hyperinflation	(99)	(175)
Autres variations de l'écart de conversion	125	(250)
VARIATION TOTALE DE L'ECART DE CONVERSION	270	502

Les variations relatives aux économies en hyperinflation enregistrent les variations des écarts de conversion des filiales argentines depuis le 1^{er} janvier 2018. En 2019, les autres variations de l'écart de conversion proviennent pour l'essentiel de l'évolution du rouble russe et du leu roumain.

18 – F. Réserve de réévaluation des instruments financiers

F1 – Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers

Les montants indiqués ci-dessous sont présentés nets des effets d'impôt.

(En millions d'euros)	Couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾	Instruments financiers de capitaux propres à la juste valeur	Instruments de dettes à la juste valeur	Total
Solde au 31 décembre 2018	(21)	253 ⁽²⁾	3	235
Variations de juste valeur en capitaux propres	(76)	57	1	(18)
Transfert en résultat ⁽¹⁾	10	-	(1)	9
Autres	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2019	(87)	310	3	226

(1) La décomposition du transfert en résultat des montants relatifs aux couvertures de flux de trésorerie est détaillée en note F2 ci-après et l'échéancier de transfert en résultat de la réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie est détaillé en note F3 ci-après.

(2) La réserve de réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur se rapporte essentiellement aux titres Daimler (note 22-B).

F2 – Décomposition du transfert en résultat de la partie de la réserve de réévaluation des instruments financiers relative aux couvertures de flux de trésorerie

(En millions d'euros)	2019	2018
Marge opérationnelle	14	7
Autres produits et charges d'exploitation	-	1
Résultat financier	-	-
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	-	-
Impôts courants et différés	(4)	(2)
Montant total transféré en résultat net pour les couvertures de flux de trésorerie	10	6

F3 – Échéancier de transfert en résultat de la réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Moins d'un an	-	(6)
Plus d'un an	(24)	(9)
Réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie hors entreprises associées et coentreprises	(24)	(15)
Réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie des entreprises associées et coentreprises	(63)	(6)
Total de la réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie	(87)	(21)

Cet échéancier est construit sur la base des échéances contractuelles des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture.

18 – G. Plans d'options d'achat d'actions, plans d'actions de performance et autres accords de paiement fondés sur des actions

Le Conseil d'administration attribue périodiquement aux cadres et dirigeants du Groupe des actions de performance avec des périodes d'acquisition et d'inaccessibilité propres à chaque attribution. Jusqu'en 2012, il a également attribué périodiquement des options d'achat d'actions à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution. Les plans mis en place intègrent des conditions de performance qui déterminent le nombre d'options ou d'actions accordées aux bénéficiaires. La perte du bénéfice des options ou des actions de performance est conforme aux dispositions réglementaires, avec perte totale en cas de démission ou de licenciement et décision, au cas par cas, pour les départs à l'initiative de l'entreprise.

En 2019, de nouveaux plans d'attribution d'actions de performance ont été mis en place portant sur 1 462 milliers d'actions représentant une valorisation initiale de 50 millions d'euros. La période d'acquisition des droits est de 3 ans sans période d'inaccessibilité des actions.

Les paiements fondés sur des actions ont été valorisés selon les méthodes décrites dans les règles et méthodes comptables (note 2-R). Les principales données sont les suivantes :

N° de plan	Valorisation initiale (En milliers d'euros)	Juste valeur unitaire	Charge 2019 (En millions d'euros)	Charge 2018 (En millions d'euros)	Prix de l'action à date d'attribution (En euros)	Volatilité	Taux d'intérêt	Prix d'exercice (En euros)	Durée	Dividende par action (En euros)
Plan 18	3 422	9,31	-	-	36,70	37,28 %	2,28 %	38,80	4-8 ans	0,30 – 1,16
Plan 19	1 608	5,36	-	-	27,50	42,24 %	1,99 %	26,87	4-8 ans	1,19 – 1,72
Plan 20	2 708	6,87	-	-	40,39	35 %	0,71 %	37,43	4-8 ans	1,57 – 2,19
Plan 22 ⁽¹⁾	51 509	66,51	-	(10)	78,75	N/A	(0,10) %	N/A	3-5 ans	1,90 – 2,22
	19 138	65,19	5	(7)	76,58	N/A	(0,03) %	N/A	4 ans	1,90 – 2,22
Plan 23 ⁽¹⁾	53 728	66,38	(20)	(18)	80,25	N/A	(0,48) %	N/A	3-4 ans	2,40 – 2,88
	19 929	65,72	(7)	(5)	76,16	N/A	(0,48) %	N/A	4 ans	2,40 – 2,88
Plan 23 bis	5 348	65,34	3	(1)	76,99	N/A	(0,48) %	N/A	4 ans	2,40 – 2,88
Plan 24 ⁽¹⁾	53 646	66,18	(31)	(18)	82,79	N/A	(0,56) %	N/A	3-4 ans	3,15 – 3,34
	22 167	66,16	(4)	(6)		N/A	(0,57) %	N/A	4 ans	3,15 – 3,34
Plan 25 ⁽¹⁾	63 533	73,37	(23)	(19)	90,64	N/A	(0,57) %	N/A	3-4 ans	3,55 – 4,25
	23 096	69,73	(2)	(5)	88,93	N/A	(0,57) %	N/A	4 ans	3,55 – 4,25
Plan 26	49 618	42,50	(10)	-	54,99	N/A	-	N/A	3 ans	3,55 – 3,50
TOTAL			(89)	(89)						

(1) Pour ces plans, les droits d'attribution d'actions de performance ont été accordés à différentes dates. Les données présentées incluent également les actions au titre de la rémunération variable de la fonction de Président-Directeur général jusqu'au 23 janvier 2019. Le cas échéant, les informations fournies correspondent à des moyennes pondérées selon les quantités allouées par date d'octroi.

G1 – Variation du nombre d'options et de droits d'attribution d'actions détenus par les membres du personnel

	Options d'achat d'actions			Droits d'attribution d'actions
	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Cours moyen pondéré de l'action aux dates d'attributions et de levées (en euros)	Quantité
Options restant à lever et droits en cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2019	248 774	36	-	4 714 171
Attribuées	-	-	-	1 462 030
Options levées ou droits définitivement acquis	(95 787) ⁽¹⁾	35	49 ⁽²⁾	(1 214 438) ⁽³⁾
Perdues et autres ajustements	(50 000) ⁽¹⁾	36	-	(618 434) ⁽⁴⁾
Options restant à lever et droits en cours d'acquisition au 31 décembre 2019	102 987	37	-	4 343 329

(1) Les options levées ou perdues en 2019 correspondent aux plans 18 et 19 attribués en 2011 et au plan 20 attribué en 2012.

(2) Cours auquel les actions ont été acquises par le Groupe pour couvrir les levées d'options futures.

(3) Les droits d'attribution d'actions de performance définitivement acquis correspondent au plan 22 non-résidents et au plan 23 résidents.

(4) Les droits perdus comprennent notamment les droits relatifs au Président-Directeur général démissionnaire pour 455 658 actions.

G2 – Plans d'options d'achat d'actions

Pour les plans actifs en 2019, les options attribuées ne sont acquises qu'après une période fixée à 4 ans. La période d'exercice, suivant la période d'acquisition, s'étale ensuite sur 4 ans :

N° de plan	Type de plan	Date d'attribution	Prix d'exercice (en euros)	Options restant à lever au 31 décembre 2019	Période d'exercice
Plan 18	Options d'achat	29 avril 2011	38,80	-	30 avril 2015 – 28 avril 2019
Plan 19	Options d'achat	8 décembre 2011	26,87	-	9 décembre 2015 – 7 décembre 2019
Plan 20	Options d'achat	13 décembre 2012	37,43	102 987	13 décembre 2016 – 12 décembre 2020
TOTAL				102 987	

G3 – Plan de performance et autres accords de paiement fondés sur des actions

Pour les plan 22 à 25, les périodes d'acquisition et de conservation sont différentes pour les attributaires résidents fiscaux français et résidents fiscaux étrangers, afin de tenir compte des contraintes fiscales locales.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires résidents fiscaux français devient définitive au terme d'une période d'acquisition de 3 ans, suivie d'une période de conservation de 1 an (2 ans pour le plan 22).

Pour les résidents fiscaux étrangers, la période d'acquisition est de 4 années et ils ne sont pas soumis à une période de conservation.

A partir du plan 26, la période d'acquisition est de 3 années sans période de conservation pour les résidents fiscaux français et étrangers.

N° de plan	Type de plan	Date d'attribution	Droits d'attribution au 31 décembre 2019	Date d'acquisition définitive	Période de conservation
Plan 22	Actions de performance	11 février 2015	- (1)	11 février 2019	Néant
Plan 23	Actions de performance	29 avril 2016	- (1)	29 avril 2019	29 avril 2019 – 29 avril 2020
			314 610	29 avril 2020	Néant
Plan 23 bis	Actions de performance	27 juillet 2016	- (1)	27 juillet 2020	Néant
Plan 24	Actions de performance	9 février 2017	983 010	9 février 2020	9 février 2020 – 9 février 2021
			292 650	9 février 2021	Néant
Plan 25	Actions de performance	15 février 2018	1 062 759	15 février 2021	15 février 2021 – 15 février 2022
			278 150	15 février 2022	Néant
Plan 26	Actions de performance	12 juin 2019	1 412 150	12 juin 2022	Néant
TOTAL			4 343 329		

(1) Les droits d'attribution d'actions de performance de ces plans ont été perdus ou définitivement acquis en 2019.

18 – H. Part des participations ne donnant pas le contrôle

Nom de la filiale	Pays d'implantation	Pourcentage de capital et de droits de vote détenus par les participations ne donnant pas le contrôle		Résultat net – part des participations ne donnant pas le contrôle (En millions d'euros)		Capitaux propres – part des participations ne donnant pas le contrôle (En millions d'euros)		Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires) (En millions d'euros)	
		31 décembre 2019	31 décembre 2018	Année 2019	Année 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018	Année 2019	Année 2018
Automobile hors AVTOVAZ									
Renault Samsung Motors	Corée	20 %	20 %	24	36	202	205	(24)	(33)
Oyak Renault Otomobil Fabrikalari	Turquie	48 %	48 %	83	55	295	270	(56)	(41)
JMEV	Chine	50 %		(6)		123		-	
Autres				3	6	12	27	(4)	(7)
Total Automobile hors AVTOVAZ				104	97	632	502	(84)	(81)
Financement des ventes									
Banco RCI Brasil ⁽¹⁾	Brésil	40 %	40 %	24	19	-	-	(9)	(8)
Rombo Compania Financiera ⁽¹⁾	Argentine	40 %	40 %	-	(2)	-	-	-	-
Autres				7	7	52	45	(2)	(5)
Total Financement des ventes				31	24	52	45	(11)	(13)
AVTOVAZ									
Alliance Rostec Auto b.v.	Pays-Bas	32 %	32 %	-	-	756	663	-	-
AVTOVAZ	Russie	32 %	32 %	11	16	(668)	(603)	7	-
LLC Lada Izhevsk	Russie	32 %	32 %	6	7	(21)	(19)	(5)	-
Autres				8	5	16	11	(3)	-
Total AVTOVAZ				25	28	83	52	(1)	-
TOTAL				160	149	767	599	(96)	(94)

(1) Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de ces sociétés des options de vente de leurs participations. Une dette est enregistrée au titre de ces options de vente parmi les autres dettes pour 144 millions d'euros pour la filiale brésilienne et pour 7 millions d'euros pour la filiale argentine au 31 décembre 2019 (respectivement 127 millions d'euros et 13 millions d'euros au 31 décembre 2018). La contrepartie de ces passifs est enregistrée en diminution des capitaux propres-part des participations ne donnant pas le contrôle et pour le solde en diminution des capitaux propres-part des actionnaires de la société mère. La dette est évaluée à la juste valeur. La juste valeur est déterminée en estimant le prix de rachat éventuel, qui tient compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et des dispositions définies dans les contrats de partenariat. Elle relève du niveau 3, l'évaluation étant réalisée selon des modèles reconnus, mais pour lesquels les données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

De nouveaux accords de partenariat avec Oyak en Turquie ont été signés en 2018 qui incluent des options de vente et d'achat des titres ne donnant pas le contrôle (*puts* et *calls*) parfaitement symétriques permettant sous certaines conditions à Renault d'acquérir les parts d'Oyak dans Oyak Renault (*call*) et de vendre ses parts dans Mais (*put*) et permettant à Oyak de vendre ses parts dans Oyak Renault (*put*) et d'acquérir les parts de Renault dans Mais (*call*). Le prix d'exercice du put est déterminé, en cas d'exercice de ce dernier, par 3 experts indépendants qui devront être nommés à la date d'exercice.

L'analyse des contrats n'a pas mis en évidence de circonstances qui échapperaient au contrôle de Renault SA permettant à Oyak d'exercer son put sans contestation possible de Renault SA. En conséquence aucune dette n'a été comptabilisée à ce titre au 31 décembre 2019.

Le Groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du Groupe et de se conformer à d'autres ratios.

NOTE 19 – PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

19 – A. Définition des régimes

Les engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme concernent essentiellement des salariés en activité. Les régimes dont ils bénéficient sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

- **Régimes à cotisations définies**

Le Groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Les régimes à cotisations définies représentent une charge de 603 millions d'euros en 2019 (588 millions d'euros en 2018).

- **Régimes à prestations définies**

Les régimes à prestations définies sont comptabilisés conformément aux principes comptables définis en note 2-S et donnent lieu à la constitution de provisions. Ils concernent :

- les indemnités de fin de carrière ou de départ prévues par la législation ou un accord conventionnel dans certains pays, tels que la France, la Turquie, etc. ;
- des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles aux salariés ; les pays ayant recours à ce type de régime sont situés en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, France, Pays-Bas, Suisse, etc.) ;
- les autres avantages long terme : principalement les médailles du travail et le capital temps.

Les régimes de complément de retraite à prestations définies sont en général couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de fonds de pension ou de compagnies d'assurance. Dans ce cas, les engagements et les actifs sont évalués de manière indépendante. La différence entre l'engagement et la juste valeur des actifs en couverture peut faire ressortir une insuffisance ou un excédent de financement. En cas d'insuffisance, une provision est enregistrée. En cas d'excédent, un actif est constaté (sous réserve de conditions particulières).

- **Principaux régimes à prestations définies du Groupe**

En France, les indemnités de fin de carrière du Groupe résultent d'accords conventionnels conclus par chacune des différentes entités françaises et les représentants du personnel. Elles sont déterminées en fonction de la rémunération et de l'ancienneté des salariés ; leur versement est conditionné à la présence dans les effectifs au moment du départ en retraite. Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière français font intégralement l'objet de provisions. Ils représentent l'essentiel des passifs du Groupe en matière d'indemnités de fin carrière.

Le régime de complément de retraite le plus significatif du Groupe se situe au Royaume-Uni, où il existe deux régimes de retraite à prestations définies gérés dans le cadre d'un fonds de pension dédié constitué de deux compartiments ; l'un est relatif aux filiales de l'Automobile hors AVTOVAZ, l'autre à RCI Financial Services Ltd, soit environ 1 780 personnes. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants depuis 2004. De plus, l'acquisition de droits a été stoppée au 31 décembre 2019, et tous les salariés bénéficient, à partir du 1^{er} janvier 2020, d'un régime de retraite à cotisations définies.

Ce fonds de pension (*Trust*) a une personnalité juridique propre. Il est administré par des « *Trustees* », un organe paritaire regroupant des représentants des entreprises participantes, des salariés et d'anciens salariés. Le fonds relève de la réglementation locale, qui définit des exigences de financement minimal pouvant conduire à des contributions additionnelles de la part du Groupe. La politique d'investissement des actifs est définie dans chaque section du fonds par un organe de pilotage, qui réalise un examen trimestriel de la performance des investissements. Les risques associés à ces régimes sont les risques usuels (baisse de la rentabilité future des actifs investis, baisse des marchés des actions, augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires, augmentation de l'inflation ...).

Le compartiment dédié à l'Automobile hors AVTOVAZ présente une insuffisance de financement que le Groupe s'est engagé à couvrir d'ici 2027 par des versements d'un montant annuel maximum de 5 millions de livres par an. Le déficit est évalué à 44 millions de livres pour le compartiment dédié de l'Automobile hors AVTOVAZ et à 11 millions de livres pour le compartiment dédié à RCI Financial Services Ltd. au 31 décembre 2019.

- **Principaux changements dans les régimes à prestations définies du Groupe**

En France, pour donner suite à la publication de l'ordonnance n°2019-697 du 3 juillet 2019, prise sur le fondement de l'article 197 de la Loi Pacte et réformant le régime de retraite supplémentaire à prestation définie, le Groupe a procédé à la fermeture au 31 décembre 2019 du régime de retraite supplémentaire à prestations définies mis en place en France fin 2004 avec perte des droits correspondants pour les bénéficiaires en activité. La population éligible de ce groupe fermé était composée des membres du Comité exécutif Groupe, justifiant de 5 années d'ancienneté dans le Groupe dont 2 ans au Comité exécutif Groupe et d'une condition de présence du mandataire social (le cas échéant) au moment de faire valoir ses droits à la retraite.

Le montant de la provision au titre de ce régime de retraite supplémentaire à prestation définie était de 72 millions d'euros au 31 décembre 2018. La portion de la provision relative à des membres bénéficiaires en activité a été reprise en résultat en 2019 au titre de réductions du régime (impact positif sur le compte de résultat de 41 millions d'euros) et de sa liquidation (impact positif sur le compte de résultat de 23 millions d'euros).

19 – B. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des provisions et autres données relatives aux régimes les plus significatifs

Principales hypothèses actuarielles et données pour les indemnités de fin de carrière du Groupe en France	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Renault s.a.s.	Autres	Renault s.a.s.	Autres
Âge de départ à la retraite	60 à 65 ans	60 à 67 ans	60 à 65 ans	60 à 67 ans
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	0,79 %	0,1 % à 2 %	1,69 %	0,8 % à 2 %
Taux d'augmentation des salaires	2,5 %	1 % à 3 %	2,5 %	1 % à 2,7 %
Duration des régimes	13 ans	6 à 20 ans	13 ans	7 à 20 ans
Engagement brut	1 158 millions d'euros	189 millions d'euros	1 035 millions d'euros	174 millions d'euros

(1) Le taux utilisé pour valoriser les engagements du Groupe en France varie d'une société à l'autre en fonction de l'échéance des engagements. Les références retenues pour la détermination du taux d'actualisation sont la courbe de taux zéro-coupon complétée de la courbe moyenne des spreads des émetteurs de rating AA publiées par Reuters.

Principales hypothèses actuarielles et données pour les régimes de compléments de retraite du Groupe au Royaume-Uni	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Automobile hors AVTOVAZ	Financement des ventes	Automobile hors AVTOVAZ	Financement des ventes
Taux d'actualisation financière ⁽¹⁾	2,10 %	2,10 %	2,85 %	2,85 %
Taux d'inflation des retraites (taux d'augmentation des salaires pour 2018)	2,80 %	2,80 %	2 %	3,10 %
Duration des régimes	20 ans	23 ans	18 ans	25 ans
Taux de rendement réel des actifs de couverture	12,74 %	15,52 %	(3,95) %	(5,37) %
Engagement brut	370 millions d'euros	44 millions d'euros	325 millions d'euros	33 millions d'euros
Juste valeur des fonds investis via des fonds de pension	319 millions d'euros	31 millions d'euros	270 millions d'euros	25 millions d'euros

(1) La référence retenue pour la détermination du taux d'actualisation est la courbe de taux déterminée par Deloitte à partir de l'indice iBoxx £ des obligations corporate notées AA (DTRB £ AA corporate bond yield curve).

19 – C. Charge nette de l'exercice

(En millions d'euros)	2019	2018
Coût des services rendus de la période	98	94
Coût des services passés et pertes (profits) sur liquidation	(84)	(3)
Intérêt net sur le passif (actif) net	28	25
Effets des mesures d'adaptation des effectifs	-	(1)
Charge (produit) net de l'exercice au compte de résultat	42	115

19 – D. Analyse de la provision au bilan

D1 - Décomposition de la provision

(En millions d'euros)	31 décembre 2019		
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Passif (actif) net au titre de prestations définies
Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ			
France	1 347	-	1 347
Europe (hors France)	17	-	17
Amériques	2	-	2
Afrique Moyen-Orient Inde Asie-Pacifique	3	-	3
Eurasie ⁽¹⁾	54	-	54
Total indemnités de fin de carrière et indemnités de départ	1 423	-	1 423
Retraites complémentaires			
France	85	(65)	20
Royaume-Uni	414	(350)	64
Europe (hors France et Royaume-Uni) ⁽²⁾	308	(200)	108
Amériques	3	-	3
Afrique Moyen-Orient Inde Asie-Pacifique	5	-	5
Total retraites complémentaires	815	(615)	200
Autres avantages à long terme			
France ⁽³⁾	72	-	72
Europe (hors France)	3	-	3
Amériques	2	-	2
Total autres avantages à long terme	77	-	77
TOTAL ⁽⁴⁾	2 315	(615)	1 700

(1) Essentiellement Roumanie et Turquie.

(2) Pour l'essentiel Allemagne et Suisse.

(3) Capital temps et médailles du travail.

(4) Part à moins d'un an du passif net total 64 millions d'euros et part à plus d'un an 1 636 millions d'euros.

D2 - Échéancier du passif net au titre des prestations définies

(En millions d'euros)	31 décembre 2019				
	- 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	+ 10 ans	Total
Valeur actualisée de l'obligation	73	332	417	1 493	2 315
Juste valeur des actifs du régime	(9)	(64)	(77)	(465)	(615)
Passif (actif) net au titre de prestations définies	64	268	340	1 028	1 700

La durée moyenne pondérée des régimes s'élève à 15 années au 31 décembre 2019 (14 années au 31 décembre 2018).

19 – E. Évolution des engagements, des fonds investis et de la provision

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur actualisée de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Passif (actif) net au titre de prestations définies (A) +(B)
Solde au 31 décembre 2018	2 116	(529)	1 587
Coût des services rendus de la période	98	-	98
Coût des services passés et profits et pertes sur réduction, modification et liquidation	(84)	-	(84)
Intérêt net sur le passif (actif) net	40	(12)	28
Charge (produit) de l'exercice 2019 au compte de résultat (note 19-C)	54	(12)	42
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	(3)	-	(3)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	233	-	233
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	16	-	16
Rendement net des actifs du régime (hors partie en intérêts nets)	-	(52)	(52)
Charge (produit) de l'exercice 2019 en autres éléments du résultat global	246	(52)	194
Contributions versées aux fonds par l'employeur	-	(22)	(22)
Contributions versées aux fonds par les salariés	-	(1)	(1)
Prestations payées au titre du régime	(117)	19	(98)
Prestations payées au titre de la liquidation d'un régime			-
Effet des variations de cours de change	21	(18)	3
Effet des variations de périmètre et autres	(5)	-	(5)
Solde au 31 décembre 2019	2 315	(615)	1 700

Le cumul des écarts actuariels net d'impôts (hors part des entreprises associées) enregistrés en autres éléments du résultat global est une charge de 735 millions d'euros au 31 décembre 2019 (charge de 596 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Une baisse de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour chacun des régimes entrainerait une augmentation des engagements de 420 millions d'euros au 31 décembre 2019 (272 millions d'euros au 31 décembre 2018). De même, une hausse de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour chacun des régimes entrainerait une diminution des engagements de 322 millions d'euros au 31 décembre 2019 (229 millions d'euros au 31 décembre 2018).

19 – F. Détail de la juste valeur des actifs investis

Les actifs investis via des fonds de pension et des compagnies d'assurance s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2019		
	Actifs cotés sur des marchés actifs	Actifs non cotés	Total
Fonds de pension			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Actions	112	-	112
Obligations	202	-	202
Parts dans des fonds communs de placement et autres	40	5	45
Total fonds de pension	354	5	359
Compagnies d'assurance			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	7	8
Actions	7	-	7
Obligations	203	5	208
Biens immobiliers	17	1	18
Parts dans des fonds communs de placement et autres	5	10	15
Total compagnies d'assurance	233	23	256
TOTAL	587	28	615

Les actifs des fonds de pension se rapportent principalement aux régimes localisés au Royaume-Uni (57,2 %). Les contrats d'assurance concernent principalement l'Allemagne (5,5 %), la France (10,6 %), les Pays-Bas (20 %) et la Suisse (5,5 %). Les taux de rendements réels des fonds investis au Royaume-Uni sont présentés en note 19-B.

La moyenne pondérée des taux de rendement réels des principaux fonds investis par le Groupe est de 8,84 % en 2019 ((1,28) % en 2018).

À ce jour, la meilleure estimation des contributions à verser aux fonds en 2019 est de l'ordre de 11 millions d'euros.

Les actifs de pension du Groupe ne comportent pas d'instruments financiers du Groupe Renault. Les investissements immobiliers ne comportent pas de biens immobiliers occupés par le Groupe.

NOTE 20 – EVOLUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(En millions d'euros)</i>	Coûts de restructuration	Garantie	Litiges et risques fiscaux hors impôts sur les sociétés	Activités d'assurance ⁽¹⁾	Engagements donnés et autres	Total
Au 31 décembre 2018 ⁽²⁾	437	1 001	240	480	405	2 563
Dotations aux provisions	259	628	78	84	124	1 173
Reprises de provisions pour consommation	(224)	(591)	(31)	(41)	(93)	(980)
Reprises reliquats de provisions non consommées	(22)	(31)	(47)	-	(110)	(210)
Mouvements de périmètre	-	-	28	-	-	28
Ecart de conversion et autres mouvements	-	9	(40)	-	(21)	(52)
Au 31 décembre 2019 ⁽³⁾	450	1 016	228	523	305	2 522

(1) Il s'agit des provisions techniques des compagnies d'assurance de l'activité Financement des ventes.

(2) Les données au 31 décembre 2018 tiennent compte du reclassement des provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines sur des lignes dédiées et non plus en provisions pour risques et charges en application d'une clarification de l'IFRIC en septembre 2019 (note 2-A3) et 57 millions d'euros de correction d'erreur sur nos opérations dans la Région Amériques dont la contrepartie est en provisions pour risques et charges.

(3) Part à moins d'un an du total des provisions 1 064 millions d'euros et part à plus d'un an 1 458 millions d'euros.

Chacun des litiges connus dans lesquels Renault ou des sociétés du Groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés. En 2019, aucun nouveau litige significatif n'a donné lieu à la comptabilisation d'une provision pour risques et charges. Les passifs éventuels sont par ailleurs présentés en note 28-A2.

Les dotations aux provisions pour coûts de restructuration concernent principalement la région Europe (note 6-A).

Au 31 décembre 2019, les autres provisions comprennent 84 millions d'euros de provisions constituées dans le cadre de l'application de réglementations liées à l'environnement (99 millions d'euros au 31 décembre 2018). Ces provisions incluent les frais liés aux véhicules et batteries hors d'usage, les coûts d'un plan d'amélioration des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) des véhicules diesel de 8 millions d'euros (note 28-A2) et les frais de dépollution de terrains industriels en région Europe et de sites industriels en régions Amériques et Eurasie.

NOTE 21 – AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

(En millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Impôts exigibles courants	2	223	225	-	289	289
Provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines ⁽¹⁾	187	8	195	140	22	162
Dettes fiscales (hors impôts exigibles courants)	30	1 235	1 265	45	1 176	1 221
Dettes sociales	22	1 415	1 437	21	1 451	1 472
Dettes diverses	248	6 415	6 663	169	5 723	5 892
Produits différés	1 432	1 722	3 154	1 337	1 573	2 910
Dérivés sur opérations initiées à des fins d'exploitation de l'Automobile	-	14	14	-	5	5
Total des autres passifs	1 732	10 801	12 533	1 572	9 928	11 500
Total	1 921	11 032	12 953	1 712	10 239	11 951

(1) Les données au 31 décembre 2018 tiennent compte du reclassement des provisions d'impôts sur les résultats relatives à des positions fiscales incertaines sur une ligne dédiée et non plus en provisions pour risques et charges en application d'une clarification de l'IFRIC en septembre 2019 (note 2-A3).

Les dettes diverses correspondent notamment aux charges à payer au titre de programmes d'incitation à la vente pour 2 455 millions d'euros au 31 décembre 2019 (2 442 millions d'euros au 31 décembre 2018) et aux produits constatés d'avance dans le cadre des contrats de ventes de véhicules avec engagement de reprise pour 675 millions d'euros au 31 décembre 2019 (408 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les produits différés comprennent notamment les produits différés sur les contrats de services de l'Automobile, tels que contrats d'entretien ou d'extension de garantie. Ils correspondent à des paiements reçus dans le cadre de contrats qui prévoient un rythme de règlements par les clients indépendant de l'exécution de l'obligation de performance par le groupe (paiements d'avance en totalité ou paiements périodiques à terme à échoir). Les produits différés sont reconnus en chiffre d'affaires sur la durée de vie des contrats. Ils s'analysent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	2019	2018
Produits différés des contrats des services Automobile (entretien et extension de garantie) au 1^{er} janvier	817	720
Produits différés encaissés au cours de la période	341	351
Produits différés reconnus en chiffre d'affaires au cours de la période	(313)	(253)
Variations de périmètre	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	1	(1)
Produits différés des contrats des services Automobile (entretien et extension de garantie) au 31 décembre	846	817
Dont part à moins d'un an	329	271
Dont part à plus d'un an et moins de 3 ans	464	479
Dont part à plus de 3 ans et moins de 5 ans	53	67

4.2.6.5 Actifs et passifs financiers, juste valeur et gestion des risques financiers

NOTE 22 – ACTIFS FINANCIERS - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

22 – A. Ventilation courant / non courant

(En millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres de sociétés non contrôlées	878	-	878	853	-	853
Valeurs mobilières et titres de créances négociables	-	1 375	1 375	-	921	921
Dérivés actifs sur opérations de financement de l'Automobile	49	216	265	48	378	426
Prêts et autres	145	625	770	27	664	691
Total actifs financiers	1 072	2 216	3 288	928	1 963	2 891
<i>Dont valeur brute</i>	1 072	2 221	3 293	928	1 974	2 902
<i>Dont dépréciation</i>	-	(5)	(5)	-	(11)	(11)
Equivalents de trésorerie	-	8 375	8 375	-	8 091	8 091
Trésorerie	-	6 607	6 607	-	6 686	6 686
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	-	14 982	14 982	-	14 777	14 777

L'information relative aux risques de contrepartie sur les actifs financiers ainsi que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie est fournie en notes 25-B6 et 25-C2.

22 – B. Titres de sociétés non contrôlées

Au 31 décembre 2019, les titres de sociétés non contrôlées correspondent à hauteur de 812 millions d'euros (755 millions d'euros au 31 décembre 2018) aux titres Daimler acquis dans le cadre du partenariat stratégique. Ces titres sont évalués sur option à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Dans l'éventualité de la cession des titres Daimler, la plus-value ainsi réalisée ne serait pas recyclée en résultat. Leur juste valeur est déterminée par référence au cours de l'action. Au 31 décembre 2019, le cours du titre en bourse (49,37 euros par titre) est supérieur au prix d'acquisition (35,52 euros par titre) et la plus-value latente est de 228 millions d'euros. La hausse de la juste valeur au cours de la période, soit 57 millions d'euros, est comptabilisée en autres éléments du résultat global de l'exercice 2019 (baisse de la juste valeur de 409 millions d'euros pour l'année 2018).

Les titres des sociétés non contrôlées incluent également au 31 décembre 2019 un montant de 43 millions d'euros (57 millions d'euros au 31 décembre 2018) relatif au Fonds Avenir Automobile. Dans le cadre du plan de soutien aux équipementiers mis en œuvre par les pouvoirs publics et les constructeurs automobiles, Renault s'est engagé à verser à ce fonds d'investissement un total de 200 millions d'euros au fur et à mesure des appels. Le montant restant à appeler auprès de Renault au 31 décembre 2019 s'élève à 54 millions d'euros. La juste valeur de ces titres est déterminée par référence à la dernière valeur liquidative communiquée par la société de gestion du Fonds, ajustée d'éléments d'appréciation connus postérieurement.

22 – C. Trésorerie non disponible pour le Groupe

Le Groupe dispose de liquidités dans des pays où les conditions de rapatriement des fonds peuvent s'avérer complexes pour des raisons réglementaires ou politiques. Dans la majorité des pays concernés, ces fonds font l'objet d'un emploi local pour des besoins industriels ou de financement des ventes.

Une partie des comptes courants bancaires détenus par les Fonds Communs de Titrisation du Financement des ventes est affectée au rehaussement de crédit des créances titrisées et sert en conséquence de collatéral en cas de défaut de paiement des créances (note 15-B1). Ces comptes courants bancaires s'élèvent à 540 millions d'euros au 31 décembre 2019 (551 millions d'euros au 31 décembre 2018).

NOTE 23 – PASSIFS FINANCIERS ET DETTES DE FINANCEMENT DES VENTES

23 – A. Ventilation courant / non courant

(En millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres participatifs Renault SA	281	-	281	277	-	277
Emprunts obligataires	5 671	613	6 284	4 665	581	5 246
Autres dettes représentées par un titre	-	648	648	-	649	649
Emprunts auprès des établissements de crédit	363	619	982	314	643	957
Dettes locatives en application d'IFRS 16 ⁽¹⁾	608	115	723			
Autres dettes porteuses d'intérêts ⁽²⁾	134	476	610	210	152	362
Passifs financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ hors dérivés	7 057	2 471	9 528	5 466	2 025	7 491
Dérivés passifs sur opérations de financement de l'Automobile hors AVTOVAZ	49	219	268	42	353	395
Passifs financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ	7 106	2 690	9 796	5 508	2 378	7 886
Emprunts auprès des établissements de crédit	807	71	878	667	85	752
Autres dettes porteuses d'intérêts ^{(2) (3)}	-	(3)	(3)	6	-	6
Dettes locatives en application d'IFRS 16 ⁽¹⁾	14	2	16			
Autres dettes non porteuses d'intérêts	-	20	20	15	-	15
Passifs financiers d'AVTOVAZ hors dérivés	821	90	911	688	85	773
Passifs financiers de l'Automobile y compris AVTOVAZ	7 927	2 780	10 707	6 196	2 463	8 659
Titres participatifs DIAC et titres subordonnés ⁽⁴⁾	867	-	867	13	-	13
Emprunts obligataires	-	18 825	18 825	-	18 902	18 902
Autres dettes représentées par un titre	-	5 114	5 114	-	4 527	4 527
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	5 480	5 480	-	4 931	4 931
Autres dettes porteuses d'intérêts, y compris les dettes locatives ⁽⁵⁾	-	17 954	17 954	-	16 053	16 053
Passifs financiers et dettes du Financement des ventes hors dérivés	867	47 373	48 240	13	44 413	44 426
Dérivés passifs sur opérations de financement du Financement des ventes	-	92	92	-	82	82
Passifs et dettes financiers du Financement des ventes	867	47 465	48 332	13	44 495	44 508
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DE L'AUTOMOBILE Y COMPRIS AVTOVAZ ET DETTES DU FINANCEMENT DES VENTES	8 794	50 245	59 039	6 209	46 958	53 167

(1) Les effets de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » selon la méthode rétrospective simplifiée sont présentés en note 2-A2. Les dettes locatives sont désormais présentées séparément pour les secteurs de l'Automobile.

(2) La dette financière relative aux achats en substance des contrats locatifs comptabilisés en application d'IAS 16 au 31 décembre 2019 représente 26 millions d'euros. Les autres dettes porteuses d'intérêts comprenaient les dettes de location financement de l'Automobile hors AVTOVAZ et AVTOVAZ pour respectivement 74 millions d'euros et 4 millions d'euros au 31 décembre 2018.

(3) Les données sont présentées après élimination des opérations intragroupe. Ainsi, le montant négatif au 31 décembre 2019 sur la ligne « Autres dettes porteuses d'intérêts » s'explique par l'élimination de la trésorerie prêtée par AVTOVAZ au secteur de l'Automobile hors AVTOVAZ. Les opérations intragroupes entre l'Automobile hors AVTOVAZ et AVTOVAZ sont isolées dans la situation financière par secteurs opérationnels au paragraphe 4.2.6.1-A2. La dette de location financière d'AVTOVAZ s'élève à 16 millions d'euros au 31 décembre 2019 (3 millions d'euros au 31 décembre 2018).

(4) Comprend les titres subordonnés de RCI Banque pour un montant de 850 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(5) Comprend les dettes locatives relatives au secteur Financement des ventes pour 53 millions d'euros au 31 décembre 2019.

23 – B. Variation des passifs financiers de l'Automobile et des dérivés actifs sur opérations de financement

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	Variation des flux de trésorerie	Variation découlant de l'obtention ou de la perte du contrôle de filiales et d'autres unités opérationnelles	Variations de change n'impactant pas les flux de trésorerie	Autres variations n'impactant pas les flux de trésorerie	31 décembre 2019
Titres participatifs Renault SA	277	-	-	-	4	281
Emprunts obligataires	5 246	983	-	58	(3)	6 284
Autres dettes représentées par un titre	649	-	-	-	(1)	648
Emprunts auprès des établissements de crédit	957	121	-	(11)	(85)	982
Dettes locatives en application d'IFRS 16 ⁽¹⁾	-	(94)	-	1	816	723
Autres dettes porteuses d'intérêts	362	(117)	250	16	99	610
Passifs financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ hors dérivés	7 491	893	250	64	830	9 528
Dérivés passifs sur opérations de financement de l'Automobile hors AVTOVAZ	395	(67)	-	(48)	(12)	268
Passifs financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ	7 886	826	250	16	818	9 796
Emprunts auprès des établissements de crédit	752	(20)	-	30	116	878
Autres dettes porteuses d'intérêts	6	(27)	-	76	(58)	(3)
Dettes locatives en application d'IFRS 16 ⁽¹⁾	-	(2)	-	2	16	16
Autres dettes non porteuses d'intérêts	15	-	-	5	-	20
Passifs financiers d'AVTOVAZ hors dérivés ⁽²⁾	773	(49)	-	113	74	911
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DE L'AUTOMOBILE (a)	8 659	777	250	129	892	10 707
Dérivés actifs sur opérations de financement de l'Automobile hors AVTOVAZ (b)	426	(147)	-	(3)	(11)	265
Variation nette des passifs financiers de l'Automobile dans le tableau des flux de trésorerie consolidés (section 4.2.5) (a) – (b)		924				

(1) Les effets de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » selon la méthode rétrospective simplifiée sont présentés en note 2-A2. Les autres variations n'impactant pas les flux de trésorerie comprennent principalement les effets de la première application au 1^{er} janvier 2019 et des nouveaux contrats de l'exercice 2019.

(2) Les données sont présentées après élimination des opérations intragroupe. Ainsi, le montant négatif au 31 décembre 2019 sur la ligne « Autres dettes porteuses d'intérêts » s'explique par l'élimination de la trésorerie prêtée par AVTOVAZ au secteur de l'Automobile hors AVTOVAZ. Les opérations intragroupe entre l'Automobile hors AVTOVAZ et AVTOVAZ sont isolées dans la situation financière par secteurs opérationnels au paragraphe 4.2.6.1-A4.

23 – C. Evolution des passifs financiers et dettes de Financement des ventes

Evolution des titres participatifs de l'Automobile hors AVTOVAZ

Les titres participatifs émis en octobre 1983 et en avril 1984 par Renault SA sont des titres perpétuels subordonnés cotés à la Bourse de Paris. Ils font l'objet d'une rémunération annuelle d'un minimum de 9 %, composée d'une partie fixe égale à 6,75 % et d'une partie variable, fonction de l'évolution du chiffre d'affaires consolidé, calculée à structure et méthodes de consolidation identiques. Au 31 décembre 2019, la rémunération de 20 millions d'euros au titre de 2019 (21 millions d'euros en 2018) figure dans les charges d'intérêts.

Les titres participatifs sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Le cours de Bourse des titres participatifs s'élève à 557 euros à la date du 31 décembre 2019 (601 euros au 31 décembre 2018). La dette financière évaluée sur la base du cours de bourse s'établit à 444 millions d'euros (479 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Évolution des emprunts obligataires de l'Automobile hors AVTOVAZ

Dans le cadre de son programme EMTN, Renault SA a émis en 2019 deux emprunts Eurobond. Un premier emprunt a été émis le 24 juin 2019 pour un nominal de 1 milliard d'euros avec une maturité de 6 ans et un coupon de 1,25 %. Le second a été émis le 4 octobre 2019 pour un nominal de 500 millions d'euros avec une maturité de 8 ans et un coupon de 1,125 %.

En 2019, les remboursements obligataires de Renault SA et Renault Do Brasil SA s'établissent respectivement à 551 millions d'euros et 23 millions d'euros.

Évolution des passifs financiers d'AVTOVAZ

Au cours de l'année 2019, le groupe AVTOVAZ a procédé au remboursement de passifs financiers pour un montant total de 234 millions d'euros et a contracté de nouveaux passifs financiers pour un montant de 186 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, le taux d'intérêt moyen des dettes du groupe AVTOVAZ auprès d'établissements de crédit s'élève à 7,6 % pour les dettes libellées en roubles (au 31 décembre 2018, 10,16 % pour les dettes en rouble et 3,00 % pour les dettes en monnaie autres que le rouble). Au 31 décembre 2019, les dettes à taux variable envers les établissements de crédit s'élèvent à 583 millions d'euros (414 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, le groupe AVTOVAZ dispose de lignes de crédit confirmées ouvertes auprès de banques pour une valeur de 1 347 millions d'euros (1 299 millions d'euros au 31 décembre 2018). Les engagements de financement confirmés non utilisés s'élèvent à 474 millions d'euros au 31 décembre 2019 (519 millions d'euros au 31 décembre 2018), utilisables pour des activités opérationnelles (utilisables en 2018 pour 329 millions d'euros en activités opérationnelles et 190 millions d'euros en investissements).

Au 31 décembre 2019, le groupe AVTOVAZ respecte l'intégralité des covenants figurant dans ses contrats d'emprunts bancaires.

Au 31 décembre 2019, les passifs financiers du groupe AVTOVAZ ne sont pas garantis (au 31 décembre 2018, 357 millions d'euros garantis par des immobilisations corporelles à hauteur de 86 millions d'euros, par des produits finis pour 19 millions d'euros et par 100 % des actions des sociétés AO Lada-Servis et AO ZAK).

Évolution des dettes de Financement des ventes

En 2019, le Groupe RCI Banque a émis de nouveaux emprunts obligataires dont les échéances se situent entre 2019 et 2026 pour un montant de 3 869 millions d'euros et a procédé au remboursement d'emprunts obligataires pour un montant total de 4 034 millions d'euros. RCI Banque a également réalisé une émission sur le marché de la dette subordonnée bancaire, en format Tier 2 « callable », pour un montant de 850 millions d'euros.

La collecte de dépôts a progressé de 1 848 millions d'euros (dont 883 millions d'euros de dépôts à vue et 965 millions d'euros de dépôts à terme) en 2019, pour atteindre 17 711 millions d'euros (dont 13 003 millions d'euros de dépôts à vue et 4 708 millions d'euros de dépôts à terme), classés en autres dettes porteuses d'intérêts. La collecte des dépôts est réalisée en Allemagne, Autriche, Brésil, France et au Royaume-Uni.

Lignes de crédit

Au 31 décembre 2019, Renault SA dispose de lignes de crédit ouvertes confirmées pour 3 480 millions d'euros (comme au 31 décembre 2018) auprès des banques. Ces lignes de crédit ont une maturité supérieure à un an et ne sont pas utilisées au 31 décembre 2019 (comme au 31 décembre 2018).

Par ailleurs, au 31 décembre 2019, le Financement des ventes dispose de lignes de crédit ouvertes confirmées pour une contre-valeur de 4 847 millions d'euros (4 820 millions d'euros au 31 décembre 2018) en diverses monnaies auprès de banques. Ces lignes de crédit sont utilisées à hauteur de 13 millions d'euros au 31 décembre 2019 (26 millions d'euros au 31 décembre 2018).

La documentation contractuelle des passifs financiers et des lignes de crédit confirmées ne contient aucune clause pouvant mettre en cause le maintien du crédit en raison de l'évolution de la qualité de la signature de Renault ou du respect de ratios financiers.

23 – D. Ventilation par échéance

Pour les passifs financiers y compris les dérivés, les flux contractuels sont similaires aux flux attendus et correspondent aux montants à décaisser.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2019.

Les titres participatifs Renault et Diac étant des titres dont la date de remboursement n'est pas fixée, il n'est pas fait mention de leurs flux contractuels.

Échéancier des passifs financiers de l'Automobile

(En millions d'euros)	31 décembre 2019							
	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires émis par Renault SA (par date d'émission)								
2014	500	500	-	500	-	-	-	-
2017	2 295	2 295	577	-	218	750	-	750
2018	1 921	1 921	-	321	-	150	700	750
2019	1 557	1 557	-	-	-	-	57	1500
Emprunts obligataires émis par Renault do Brasil (par date d'émission)								
2016	6	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus, frais et primes	5	36	36	-	-	-	-	-
Total emprunts obligataires	6 284	6 309	613	821	218	900	757	3 000
Autres dettes représentées par un titre	648	648	648	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	982	569	229	75	25	50	190	-
Dettes locatives en application d'IFRS 16 ^{(1) (2)}	723	776	123	117	104	78	70	284
Autres dettes porteuses d'intérêts	610	363	285	35	18	15	10	-
Total autres passifs financiers	2 963	2 356	1 285	227	147	143	270	284
Intérêts futurs sur emprunts obligataires et autres passifs financiers	-	200	39	73	57	14	6	11
Titres participatifs	281	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés passifs sur opérations de financement	268	264	215	21	14	8	6	-
Total des passifs financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ	9 796	9 129	2 152	1 142	436	1 065	1 039	3 295
Emprunts auprès d'établissements de crédit libellés en roubles	878	878	71	109	9	367	322	-
Billets à ordre sans intérêt libellés en roubles	20	20	20	-	-	-	-	-
Dettes locatives en application d'IFRS 16 ^{(1) (2)}	16	56	4	3	3	2	2	42
Passifs financiers d'Alliance Rostec Auto b.v.	7	7	7	-	-	-	-	-
Moins passifs financiers courants consentis par Renault s.a.s. et trésorerie intra-Groupe du secteur AVTOVAZ	(10)	(10)	(10)	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers d' AVTOVAZ	911	951	92	112	12	369	324	42

(1) Les effets de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » selon la méthode rétrospective simplifiée sont présentés en note 2-A2.

(2) La sortie future possible de trésorerie due à l'exercice des options de prolongation et des contrats signés dont la date de prise d'effet intervient en 2020 est de 80 millions d'euros.

La part à moins d'un an des passifs financiers de l'Automobile se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31 décembre 2019			
	Flux contractuels inférieurs à 1 an	Dont échéance entre 0 et 1 mois	Dont échéance entre 1 et 3 mois	Dont échéance entre 3 mois et 1 an
Emprunts obligataires	613	-	19	594
Dettes locatives en application d'IFRS 16 ⁽¹⁾	123	14	24	85
Autres passifs financiers	1 162	592	253	317
Intérêts futurs sur emprunts obligataires et autres passifs financiers	39	2	13	24
Dérivés passifs sur opérations de financement	215	84	46	85
Total des passifs financiers d'échéance inférieure à 1 an de l'Automobile hors AVTOVAZ	2 152	692	355	1 105
Emprunts auprès d'établissements de crédit libellés en roubles	71	19	33	19
Billets à ordre sans intérêt libellés en roubles	20	-	20	-
Dettes locatives en application d'IFRS 16 ⁽¹⁾	4	-	1	3
Passifs financiers d'Alliance Rostec Auto b.v.	7	7	-	7
Moins passifs financiers courants consentis par Renault s.a.s. et trésorerie intra-Groupe du secteur AVTOVAZ	(10)	(10)	-	-
Total des passifs financiers d'échéance inférieure à 1 an d'AVTOVAZ	92	16	54	29

(1) Les effets de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » selon la méthode rétrospective simplifiée sont présentés en note 2-A2. Les dettes locatives sont désormais présentées séparément.

Échéancier des dettes et passifs financiers du Financement des ventes

(En millions d'euros)	31 décembre 2019							
	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires émis par RCI Banque (par date d'émission)								
2014	507	500	-	500	-	-	-	-
2015	1 763	1 750	1 000	-	750	-	-	-
2016	2 113	2 100	-	750	-	1 350	-	-
2017	6 779	6 739	1 472	765	2 752	-	1 150	600
2018	3 722	3 676	132	1 316	63	865	-	1 300
2019	3 866	3 855	4	333	482	1 445	941	650
Intérêts courus, frais et primes	75	126	99	15	10	2	-	-
Total emprunts obligataires	18 825	18 746	2 707	3 679	4 057	3 662	2 091	2 550
Autres dettes représentées par un titre	5 114	5 114	2 729	1 191	208	11	975	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 480	5 480	3 717	1 248	412	98	5	-
Autres dettes porteuses d'intérêts, y compris les dettes locatives ⁽¹⁾	17 954	17 954	15 799	1 122	624	167	227	15
Total autres passifs financiers	28 548	28 548	22 245	3 561	1 244	276	1 207	15
Intérêts futurs sur emprunts obligataires et autres passifs financiers	-	1 050	235	390	166	105	68	86
Titres participatifs DIAC et dettes subordonnées	867	863	3	-	-	-	-	860
Dérivés passifs sur opérations de financement	92	41	12	16	10	3	-	-
Total dettes et passifs financiers du Financement des ventes	48 332	49 248	25 202	7 646	5 477	4 046	3 366	3 511

(1) Les effets de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » selon la méthode rétrospective simplifiée sont présentés en note 2-A2.

La part à moins d'un an des dettes et des passifs financiers du Financement des ventes se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31 décembre 2019			
	Flux contractuels inférieurs à 1 an	Dont échéance entre 0 et 1 mois	Dont échéance entre 1 et 3 mois	Dont échéance entre 3 mois et 1 an
Emprunts obligataires	2 707	10	23	2 674
Autres passifs financiers	22 245	14 911	1 063	6 271
Intérêts futurs sur emprunts obligataires et autres passifs financiers	235	5	32	198
Dettes subordonnées	3	-	3	-
Dérivés passifs sur opérations de financement	12	-	1	11
Total des passifs financiers d'échéance inférieure à 1 an	25 202	14 926	1 122	9 154

23 – E. Financement par cessions de créances

Le secteur Automobile assure une partie de son financement externe par des contrats de cessions de créances à des établissements financiers tiers.

Les financements par cessions de créances commerciales sont les suivants.

(En millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Cessions déconsolidantes auprès d'établissements tiers	Cessions non déconsolidantes	Cessions déconsolidantes auprès d'établissements tiers	Cessions non déconsolidantes
Automobile hors AVTOVAZ	1 805	-	1 375	-
AVTOVAZ	5	-	-	-
Total cédé	1 810	-	1 375	-

Le total des créances fiscales cédées et décomptabilisées en 2019 représente 438 millions d'euros et correspond à des créances de CIR pour 324 millions d'euros, de CICE pour 54 millions et de TVA pour 60 millions d'euros (218 millions d'euros de créances de CIR, 60 millions d'euros de CICE et 85 millions d'euros de TVA en 2018).

Les créances fiscales françaises qui font l'objet d'une cession hors Groupe (Créances de Crédit d'Impôt Recherche - CIR et créances de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi - CICE), et dont la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances est transférée au cessionnaire, ne donnent lieu à sortie du bilan que lorsque le risque de dilution est jugé inexistant. C'est notamment le cas si les créances cédées ont déjà fait l'objet d'un contrôle fiscal ou d'un audit préalable. Il n'y a pas de créances fiscales cédées maintenues aux bilans au 31 décembre 2019.

Les créances cédées sont décomptabilisées lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est également transféré à ces tiers, tel que décrit en note 2-P.

NOTE 24 – INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATEGORIE, JUSTE VALEUR ET EFFETS EN RESULTAT

24 – A. Ventilation des instruments financiers par catégorie et justes valeurs par niveau

La norme IFRS 9 applicable à partir de 2018 définit 3 catégories d'instruments financiers :

- Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global,
- Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat net,
- Les prêts et créances évalués au coût amorti.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont ventilés selon les niveaux de juste valeur suivants :

- le niveau 1 qui comprend les évaluations basées sur un prix coté sur un marché actif ; en règle générale, la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;
- le niveau 2 qui comprend les évaluations basées sur des données observables sur le marché, non incluses dans le niveau 1 ;
- le niveau 3 qui comprend les évaluations basées sur des données non observables sur le marché ; en règle générale, la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de l'exercice et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

Il n'a été procédé à aucun transfert d'instrument financier entre le niveau 1 et le niveau 2 ni à aucun transfert vers ou en dehors du niveau 3 en 2019.

(En millions d'euros)		31 décembre 2019										
ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS	Notes	Valeur au bilan						Juste Valeur des actifs financiers au coût amorti	Niveau de Juste valeur des actifs financiers à la juste valeur			
		Juste valeur par résultat net	Juste valeur des instruments de couverture	Intruments de capitaux propres - Juste valeur par autres éléments du résultat global	Intruments de dettes - Juste valeur par autres éléments du résultat global	Intruments de capitaux propres - évalués selon leur norme de référence	Coût amorti			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances de Financement des ventes	15	-	-	-	-	-	45 374	45 276 ⁽¹⁾				
Créances clients de l'Automobile	16	-	-	-	-	-	1 258	⁽²⁾				
Créances fiscales (y compris impôts exigibles)	17	-	-	-	-	-	2 305	⁽²⁾				
Autres créances et charges constatées d'avance	17	-	-	-	-	-	2 795	⁽²⁾				
Prêts	22	-	-	-	-	-	770	⁽²⁾				
Equivalents de trésorerie	22	-	-	-	-	-	3 690	⁽²⁾				
Trésorerie	22	-	-	-	-	-	6 607	⁽²⁾				
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti		-	-	-	-	-	62 799					
Dérivés actifs sur opérations d'exploitation de l'Automobile	17	-	10	-	-	-	-	-	-	10	-	
Dérivés actifs sur opérations de financement du Financement des ventes	17	-	36	-	-	-	-	-	-	36	-	
Titres de sociétés non contrôlées	22	-	-	812	-	-	-	-	812	-	-	
Valeurs mobilières et titres de créances négociables	22	-	-	-	1 285	-	-	-	1 285	-	-	
Dérivés actifs sur opérations de financement de l'Automobile	22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Equivalents de trésorerie	22	-	-	-	102	-	-	-	102	-	-	
Total des actifs financiers en juste valeur par capitaux propres		-	46	812	1 387	-	-	-	2 199	46	-	
Dérivés actifs sur opérations d'exploitation de l'Automobile	17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés actifs sur opérations de financement du Financement des ventes	17	2	139	-	-	-	-	-	-	141	-	
Titres de sociétés non contrôlées	22	66	-	-	-	-	-	-	-	-	66	
Valeurs mobilières et titres de créances négociables	22	-	-	-	90	-	-	-	90	-	-	
Dérivés actifs sur opérations de financement de l'Automobile	22	265	-	-	-	-	-	-	-	265	-	
Equivalents de trésorerie	22	4 583	-	-	-	-	-	-	4 583	-	-	
Total des actifs financiers en juste valeur par résultat		4 916	139	-	90	-	-	-	4 673	406	66	
Titres de sociétés contrôlées non consolidées	17	-	-	-	-	105	-	-	-	-	-	
Total de instruments de capitaux propres non consolidés évalués selon leur norme de référence		-	-	-	-	105	-	-	-	-	-	
Total des actifs financiers		4 916	185	812	1 477	105	62 799		6 872	452	66	

(1) La juste valeur des créances de Financement des ventes est estimée en actualisant les flux futurs, au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés à la date de clôture. Les créances ayant une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec leur valeur nette comptable. La juste valeur ainsi déterminée relève du niveau 3, l'évaluation étant réalisée selon des modèles reconnus pour lesquelles certaines données significatives, telles que le risque de crédit associé au portefeuille de créances, ne sont pas basées sur des données de marché observables.

(2) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des actifs financiers tels que les créances clients de l'Automobile, les créances fiscales ou la trésorerie et les équivalents de trésorerie, car leur valeur comptable nette, après dépréciation est une approximation raisonnable de la juste valeur.

(En millions d'euros)		31 décembre 2019								
		Notes	Valeur au bilan				Juste valeur des passifs financiers au coût amorti	Niveau de Juste valeur des passifs financiers à la juste valeur		
			Détenus à des fins de transaction	Désignés initialement à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Autres passifs financiers		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS										
		-	-	-	1 490	(2)				
	21	-	-	-	1 437	(2)				
	21	-	-	-	9 817	(2)				
	21	-	-	-	47 465	(2)				
	23	-	-	-	281	444 (3)				
	23	-	-	-	853	853 (4)				
	23	-	-	-	25 109	25 194 (4)				
	23	-	-	-	5 762	5 785 (4)				
	23	-	-	-	7 340	7 428 (4)				
	23	-	-	-	792	792 (4)				
	23	-	-	-	18 528	18 500 (4)				
		-	-	-	118 874					
					9 247	9 200				
					911	929				
					47 373	47 570				
	21	-	-	9	-		-	9	-	
	23	-	-	-	-		-	-	-	
	23	-	-	77	-		-	77	-	
		-	-	86	-		-	86	-	
	21	5	-	-	-		-	5	-	
	23	-	14	-	-		14	-	-	
	23	268	-	-	-		-	268	-	
	23	12	-	3	-		-	15	-	
		285	14	3	-		14	288	-	
		285	14	89	-		14	374	-	

- (1) Les effets de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » selon la méthode rétrospective simplifiée sont présentés en note 2-A2. Ce poste est relatif aux dettes locatives du secteur Automobile et du secteur de Financement des Ventes
- (2) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des passifs financiers tels que les dettes fournisseurs, fiscales ou sociales, car leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.
- (3) La juste valeur retenue pour les titres participatifs Renault correspond au cours de bourse.
- (4) Pour les passifs financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ et les dettes de Financement des ventes évalués au coût amorti au bilan, la juste valeur a été déterminée essentiellement par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à Renault au 31 décembre 2019, pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les taux proposés à Renault sont obtenus par utilisation de données de marché observables, telles que les courbes de taux zéro-coupon et la cotation sur le marché secondaire des obligations émises par le Groupe ; la juste valeur ainsi déterminée relève du niveau 2. Pour les passifs financiers d'AVTOVAZ évalués au coût amorti au bilan, la juste valeur a été estimée par l'actualisation des cash flows futurs aux taux qui seraient proposés pour des emprunts de conditions, risque de crédit et durées résiduelles similaires. Le taux d'actualisation retenu pour l'estimation de la juste valeur des dettes à long terme d'AVTOVAZ est de 11 % au 31 décembre 2019.

24 – B. Variation des instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont essentiellement constitués de titres de sociétés non contrôlées (66 millions d'euros au 31 décembre 2019, 98 millions d'euros au 31 décembre 2018). Ces titres sont maintenus au coût historique par exception ou, lorsque celui-ci n'est pas pertinent, sont évalués sur la base de la quote-part de situation nette ou selon une méthode basée sur des données non observables.

24 – C. Effet en résultat des instruments financiers

<i>(En millions d'euros)</i>							
2019	Instruments financiers actifs hors dérivés			Instruments financiers passifs hors dérivés		Instruments dérivés	Total impact résultat
	Instruments évalués à la juste valeur par le résultat	Instruments évalués à la juste valeur par capitaux propres	Instruments évalués au coût amorti	Instruments désignés à la juste valeur par le résultat	Instruments évalués au coût amorti ⁽¹⁾		
Marge opérationnelle	-	-	79	-	(37)	(8)	34
Résultat financier	(18)	59	75	-	(344)	(15)	(243)
Effet en résultat de l'Automobile hors AVTOVAZ	(18)	59	154	-	(381)	(23)	(209)
Marge opérationnelle	-	-	6	-	-	-	6
Résultat financier	1	-	3	-	(88)	-	(84)
Effet en résultat d'AVTOVAZ	1	-	9	-	(88)	-	(78)
Marge opérationnelle	(45)	10	758	(2)	(681)	99	139
Effet en résultat du Financement des ventes	(45)	10	758	(2)	(681)	99	139
Total gains et pertes en résultat	(62)	69	921	(2)	(1 150)	76	(148)

(1) Y compris les passifs financiers faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

Au niveau de l'Automobile hors AVTOVAZ et d'AVTOVAZ, les effets en marge opérationnelle des instruments financiers correspondent essentiellement aux gains et pertes de change sur opérations d'exploitation.

24 – D. Couvertures de juste valeur

<i>(En millions d'euros)</i>	2019	2018
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	74	26
Variation de juste valeur de l'élément couvert	(80)	(27)
Impact net en résultat des couvertures de juste valeur	(6)	(1)

Les modalités de comptabilisation des opérations de couverture sont décrites en note 2-X.

NOTE 25 – DERIVES ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

A – Dérivés et accords de compensation

A1 – Juste valeur des dérivés

La juste valeur des dérivés correspond à leur valeur au bilan.

(En millions d'euros)	Actifs financiers		Autres actifs	Passifs financiers et dettes de Financement des ventes		Autres passifs
	Non courant	Courant	Courant	Non courant	Courant	Courant
31 décembre 2019						
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	8
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Couverture de l'investissement net dans Nissan	-	-	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture et dérivés de transaction	26	215	2	21	228	5
Total risque de change	26	215	2	21	228	13
Couverture de flux de trésorerie	-	-	36	-	77	-
Couverture de juste valeur	-	-	140	-	3	-
Dérivés non qualifiés de couverture et dérivés de transaction	23	1	-	28	3	-
Total risque de taux	23	1	176	28	83	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	9	-	-	1
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture et dérivés de transaction	-	-	-	-	-	-
Total risque matières premières	-	-	9	-	-	1
Total	49	216	187	49	311	14

A2 – Accords de compensation et autres engagements similaires

Conventions cadre relatives aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires

Le Groupe négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadres de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadres ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le Groupe ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés qu'en cas de défaut ou d'événement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

(En millions d'euros)	Montants au bilan pouvant faire l'objet d'une compensation	Montants non compensés au bilan			Montants nets
		Instruments financiers actifs / passifs	Garantie au passif	Garantie hors bilan	
31 décembre 2019					
ACTIF					
Dérivés actifs sur opérations de financement de l'Automobile hors AVTOVAZ	265	(173)	-	-	92
Dérivés actifs sur opérations de financement du Financement des ventes	177	(37)	-	-	140
Créances de Financement des ventes sur le réseau ⁽¹⁾	441	-	(197)	-	244
Total ACTIF	883	(210)	(197)	-	476
PASSIF					
Dérivés passifs sur opérations de financement de l'Automobile hors AVTOVAZ	268	(173)	-	-	95
Dérivés passifs sur opérations de financement du Financement des ventes	92	(37)	-	-	55
Total PASSIF	360	(210)	-	-	150

(1) Créances de Financement des ventes consenties par Banco RCI Brasil, dont les expositions sont couvertes par le nantissement des « letras de cambio » souscrites par les concessionnaires et présentées parmi les autres dettes représentées par un titre.

B – Gestion des risques financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ et du Financement des ventes

Les secteurs Automobile hors AVTOVAZ et Financement des ventes sont exposés aux risques financiers suivants :

- Risque de liquidité
- Risques de marché (change, taux, actions et matières premières)
- Risque de contrepartie et de crédit

B1 – Risque de liquidité

Le financement des secteurs Automobile hors AVTOVAZ et Financement des ventes est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme :

- de ressources à long terme (émissions obligataires, placements privés, financements de projets, collecte de dépôts à terme, etc.) ;
- de dettes bancaires ou émissions de titres de créances à court terme et collecte de dépôts à vue ;
- de titrisations de créances par le Financement des ventes.

L'Automobile hors AVTOVAZ doit disposer de ressources financières pour financer son activité courante et les investissements nécessaires à son développement futur. Elle doit donc emprunter de manière régulière sur les marchés bancaires et de capitaux pour refinancer sa dette brute, ce qui l'expose à un risque de liquidité en cas de fermeture prolongée des marchés ou de tension sur l'accès au crédit.

Dans le cadre de la politique de centralisation de sa trésorerie, Renault SA assure l'essentiel du refinancement de l'Automobile hors AVTOVAZ par recours aux marchés de capitaux sous la forme de ressources à long terme (émissions obligataires et placements privés), par des financements à court terme tels que les NEU CP (Negociable European Commercial Paper) ou par des financements auprès du secteur bancaire ou d'organismes publics ou parapublics.

Le refinancement à moyen terme de l'Automobile hors AVTOVAZ a été réalisé en 2019 essentiellement par des émissions obligataires. Renault SA a réalisé deux émissions obligataires dans le cadre de son programme EMTN : deux emprunts Eurobonds, le premier d'un nominal de 1 milliard d'euros ayant été émis le 24 juin 2019 sur une maturité de 6 ans avec un coupon de 1,25 %, le second d'un nominal de 500 millions d'euros ayant été émis le 04 octobre 2019 sur une maturité de 8 ans avec un coupon de 1,125 %.

La documentation contractuelle de ces financements ne contient aucune clause pouvant mettre en cause le maintien du crédit en raison de l'évolution de la qualité de la signature de Renault ou du respect de ratios financiers. Toutefois, certains financements notamment de marchés contiennent des clauses standard de marché (pari passu, negative pledge et cross default).

Par ailleurs, le secteur Automobile hors AVTOVAZ dispose d'accords de crédit confirmés auprès d'établissements bancaires d'un montant de 3 480 millions d'euros avec des échéances s'échelonnant jusqu'en 2024. Aucune ligne de crédit n'a été tirée au 31 décembre 2019. Ces accords de crédit confirmés constituent une réserve de liquidité.

La documentation contractuelle de ces accords de crédits bancaires confirmés ne contient aucune clause pouvant remettre en cause la mobilisation ou le maintien du crédit en raison de l'évolution de la qualité de signature de Renault ou du respect de ratios financiers.

La gestion du risque de liquidité s'appuie sur un modèle interne, lequel définit le niveau de réserve de liquidité à conserver par le secteur Automobile pour financer son activité et son développement. Ce niveau de réserve de liquidité de la branche Automobile fait l'objet d'une surveillance mensuelle étroite, grâce à une revue périodique et un reporting validés en interne.

Compte tenu de ses réserves de trésorerie disponibles (12,2 milliards d'euros) et de ses lignes de crédit confirmées non utilisées au 31 décembre 2019 (3,5 milliards d'euros), l'Automobile hors AVTOVAZ dispose de ressources financières suffisantes pour faire face à ses engagements à 12 mois.

Les lignes de crédit ouvertes confirmées non utilisées sont détaillées en note 23-C.

Le **Financement des ventes** porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis plusieurs années, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque prend en compte les recommandations de l'European Banking Authority relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP). Il repose sur plusieurs indicateurs ou analyses (liquidité statique, réserve de liquidité et divers scénarios de stress), réactualisés et soumis au Comité Financier de RCI Banque mensuellement. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

En 2019, le Financement des ventes a émis l'équivalent de 2,9 milliards d'euros sous format obligataire public. Le groupe a lancé successivement une émission à taux fixe de 750 millions d'euros sur cinq ans et demi, une émission double tranche pour 1,4 milliards d'euros (quatre ans taux fixe 750 millions d'euros, sept ans taux fixe 650 millions d'euros), et une émission à taux fixe de 600 millions d'euros sur trois ans et demi. En parallèle l'entreprise a émis 170 millions de francs suisses à taux fixe sur cinq ans, cette opération permettant à la fois de diversifier la base d'investisseurs et de financer les actifs libellés dans cette devise.

De plus, RCI Banque a réalisé une émission sur le marché de la dette subordonnée bancaire. En format Tier 2 « callable », la banque a placé une émission de dix ans et un trimestre callable à partir de cinq ans et un trimestre pour un montant de 850 millions d'euros.

Sur le segment du refinancement sécurisé, RCI Banque a placé une titrisation publique adossée à des prêts automobiles en Allemagne pour 975,7 millions d'euros répartis entre 950 millions d'euros de titres senior et de 25,7 millions d'euros de titres subordonnés.

Cette alternance de maturités et de formats d'émission s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le Financement des ventes et permet de toucher le plus grand nombre d'investisseurs.

Les dépôts de la clientèle particulière progressent de 1,8 milliards d'euros depuis décembre 2018 et atteignent 17,7 milliards d'euros au 31 décembre 2019, représentant 35 % des actifs nets à fin décembre, ce qui correspond à l'objectif de l'entreprise de disposer de dépôts clientèle représentant environ un tiers des financements accordés à ses clients.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe 4,5 milliards d'euros de lignes bancaires confirmées non tirées, 2,5 milliards d'euros de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 2,2 milliards d'euros d'actifs hautement liquides (HQLA) ainsi qu'un montant d'actifs financiers de 0,5 milliards d'euros, permettent à RCI Banque d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant plus de 12 mois sans accès à la liquidité extérieure.

Les lignes de crédit ouvertes confirmées non utilisées sont détaillées en note 23-C.

B2 – Risque de change

- Gestion du risque de change

L'Automobile hors AVTOVAZ est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. Ces risques sont suivis ou centralisés par la Direction des Financements et de la Trésorerie de Renault.

Renault a pour politique de ne pas couvrir ses flux futurs d'exploitation en devises sauf dérogations. En conséquence, la marge opérationnelle du Groupe est exposée au risque de change. De même, le besoin en fonds de roulement est lui aussi sensible à l'évolution des cours de change. Les couvertures éventuelles de ces risques de change font l'objet d'une autorisation formelle de la Direction financière ou de la Direction générale puis d'un reporting à la Direction générale sur le résultat des couvertures. Au regard de l'incertitude générée par le Brexit sur le cours de change entre l'euro et la livre Sterling, le Groupe a mis en place en octobre 2019 une couverture partielle de ses flux futurs d'exploitation en livres Sterling sur l'année 2020.

Le principe général de gestion de l'Automobile hors AVTOVAZ est de minimiser le risque de change impactant les flux de financement et de placement en devises étrangères, ce qui permet d'éviter toute distorsion du résultat financier liée au change. Toutes les expositions de l'Automobile hors AVTOVAZ au risque de change en résultat financier sont agrégées et contrôlées par la Trésorerie centrale et font l'objet d'un reporting mensuel auprès du Directeur financier. Les flux de financement en devises étrangères lorsqu'ils sont assurés par Renault font l'objet d'une couverture dans les mêmes devises. Si le recours à des financements externes en devises autres que la monnaie locale est nécessaire dans une filiale, la maison mère exerce un contrôle étroit sur les opérations. Les excédents de trésorerie constatés dans des pays non centralisés sur la maison mère sont généralement placés en monnaie locale sous contrôle de la Trésorerie centrale du Groupe.

Les investissements en fonds propres (en monnaie autre que l'euro) ne font généralement pas l'objet de couverture. Toutefois, compte-tenu de son importance, l'investissement dans Nissan fait partiellement l'objet d'une couverture de change pour un montant de 84 milliards de yens au 31 décembre 2019 (note 12-G). Pour limiter le risque de liquidité en yen, le Groupe s'est fixé comme règle de gestion de ne pas couvrir son investissement net au-delà d'un montant équivalent à sa meilleure estimation des trois prochaines années de dividendes en yens à recevoir de Nissan.

Par ailleurs, la filiale Renault Finance peut effectuer pour son compte propre des opérations de change dans le cadre de limites de risques strictement définies. Ses positions de change sont suivies et valorisées en temps réel. Cette activité propre, destinée principalement à maintenir l'expertise du Groupe sur les marchés financiers, génère des expositions très courtes et ne dépasse pas quelques dizaines de millions d'euros, de telle sorte qu'elle ne puisse pas avoir d'impact significatif sur les résultats consolidés de Renault.

Le Financement des ventes présente une faible exposition au risque de change en raison des principes de gestion retenus. Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion centrale du refinancement ; la salle des marchés assure à cet égard la couverture systématique de la totalité des flux concernés. Des positions résiduelles et temporelles en devises liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises peuvent toutefois subsister, elles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture. Les filiales de Financement des ventes, quant à elles, ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées. Par exception, des limites sont allouées aux filiales dans lesquelles les activités de Financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

Au 31 décembre 2019, la position de change consolidée du groupe RCI Banque atteint 6,3 millions d'euros.

Afin d'anticiper les conséquences du Brexit, la totalité des activités de la RCI Bank UK Branch a été transférée à compter du 14 mars 2019 à une nouvelle entité, RCI Services UK Limited, établissement de Crédit, filiale à 100 % de RCI Banque S.A.

L'Automobile hors AVTOVAZ et le Financement des ventes n'ont pas introduit de changement notable dans leur politique de gestion du risque de change en 2019.

- Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de change pour l'Automobile hors AVTOVAZ

L'analyse porte sur la sensibilité au risque de change des actifs et passifs monétaires (y compris les soldes intra-groupe) ainsi que des dérivés libellés dans une monnaie qui n'est pas celle de l'entité qui les détient. Toutefois elle ne prend pas en compte les éléments (actifs ou passifs couverts et dérivés) concernés par la couverture de juste valeur (la variation de juste valeur de l'élément couvert et celle de l'instrument de couverture se compensant en résultat).

L'impact sur les capitaux propres (avant impôt) d'une hausse de 1 % de l'euro par rapport aux autres devises s'apprécie par la conversion des actifs financiers, des couvertures de flux de trésorerie et de la couverture partielle de l'investissement dans Nissan. Pour l'Automobile hors AVTOVAZ, cet impact serait favorable de 10 millions d'euros au 31 décembre 2019. Il s'explique par les emprunts obligataires en yens qui composent la couverture partielle de l'investissement dans Nissan (note 12-G) et par la couverture partielle mise en place sur les flux futurs d'exploitation en livres Sterling sur l'année 2020.

Par ailleurs, l'incidence sur le résultat d'une hausse de 1 % de l'euro par rapport aux autres devises serait défavorable de 7 millions d'euros au 31 décembre 2019. Elle résulte principalement des actifs et passifs d'exploitation non couverts et libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les détient.

- Dérivés de change

(En millions d'euros)	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Nominal	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Nominal	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swap devises – achats	724	436	288	-	3 101	1 408	1 693	-
Swap devises – ventes	720	434	286	-	3 092	1 393	1 699	-
Achats à terme	25 539	23 567	1 972	-	30 089	28 420	1 669	-
Ventes à terme	25 603	23 631	1 972	-	30 105	28 436	1 669	-

B3 – Risque de taux

- Gestion du risque de taux

L'exposition au risque de taux du Groupe Renault porte essentiellement sur l'activité de **Financement des ventes** exercée par RCI Banque et ses filiales. Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur leur marge brute financière future. L'objectif du Financement des ventes est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale. Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale. Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle d'une partie de la limite accordée par Renault au Financement des ventes.

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de Financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé du Financement des ventes.

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose. Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au Comité Financier du Financement des ventes, qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du Groupe et les notes de procédure en vigueur.

L'analyse du risque structurel de taux du Financement des ventes fait ressortir les points suivants :

- La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de Financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois. Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel. Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

- L'activité principale de la centrale de refinancement du Financement des ventes est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du Financement des ventes. Les encours des filiales de Financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables. Des opérations de macro-couverture, réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie.

La politique de gestion du risque de taux pour l'**Automobile hors AVTOVAZ** s'appuie sur deux principes :

- la constitution des réserves de liquidité s'effectue généralement à taux variable : la trésorerie disponible de l'Automobile est centralisée, dans la mesure du possible, sur Renault SA, et placée sous forme de dépôts bancaires à court terme par Renault Finance ;
- le financement des investissements à long terme s'effectue généralement à taux fixe. Les emprunts à taux fixe sont maintenus à taux fixe tant que la courbe des taux est proche de zéro, voire négative.

Le ratio de couverture des réserves de liquidité par les dettes à taux variable fait l'objet d'une surveillance mensuelle.

Les financements en yens mis en place dans le cadre des opérations de couverture partielle de l'investissement dans Nissan sont réalisés à taux fixe.

Par ailleurs, Renault Finance effectue pour son compte propre des opérations de taux d'intérêts, dans le cadre de limites de risques strictement définies, les positions étant suivies et valorisées en temps réel. Cette activité d'arbitrage présente un risque très limité et n'a pas d'impact significatif sur les résultats consolidés du Groupe.

Les instruments de gestion de risque de taux pour l'Automobile hors AVTOVAZ sont des swaps de taux classiques qui sont correctement adossés aux dettes couvertes ; de ce fait aucune inefficacité n'est attendue.

L'Automobile hors AVTOVAZ et le Financement des ventes n'ont pas introduit de changement notable dans leur politique de gestion du risque de taux en 2019.

- Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de taux

En matière de sensibilité au risque de taux, l'Automobile hors AVTOVAZ et le Financement des ventes sont exposés à :

- une variation des flux d'intérêts des instruments financiers à taux variable évalués au coût amorti (y compris les instruments à taux fixe swapés à taux variable et les produits structurés),
- une variation de la juste valeur de ses instruments financiers à taux fixe évalués en juste valeur,
- une variation de la juste valeur de ses instruments dérivés.

L'estimation des impacts résulte de l'application sur une période d'un an d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts sur les instruments financiers présents au bilan à la clôture.

L'impact sur les capitaux propres correspond à la variation de juste valeur des instruments de dettes à taux fixe classés en actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global pour le Financement des ventes et des couvertures de flux de trésorerie avant recyclage en résultat (section 4.2.2) suite à une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts, tous les autres impacts étant en résultat.

La sensibilité au risque de taux de chaque secteur est calculée aux bornes de chacun des secteurs, avant élimination des prêts et emprunts intersecteurs.

Pour l'Automobile hors AVTOVAZ, l'incidence sur le résultat et les capitaux propres (avant impôt) d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts appliquée aux instruments financiers exposés au risque de taux serait favorable respectivement de 102,1 millions d'euros et 0,2 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Sur l'année 2019, la sensibilité globale au risque de taux du Financement des ventes s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe RCI Banque (50 millions au 31 décembre). Au 31 décembre 2019, une hausse des taux de 100 points aurait un impact sur le résultat et les capitaux propres (avant impôt) de :

- +0,9 millions d'euros pour les éléments libellés en livres sterling,
- +0,5 million d'euros pour les éléments libellés en wons coréens,
- +0,2 million d'euros pour les éléments libellés en zloty polonais,
- -0,2 million d'euros pour les éléments libellés en couronnes tchèques,
- -0,5 million d'euros pour les éléments libellés en reals brésiliens,
- -0,8 million d'euros pour les éléments libellés en francs suisses,
- -1,0 million d'euros pour les éléments libellés en euros.

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 4,5 millions d'euros.

- Ventilation taux fixe / taux variable après effet des dérivés des passifs financiers du Groupe hors AVTOVAZ et des dettes de Financement des ventes

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Passifs financiers avant couvertures à taux fixe (a)	35 503	27 006
Passifs financiers avant couvertures à taux variable (a')	21 970	24 621
Passifs financiers avant couvertures (hors titres participatifs) du Groupe hors AVTOVAZ	57 473	51 627
Couvertures taux variable / fixe (b)	8 631	9 844
Couvertures taux fixe / variable (b')	8 758	7 702
Couvertures	17 389	17 546
Passifs financiers après couvertures à taux fixe (a+b-b')	35 376	29 148
Passifs financiers après couvertures à taux variable (a'+b'-b)	22 097	22 479
Passifs financiers après couvertures (hors titres participatifs) du Groupe hors AVTOVAZ	57 473	51 627

- Dérivés de taux

(En millions d'euros)	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Nominal	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Nominal	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swap de taux	23 313	7 500	13 813	2 000	23 867	8 361	13 506	2 000
Autres instruments de gestion du risque de taux	-	-	-	-	79	79	-	-

B4 – Risque actions

- Gestion du risque actions

L'exposition au risque actions de l'Automobile hors AVTOVAZ et du Financement des ventes porte essentiellement sur les titres Daimler acquis dans le cadre des accords de coopération et sur les valeurs mobilières de placement indexées sur le cours des actions. Ces deux secteurs n'ont pas recours à des dérivés sur actions pour couvrir ce risque.

L'Automobile hors AVTOVAZ et le Financement des ventes n'ont pas introduit de changement notable dans leur politique de gestion du risque actions en 2019.

- Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque sur actions

La sensibilité au risque sur actions résultant de l'application d'une baisse de 10 % du cours des actions aux actifs financiers concernés à la clôture de l'exercice aurait un impact défavorable sur les capitaux propres de 82 millions d'euros. L'incidence sur le résultat n'est pas significative au 31 décembre 2019.

B5 – Risque matières premières

- Gestion du risque matières premières

Les variations des prix d'achats des matières premières peuvent être importantes et soudaines, sans garantie de pouvoir être répercutées dans les prix de vente des véhicules. La Direction des Achats de Renault peut donc être amenée à couvrir en partie son risque matières premières à l'aide d'instruments financiers. Ces couvertures sont encadrées par des limitations en volume, durée et seuils de prix.

En 2019, Renault a réalisé des opérations de couverture sur les métaux de base et les métaux précieux dans la limite des seuils validés par le Directeur général de Renault SA pour une période intérimaire.

Les opérations en cours au 31 décembre 2019 sont qualifiées comptablement de couverture de flux de trésorerie et la variation de leur juste valeur est par conséquent reconnue en capitaux propres pour la part efficace des couvertures.

- Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque matières premières

La sensibilité comptable au risque matières premières des instruments financiers résulte des dérivés utilisés pour couvrir l'exposition économique du Groupe à ce risque.

L'incidence d'une évolution à la hausse de 10 % du cours des matières premières sur les dérivés qualifiés de couverture se traduirait par un impact positif sur les capitaux propres de 9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

- Dérivés sur matières premières

(En millions d'euros)	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Nominal	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Nominal	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps	115	115	-	-	70	64	6	-
Tunnels à prime nulle (option)	36	36	-	-	31	29	2	-

B6 – Risque de crédit et de contrepartie

Risque de crédit des créances clients de l'Automobile

L'exposition de l'Automobile au risque de crédit est limitée du fait d'un recours important au transfert des risques par des cessions de créances déconsolidantes et la couverture systématique des risques des créances export. Les créances commerciales non cédées ou couvertes par une garantie font l'objet d'un suivi régulier.

Risque de crédit des créances et des engagements donnés du Financement des ventes

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par scoring) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés par le secteur Financement des ventes :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- Pour les emprunteurs « clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

RCI Banque ajuste constamment sa politique d'acceptation pour tenir compte des conditions de l'environnement économique.

Le groupe dispose de procédures de gestion détaillées qui sont déclinées dans l'ensemble des pays où elles s'appliquent et qui incluent notamment le recouvrement des impayés.

Risque de contrepartie concernant les autres actifs financiers

La gestion du risque de contrepartie des différentes entités de l'Automobile et du Financement des ventes est assurée de façon totalement coordonnée et s'appuie sur un système de notation qui prend principalement en compte le rating à long terme des contreparties ainsi que le niveau de leurs fonds propres. Les sociétés de l'Automobile et du Financement des ventes qui sont soumises à une exposition significative font l'objet d'un suivi quotidien du respect des autorisations de limites selon des procédures précises de contrôle interne.

Le Groupe dispose d'un *reporting* mensuel consolidé regroupant l'ensemble des contreparties bancaires par rating. Celui-ci permet une analyse détaillée du respect des limites en montant, durée, nature, et précise les principales expositions.

Les dépôts sont essentiellement réalisés sur de grandes banques de réseau avec des notations élevées et réalisés généralement sur des durées inférieures à 90 jours, permettant une bonne dispersion du risque et une réduction du risque systémique.

En fonction des situations macroéconomiques volatiles susceptibles de survenir parfois dans les pays émergents et qui peuvent affecter leurs systèmes bancaires, le Groupe met en place un plan d'action pour renforcer la surveillance du risque de contrepartie avec d'éventuels ajustements des limites de contrepartie.

Le niveau d'exposition sur chaque groupe bancaire est suivi mensuellement de façon consolidée avec les entités de l'Automobile et du Financement des ventes. Le Groupe n'est soumis à aucune concentration significative de risque dans ses opérations sur les marchés financiers et bancaires.

Aucune perte n'a été enregistrée du fait de la défaillance d'une contrepartie bancaire en 2019.

Dépréciations et provisions constituées en couverture de risques de contrepartie

(En millions d'euros)	Notes	31 décembre 2018	Dotations	Reprises		Autres variations et reclassements	31 décembre 2019
				utilisées	non utilisées		
Dépréciations des créances de Financement des ventes	15	(780)	(373)	198	108	(1)	(848)
<i>Dont dépréciations des crédits à la clientèle</i>	15	(669)	(295)	153	65	(1)	(747)
<i>Dont dépréciations des crédits au réseau de distribution</i>	15	(111)	(78)	45	43	-	(101)
Dépréciations des créances clients de l'Automobile	16	(779)	(20)	5	11	(32)	(815)
Dépréciations des autres créances	17	(320)	(19)	-	-	-	(339)
Dépréciations des autres actifs financiers	22	(11)	6	-	-	-	(5)
Provisions pour risques et charges (engagements donnés)	20	5	11	(1)	(9)	-	6
Total couverture des risques de contrepartie		(1 885)	(395)	202	110	(33)	(2 001)

C – Gestion des risques financiers du groupe AVTOVAZ

Les principaux passifs financiers du groupe AVTOVAZ se composent d'emprunts bancaires et autres emprunts, de dettes locatives et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les opérations du groupe AVTOVAZ. Les actifs financiers tels que les créances clients, la trésorerie et les prêts et dépôts à court terme découlent directement de l'activité opérationnelle du groupe.

En 2019, le groupe AVTOVAZ n'a pas eu recours aux dérivés. Les principaux risques financiers auxquels le groupe AVTOVAZ est confronté sont des risques de liquidité, de change et de contrepartie. Le groupe AVTOVAZ n'est pas exposé au risque de variation du prix des actions.

C1 – Risque de change

Le groupe AVTOVAZ réalise des ventes en Fédération de Russie mais également en dehors du pays. Une partie des ventes n'est pas réalisée dans la devise fonctionnelle d'AVTOVAZ, le rouble russe, ce qui l'expose au risque de change. Près de 97 % des ventes et 94% des coûts sont libellés en rouble.

Le département financier de PAO AVTOVAZ est responsable du management des risques. Il identifie, évalue et gère le risque de change en analysant la position nette dans chaque devise. Aucune opération de couverture n'a été réalisée afin de couvrir l'exposition au risque de change.

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt du groupe AVTOVAZ aux variations de la parité du dollar américain, de l'euro et du yen japonais.

(En millions d'euros)	Hausse / (baisse) du taux de change en %	Impact sur le résultat avant impôt
2019		
Euro / rouble russe	13,00	(3)
Yen japonais / rouble russe	13,00	0
Dollar américain / rouble russe	13,00	0
Euro / rouble russe	-11,00	2
Yen japonais / rouble russe	-13,00	0
Dollar américain / rouble russe	-13,00	0

C2 – Risque de contrepartie et de crédit

Au 31 décembre 2019, le groupe AVTOVAZ présente 67 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie et 250 millions d'euros de créances clients et d'autres actifs courants exposés à un risque potentiel de contrepartie. L'exposition maximale au risque de défaut de la contrepartie est égale à la valeur comptable de ces actifs.

Le groupe AVTOVAZ traite exclusivement avec des tiers agréés et solvables. Tous les futurs clients désireux de payer à crédit sont soumis à des procédures de vérification de leur solvabilité. De plus, les soldes des comptes clients sont suivis de manière continue.

Par conséquent, l'exposition du groupe aux créances douteuses n'est pas significative. L'exposition maximale correspond à la valeur comptable de ces créances. Il n'existe pas de concentration de risque de crédit significative au sein du groupe AVTOVAZ.

C3 – Risque de liquidité

Le groupe AVTOVAZ pilote son risque de liquidité grâce à un outil de prévision de trésorerie. Cet outil tient compte à la fois de la maturité des investissements financiers et des actifs financiers, tels que les créances clients et les autres actifs financiers et des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels.

L'objectif du groupe AVTOVAZ est de maintenir un équilibre entre la continuité du financement et la flexibilité via un recours aux prêts bancaires.

La maturité des passifs financiers du groupe AVTOVAZ au 31 décembre 2019 est présentée en note 23-D.

C4 – Flux de trésorerie et risque de taux

Le risque de taux du groupe AVTOVAZ résulte principalement de ses sources de financement. Au 31 Décembre 2019, le Groupe AVTOVAZ recense des dettes envers les établissements de crédit à taux variable pour 583 millions d'euros et des dettes envers les établissements de crédit à taux fixe pour 338 millions d'euros (note 23). Le groupe AVTOVAZ n'a réalisé aucune couverture relative à son exposition aux taux d'intérêts.

Les actifs financiers du groupe sont soit à taux fixe, soit ne portent pas d'intérêts.

4.2.6.6 Flux de trésorerie et autres informations

NOTE 26 – FLUX DE TRESORERIE

26 – A. Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts

<i>(En millions d'euros)</i>	2019	2018
Dotations nettes relatives aux provisions	(115)	204
Effets nets du non-recouvrement des créances de Financement des ventes	67	63
(Profits) pertes nets sur cessions d'éléments d'actifs	23	(69)
Évolution de la juste valeur des autres instruments financiers	33	22
Coût de l'endettement financier net	311	308
Impôts différés	828	33
Impôts courants	626	690
Autres	164	145
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts	1 937	1 396

26 – B. Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts

<i>(En millions d'euros)</i>	2019	2018
Diminution (augmentation) des stocks nets	165	240
Diminution (augmentation) des créances clients nettes de l'Automobile	390	283
Diminution (augmentation) des autres actifs	155	(39)
Augmentation (diminution) des fournisseurs	(161)	(240)
Augmentation (diminution) des autres passifs	665	307
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	1 214	551

26 – C. Flux de trésorerie liés aux investissements incorporels et corporels

<i>(En millions d'euros)</i>	2019	2018
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(2 086)	(1 772)
Acquisitions d'immobilisations corporelles hors actifs immobilisés donnés en location	(3 035)	(2 745)
Total des acquisitions de la période	(5 121)	(4 517)
Décalage de décaissement	99	110
Investissements incorporels et corporels décaissés	(5 022)	(4 407)

NOTE 27 – PARTIES LIEES

27 – A. Rémunération des mandataires sociaux et des membres du Comité exécutif

Le Conseil d'administration du Groupe Renault réuni le 24 janvier 2019 a institué une dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le tableau ci-dessous fait état de la rémunération du Président-Directeur général (2018), du Président du Conseil d'administration (2019), du Directeur général (2019), des mandataires sociaux et des membres du Comité exécutif. Les sommes sont allouées au prorata du temps d'exercice des fonctions et comptabilisées en charges de l'exercice. À compter du 1^{er} avril 2019, le Comité Exécutif du Groupe Renault comprenait 12 membres.

(En millions d'euros)	2019	2018
Salaire – part fixe	6,0	5,5
Salaire – part variable	4,6	7,4
Charges sociales patronales	2,7	11,1
Retraites complémentaires et indemnités de fin de carrière	(23,2)	9,5
Indemnités transactionnelles	7,8	-
Autres éléments de rémunération	0,2	0,5
Total rémunérations en numéraire	(1,8)	34,0
Plans d'options, plans d'actions de performance et autres rémunérations payées en actions	11,3	16,1
Total rémunérations en actions	11,3	16,1
Total	9,5	50,1

La rémunération des administrateurs (jetons de présence) s'élève à 1,5 millions d'euros en 2019 (1,5 millions d'euros en 2018).

Il n'existe plus d'engagements au titre du régime collectif de retraite supplémentaire mis en place au profit des membres du Comité Exécutif relatif à ses membres au 31 décembre 2019 (52 millions au 31 décembre 2018) du fait de la liquidation de ce régime en 2019 (voir note 19-A). Les reprises de provisions ayant eu un impact sur le résultat relatives à des mandataires sociaux et des membres du comité exécutif sont incluses dans la ligne « Retraites complémentaires et indemnités de fin de carrière » du tableau ci-dessus.

En 2018, il n'avait pas été tenu compte de la démission du Président-Directeur général de Renault annoncée par le Conseil d'administration en date du 24 janvier 2019 et de ses conséquences potentielles sur ses rémunérations 2018 qui sont incluses dans les chiffres 2018 présentés ci-dessus.

Le Président-Directeur général de Renault au 31 décembre 2018 ayant été dans l'incapacité d'exercer ses fonctions de dirigeant au cours du 1^{er} semestre 2019 et ayant démissionné de (i) ses mandats de Directeur général et de Président du Conseil d'administration de Renault en date du 23 janvier 2019, de (ii) ses mandats au sein des sociétés du Groupe Renault, à l'exception de ses mandats d'administrateur en date du 23 janvier 2019, et de (iii) son mandat d'administrateur de Renault SA à l'issue de l'Assemblée Générale du 12 juin 2019, il n'est pas considéré comme ayant fait partie des principaux dirigeants du Groupe pour l'exercice 2019, comme définis par la norme IAS 24 – Informations relatives aux Parties Liées, n'ayant plus l'autorité de la direction de Renault depuis fin 2018. Les chiffres présentés ci-dessus pour l'année 2019 ne tiennent donc compte d'aucune rémunération le concernant.

27 – B. Participation de Renault dans les entreprises associées

Les éléments d'information relatifs à la participation de Renault dans Nissan et dans les autres sociétés mises en équivalence sont en note 12 et 13-A.

27 – C. Transactions avec l'Etat et des entreprises publiques françaises

Dans le cadre de son activité, le Groupe réalise des transactions avec l'Etat français et des entreprises publiques comme UGAP, EDF, La Poste, etc. Ces opérations sont effectuées à des conditions normales et courantes. Elles représentent un chiffre d'affaires de 257 millions d'euros en 2019, une créance clients de l'Automobile de 53 millions d'euros, une créance de Financement des ventes de 403 millions d'euros et un engagement de financement de 26 millions d'euros au 31 décembre 2019.

27 – D. Transactions avec les entreprises contrôlées et non consolidées

Un certain nombre de sociétés contrôlées ne sont pas consolidées, comme indiqué en note 2-C du fait que leur contribution aux comptes consolidés est jugée non significative (note 17).

La seule société représentant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros et/ou un total bilan supérieur à 100 millions d'euros est Renault Nissan Global Management qui gère les expatriés de Renault et Nissan.

En 2019, les charges du Groupe Renault auprès de cette société sont d'environ 255 millions d'euros (284 millions d'euros en 2018).

Dans la situation financière du Groupe Renault au 31 décembre 2019, les soldes des transactions entre cette société et le Groupe Renault se traduisent principalement par des créances d'exploitation pour 120 millions d'euros (41 millions d'euros au 31 décembre 2018) et des dettes d'exploitation 59 millions d'euros (25 millions d'euros au 31 décembre 2018).

NOTE 28 – ENGAGEMENTS HORS BILAN, ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Dans le cadre de ses activités, le Groupe prend un certain nombre d'engagements, est impliqué dans des litiges et est soumis à des enquêtes des autorités de la concurrence et de la réglementation automobile. Lorsqu'il en résulte des passifs, ils font l'objet de provisions (engagements liés aux retraits et autres avantages accordés au personnel, litiges, etc.). Les autres engagements constituant des engagements hors bilan ou des passifs éventuels sont listés ci-après (note 28-A).

Par ailleurs, le Groupe est également amené à recevoir des engagements de la part de sa clientèle (cautions, hypothèques...) ou encore à bénéficier de lignes de crédit auprès des établissements de crédit (note 28-B).

28 – A. Hors bilan – Engagements donnés et passifs éventuels

A1 – Opérations courantes

Le Groupe s'est engagé pour les montants suivants :

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Engagements de financement en faveur de la clientèle ⁽¹⁾	2 583	2 367
Commandes fermes d'investissements	1 572	1 327
Actifs nantis, gagés ou hypothéqués ⁽²⁾	2	86
Avals, cautions, garanties et autres engagements ⁽³⁾	696	1 086

(1) Les engagements en faveur de la clientèle donnés par le Financement des ventes donneront lieu à un décaissement de liquidité, dans les 3 mois suivant la date de clôture, pour un montant maximum de 2 488 millions d'euros au 31 décembre 2019 (2 331 millions d'euros au 31 décembre 2018).

(2) Au 31 décembre 2018, les actifs nantis, gagés ou hypothéqués et autres engagements comprenaient des engagements donnés par AVTOVAZ pour 86 millions d'euros correspondant à des actifs immobilisés. Ces engagements n'existent plus au 31 décembre 2019.

(3) Les autres engagements comprennent notamment les garanties données aux administrations et les engagements de souscription de titres, ainsi que les engagements de locations (au 31 décembre 2018 ces engagements s'élevaient à 661 millions d'euros). Les effets de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont présentés en note 2-A2. Les engagements de location au 31 décembre 2019 ne sont désormais représentatifs que des contrats en dehors du champ de la norme IFRS 16 ou exemptés du traitement prescrit par IFRS 16.

Les actifs donnés en garantie par le Financement des ventes dans le cadre de la gestion de la réserve de liquidité sont présentés en note 15-B.

A2 – Passifs éventuels

Les sociétés du Groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir. Des passifs d'impôts sont constatés par voie de provision en cas d'incertitudes relatives à la détermination des impôts.

Un accord douanier relatif à l'industrie automobile entre le Brésil et l'Argentine, mis en place en 2008 et amendé en juin 2016, prévoyait une exonération de droits de douane à l'importation pour les véhicules et pièces pour le secteur automobile argentin tant que le ratio moyen des importations sur exportations avec le Brésil était inférieur à 1,5 sur une période de référence de juillet 2015 à juin 2020 avec possibilité de passer le ratio à 1,7 à partir du 30 juin 2019. Le montant des droits de douane qui seraient à acquitter rétroactivement peut atteindre 75 % des droits de douanes applicables aux voitures et 70 % aux pièces détachées au-delà du ratio, le calcul affectant l'ensemble du secteur automobile.

Cet accord a été à nouveau amendé en septembre et décembre 2019 avec une modification du ratio sur la période de référence de juillet 2015 à juin 2020, qui passe de 1,5 à 1,7 et en définissant des ratios plus élevés pour les périodes suivantes jusqu'au 30 juin 2029.

Le ratio sectoriel était inférieur à 1,7 sur la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 novembre 2019. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée.

Les opérations de cessions de filiales ou d'activités réalisées par le Groupe sont généralement assorties de clauses de garantie de passif en faveur de l'acquéreur. Au 31 décembre 2019, le Groupe n'a pas identifié de risques significatifs liés à ces opérations.

Renault détient dans le cadre de cessions partielles de filiales opérées au cours d'exercices antérieurs, des options de vente portant sur tout ou partie de la participation résiduelle. L'exercice de ces options ne générerait pas de conséquence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Les sociétés du Groupe sont soumises périodiquement à des enquêtes des autorités dans les pays où elles sont implantées. Les conséquences financières des condamnations acceptées sont comptabilisées par voie de provisions. Les condamnations contestées sont prises en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les principales enquêtes des autorités de la concurrence et de la réglementation automobile en cours au 31 décembre 2019 portent sur des ententes ou les niveaux d'émission des véhicules en Europe.

Le 9 janvier 2019, l'Autorité de la Concurrence Italienne (« Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato ») a prononcé à l'encontre de RCI Banque une amende de 125 millions d'Euros, Renault SA étant conjointement tenue au paiement de cette amende. Le Groupe conteste le fondement de cette amende et va faire appel de cette décision. Nous estimons que la probabilité que cette décision soit annulée ou réformée sur le fond devant les tribunaux est forte. Il n'est par ailleurs pas possible, du fait du grand nombre de variables ayant une incidence sur la quantification de la sanction éventuelle, d'estimer de façon fiable le montant

qui pourrait devoir être payé à l'issue de cette procédure. Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2019. Notre demande de suspension du paiement a été acceptée en date du 3 avril 2019 avec mise en place d'une garantie bancaire. La prochaine audience avec le tribunal est planifiée pour le 26 février 2020.

Dans le cadre de la procédure en cours en France sur le dossier « émissions », Renault a pris acte de l'ouverture d'une information judiciaire, le 12 janvier 2017 sur demande du Parquet de Paris. Cette nouvelle étape de la procédure indiquerait le souhait du Parquet de poursuivre les investigations. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes au 31 décembre 2019 (comme au 31 décembre 2018).

Dès mars 2016, Renault a par ailleurs décidé le déploiement d'un plan d'amélioration des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) des véhicules diesel Euro 6b via l'application de nouvelles calibrations en usine lors de leur production et une provision d'un montant de 20 millions d'euros a été comptabilisée à ce titre pour les véhicules produits antérieurement à cette décision. Un renforcement de ce plan d'amélioration a été décidé en octobre 2017 conduisant à la comptabilisation d'une provision complémentaire de 24 millions d'euros. Le solde de la provision au 31 décembre 2019 est de 8 millions d'euros (23 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les sociétés du Groupe sont par ailleurs soumises aux réglementations applicables en termes de pollution notamment des sols et des nappes phréatiques qui varient selon les pays dans lesquels elles sont situées. Certains de ces passifs environnementaux sont potentiels et n'auront à être comptabilisés qu'en cas d'arrêt d'activité ou de fermeture de site. Il est par ailleurs parfois difficile de déterminer le montant de l'obligation avec une fiabilité suffisante. Seuls les passifs correspondant à une obligation juridique ou implicite existante à la clôture et dont l'estimation du montant est raisonnablement fiable font l'objet d'une provision à la clôture.

28 – B. Hors bilan – Engagements reçus et actifs éventuels

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Avals, cautions et garanties	2 671	2 629
Actifs nantis, gagés ou hypothéqués ⁽¹⁾	3 790	3 739
Engagements de reprise ⁽²⁾	4 832	3 961
Autres engagements	43	26

(1) Dans le cadre de son activité de Financement des ventes de véhicules neufs ou d'occasion, le Financement des ventes reçoit de sa clientèle des garanties. Le montant des garanties reçues de la clientèle s'élève à 3 727 millions d'euros au 31 décembre 2019 (3 374 millions d'euros à fin décembre 2018). En outre, AVTOVAZ a reçu 13 millions d'euros de droits sur des biens immobiliers et de droits de propriété pour garantir des prêts et 49 millions d'euros de droits sur des véhicules pour garantir des créances clients (respectivement 12 millions d'euros et 78 millions d'euros au 31 décembre 2018).

(2) Il s'agit des engagements reçus par le Financement des ventes pour la reprise par un tiers, à la fin des contrats, des véhicules donnés en location.

Les engagements hors bilan reçus concernant des lignes de crédit ouvertes confirmées sont présentés en note 23.

NOTE 29 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RESEAU

Les honoraires des commissaires aux comptes du Groupe et de leur réseau sont indiqués dans la section 6.3.3 du Document d'enregistrement universel relatif à 2019.

NOTE 30 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A l'issue du processus de sélection mené par le comité de la gouvernance et des rémunérations, le Conseil d'administration, réuni le 28 janvier 2020 sous la présidence de Monsieur Jean-Dominique Senard, a décidé de nommer Monsieur Luca de Meo en qualité de Directeur général de Renault S.A., et de Président de Renault s.a.s., avec effet à compter du 1er juillet 2020.

Madame Clotilde Delbos, Directeur général de Renault S.A. par intérim continuera d'assumer ses fonctions jusqu'à l'entrée en fonction de Monsieur Luca de Meo. Par ailleurs, le Conseil d'administration a donné un avis favorable à sa nomination aux fonctions de Directeur général adjoint de Renault S.A., à compter du 1er juillet 2020.

NOTE 31 – SOCIETES CONSOLIDEES

31 – A. Sociétés consolidées par intégration globale (filiales)

Pourcentage d'intérêt du Groupe	Pays	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Renault SA	France	Société consolidante	Société consolidante
AUTOMOBILE HORS AVTOVAZ			
France			
Renault s.a.s.	France	100	100
Auto Châssis International (ACI) Le Mans	France	100	100
Auto Châssis International (ACI) Villeurbanne	France	100	100
Alliance Média Ventures	France	100	100
Carizy ⁽¹⁾	France	96	-
Fonderie de Bretagne	France	100	100
IDVE	France	100	100
IDVU	France	100	100
Maubeuge Cobstruction Automobile (MCA)	France	100	100
Renault Environnement	France	100	100
Renault Mobility As an Industry ⁽¹⁾	France	100	-
Renault Retail Group et ses filiales	France	100	100
Renault Samara	France	100	100
RDREAM	France	100	100
Renault Sport Racing s.a.s.	France	100	100
Renault Venture Capital ⁽¹⁾	France	100	-
SCI Plateau de Guyancourt	France	100	100
SNC Renault Cléon	France	100	100
SNC Renault Douai	France	100	100
SNC Renault Flins	France	100	100
SNC Renault Sandouville	France	100	100
Société des Automobiles Alpine Caterham	France	100	100
Société de Transmissions Automatiques (STA)	France	100	100
Société de Véhicules Automobiles de Bastilly (SOVAB)	France	100	100
Société Immobilière de Construction Française pour l'Automobile et la Mécanique (SICOFRAM) et sa filiale	France	100	100
Société Immobilière Renault Habitation (SIRHA)	France	100	100
Societe immobiliere d'Epone	France	100	100
Société Immobilière pour l'Automobile (SCIA)	France	100	100
SODICAM 2	France	100	100
Sofrastock International	France	100	100
Technologie et Exploitation Informatique (TEI)	France	100	100
Europe			
Renault Deutschland AG et ses filiales	Allemagne	100	100
Renault Osterreich GmbH	Autriche	100	100
Renault Belgique Luxembourg et sa filiale	Belgique	100	100
Renault Industrie Belgique (RIB)	Belgique	100	100
Renault Croatia	Croatie	100	100
Renault Espagne Commercial SA (RECSA) et ses filiales	Espagne	100	100
Renault España SA	Espagne	100	100
Renault Hungaria	Hongrie	100	100
Renault Irlande	Irlande	100	100
Renault Italia et sa filiale	Italie	100	100
Motor Reinsurance Company	Luxembourg	100	100
Renault Group b.v.	Pays-bas	100	100
Renault Nederland	Pays-bas	100	100
Renault Polska	Pologne	100	100
Cacia	Portugal	100	100
Renault Portuguesa et sa filiale	Portugal	100	100
Renault Ceska republica	République Tchèque	100	100

Grigny Ltd.	Royaume-uni	100	100
Renault Retail Group UK	Royaume-uni	100	100
Renault Sport Racing Limited	Royaume-uni	90	90
Renault UK	Royaume-uni	100	100
Renault Slovakia	Slovaquie	100	100
Renault Nissan Slovenija d.o.o.	Slovénie	100	100
Revoz	Slovénie	100	100
Renault Nordic et sa filiale	Suède	100	100
Renault Développement Industr. et Commercial (RDIC)	Suisse	100	100
Renault Finance	Suisse	100	100
Renault Suisse SA	Suisse	100	100
Amériques			
Renault Argentine et ses filiales	Argentine	100	100
Renault Do Brasil LTDA	Brésil	100	100
Renault Do Brasil SA	Brésil	100	100
Cormecanica	Chili	100	100
Renault CSC SAS ⁽¹⁾	Colombie	100	-
Sociedad de Fabricacion de Automotores (SOFASA)	Colombie	100	100
Renault Corporativo SA de C.V.	Mexique	100	100
Renault Mexico	Mexique	100	100
Afrique Moyen-Orient Inde Asie-Pacifique			
Vehicule Distributors Australia	Australie	100	100
Renault Samsung Motors	Coree du sud	80	80
Renault Treasury Services PTE Ltd.	Singapour	100	100
Renault Algérie	Algérie	100	100
Renault India Private Ltd.	Inde	100	100
Renault Maroc	Maroc	80	80
Renault Maroc Services	Maroc	100	100
Renault Tanger Exploitation	Maroc	100	100
Renault Tanger Méditerranée	Maroc	100	100
Société marocaine de construction automobile (SOMACA)	Maroc	97	77
Chine			
JMEV ⁽¹⁾	Chine	50	-
JMEVS ⁽¹⁾	Chine	50	-
Renault Beijing Automotive Company	Chine	100	100
Eurasie			
Renault Nissan Bulgarie	Bulgarie	100	100
DACIA	Roumanie	99	99
Renault Commercial Roumanie	Roumanie	100	100
Renault Mécanique Roumanie SRL	Roumanie	100	100
Renault Technologie Roumanie	Roumanie	100	100
CJSC Renault Russie	Russie	100	100
OYAK Renault Otomobil Fabrikalari	Turquie	52	52
Renault Ukraine	Ukraine	100	100
FINANCEMENT DES VENTES			
France			
Diac S.A.	France	100	100
Diac Location S.A.	France	100	100
RCI BANQUE SA et ses succursales	France	100	100
Europe			
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100	100
RCI Financial Services S.A.	Belgique	100	100
Renault Autofin S.A.	Belgique	100	100
Overlease	Espagne	100	100
RCI ZRT	Hongrie	100	100
ES MOBILITY SRL	Italie	100	100
RCI Insurance Ltd.	Malte	100	100

RCI Life Ltd.	Malte	100	100
RCI Services Ltd.	Malte	100	100
RCI Financial Services b.v.	Pays-bas	100	100
RCI Leasing Polska Sp. z o.o.	Pologne	100	100
RCI Gest Seguros - Mediadores de Seguros	Portugal	100	100
RCICOM, SA	Portugal	100	100
RCI Finance CZ s.r.o.	République Tchèque	100	100
RCI Financial Services s.r.o.	République Tchèque	50	50
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100	100
RCI Services UK Limited ⁽¹⁾	Royaume-Uni	100	-
RCI Finance S.A.	Suisse	100	100
Amériques			
Courtage S.A.	Argentine	100	100
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60	60
Administradora De Consorcio Renault do Brasil	Brésil	100	100
RCI Brasil S.A.	Brésil	60	60
RCI Brasil Serviços e Part. Lt ⁽¹⁾	Brésil	100	-
Corretora de Seguros RCI do Brasil	Brésil	100	100
RCI Colombia S.A. Compania de Financiamiento	Colombie	51	51
RCI Servicios Colombia S.A.	Colombie	100	100
Afrique Moyen-Orient Inde Asie-Pacifique			
RCI Financial Service Korea	Coree du sud	100	100
RCI Finance Maroc	Maroc	100	100
RDFM	Maroc	100	100
Eurasie			
RCI Broker De Asigurare	Roumanie	100	100
RCI Finantare Romania	Roumanie	100	100
RCI Leasing Romania IFN	Roumanie	100	100
OOO RN FINANCE RUS	Russie	100	100
AVTOVAZ			
Europe			
LADA International Ltd.	Chypre	68	68
Alliance Rostec Auto B.V.	Pays-Bas	68	68
Eurasie			
SOAO Minsk-Lada	Biélorussie	38	38
PAO Avtovaz	Russie	68	68
LLC Lada Izhevsk	Russie	68	68
OOO PSA VIS-AVTO	Russie	68	68
OOO PPPO	Russie	68	68
AO Lada-Imidzh	Russie	68	68
AO Lada-Servis	Russie	68	68
OAO Izh-Lada	Russie	68	67
AO ZAK	Russie	68	68
AO Piter-Lada	Russie	61	61
AO Samara-Lada	Russie	48	48
AO Yakhroma-Lada	Russie	59	59
AO Lipetsk-Lada	Russie	45	45
AO Oka-Lada	Russie	59	59
AO STO komsomolskaya	Russie	53	53
AO Tyumen-Lada	Russie	68	68
AO Tsentralnaya STO	Russie	68	68
AO JarLadaservis	Russie	64	64
AO Avtosentr-Togliatti-VAZ	Russie	34	34
AO Bryansk Lada	Russie	51	51
OOO LIN	Russie	68	68
AO Kostroma-Lada-Servis	Russie	65	43

AO Kursk-Lada	Russie	49	49
OOO Lada Sport	Russie	68	68
AO Saransk-Lada	Russie	61	61
AO Smolensk-Lada ⁽²⁾	Russie	-	41
AO Cheboksary-Lada	Russie	63	63
OOO Sockultbit-AVTOVAZ	Russie	68	68
AO Dal-Lada ⁽²⁾	Russie	-	46
ZAO GM-AVTOVAZ ⁽³⁾	Russie	68	-
JV Systems ⁽¹⁾	Russie	68	-
Autres filiales d'AVTOVAZ	Russie	34 à 68	34 à 68

(1) Entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2019 (note 3-A).

(2) Entités cédées et sorties du périmètre de consolidation en 2019.

(3) Entité précédemment mise en équivalence.

31 – B. Sociétés consolidées suivant le pourcentage d'intérêt de chaque élément du bilan et du compte de résultat (activités conjointes)

Pourcentage d'intérêt du Groupe	Pays	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Renault Nissan Technology & Business Centre India Private Limited (RNTBCI) ⁽¹⁾	Inde	67	67

(1) Le Groupe dispose de 50 % des droits de vote dans la société indienne RNTBCI.

31 – C. Sociétés consolidées par mise en équivalence (entreprises associées et coentreprises)

Pourcentage d'intérêt du Groupe	Pays	31 décembre 2019	31 décembre 2018
AUTOMOBILE HORS AVTOVAZ			
Renault South Africa	Afrique du Sud	40	40
Renault Algérie Production	Algérie	49	49
Tokai 2 GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	15	-
EGT New Energy Automotive Company Ltd.	Chine	25	25
Dongfeng Renault Automotive Company	Chine	50	50
Renault Brilliance Jinbei Automotive Company Ltd.	Chine	49	49
Boone Comenor	France	33	33
Alliance Mobility Company France ⁽¹⁾	France	50	-
INDRA INVESTISSEMENTS SAS	France	50	50
Les Editions Croque Futur et filiales	France	35	40
Tokai 1 ⁽¹⁾	France	15	-
Renault Nissan Automotive India Private Limited	Inde	30	30
Alliance Mobility Company Japan ⁽¹⁾	Japon	50	-
Groupe Nissan	Japon	44	44
Alliance Ventures B.V.	Pays-bas	40	40
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	Turquie	49	49
FINANCEMENT DES VENTES			
Renault Crédit Car	Belgique	50	50
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Inde	30	30
RN SF B.V.	Pays-Bas	50	50
BARN b.v.	Pays-Bas	30	30
RN Bank	Russie	30	30
Orfin Finansman Anonim Sirketi	Turquie	50	50
AVTOVAZ			
Ferro VAZ GmbH	Allemagne	34	34
ZAO GM-AVTOVAZ ⁽²⁾	Russie	-	34
CSC ARMENIA-LADA	Arménie	34	34

(1) Entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2019 (note 3-A).

(2) Entité intégrée globalement en 2019.

En application du règlement N° 2016-09 du 2 décembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables françaises, le Groupe met à disposition des tiers sur son site internet group.renault.com (Finance / Informations Financières / Documents et publications) à compter de la mise à disposition du Document d'enregistrement universel 2019 :

- la liste exhaustive des entreprises consolidées ;
- la liste des entreprises répondant à la définition des « titres de participations non consolidés », à savoir :
 - o les titres de sociétés non contrôlées exclusivement qui figurent dans les actifs financiers non courants (note 22) ;
 - o les titres de sociétés contrôlées exclusivement et non consolidées qui sont classés en autres actifs courants (note 17).